



AGENCE RÉGIONALE DES ARTS DU SPECTACLE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE



en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2003

LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2003

en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

PILOTAGE, RÉALISATION DE L'ENQUÊTE ET PRODUCTION DES DONNÉES

Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bernard Maarek Directeur

Sylvia Andriantsimahavandy Secrétaire générale

Valérie Fayolle Responsable de l'Observatoire des arts du spectacle
Avec la collaboration d'**Audrey Mallet** Assistante d'enquête

ANALYSE ET MISE EN PERSPECTIVE

Observatoire des Politiques Culturelles

Jean-Pierre Saez Directeur

Cécile Martin Directrice des études

Nathalie Moureau Maître de conférences en sciences économiques, Lameta Université Montpellier 1

Philippe Teillet Maître de conférences en science politique, PACTE CNRS, IEP de Grenoble

Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sylvia Andriantsimahavandy (analyse du spectacle vivant)

COMITÉ DE PILOTAGE

Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bernard Maarek Directeur

Valérie Fayolle Responsable de l'Observatoire des arts du spectacle

Sylvia Andriantsimahavandy Secrétaire générale

Observatoire des politiques culturelles

Jean-Pierre Saez Directeur

Cécile Martin Directrice des études

Nathalie Moureau Maître de conférences en sciences économiques, Lameta Université Montpellier 1

Philippe Teillet Maître de conférences en sciences politiques, PACTE CNRS, Institut d'études politiques de Grenoble

Direction régionale des affaires culturelles

Marc Ceccaldi Directeur régional adjoint

Anne Dufourg Responsable du service information, documentation et communication

Catherine Vautier Coordinatrice de la musique et de la danse

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Pierre Rata Directeur de la culture et du patrimoine

Jocelyne Lacouture Chef du service création

Rudy Vigier Conseiller auprès du Vice-président délégué à la culture et à la recherche

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Florian Salazar-Martin Président

Département

Ricardo Vazquez Directeur des affaires culturelles du Conseil général du Var

Villes et communautés d'agglomérations

Henri Westphal Directeur général adjoint des services de la Communauté du Pays d'Aix

René Corbier Directeur des affaires culturelles de la Ville de Cannes

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marie-Paule Piroud Responsable patrimoine musical et musiques contemporaines

Karine Binisti Coordinatrice danse

Philippe Fanise Responsable musiques et danses traditionnelles et du monde

Dominique Pranlong-Mars Responsable théâtre, arts du cirque et de la rue

Gilles Pagès Responsable musiques actuelles

Direction régionale des affaires culturelles

Anne Dufourg Responsable du service information, documentation et communication

Francis Barascou Conseiller pour la musique et la danse

Katell Pouëssel Conseillère pour le théâtre, les arts du cirque et les arts de la rue

Catherine Vautier Coordinatrice musique et danse

Frédérique Giraud-Héraud Conseillère pour la politique de la ville et les musiques actuelles

Jacques Bayle Conseiller pour les arts plastiques

Thi Lan Cerf Conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Martine Blanc-Montmayeur Conseillère pour le livre et la lecture

Jean-Claude Gautier Conseiller pour le livre et la lecture

Françoise Beck Conseillère pour les musées

Sylvaine Le Yondre Adjointe au conservateur régional des monuments historiques

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jocelyne Lacouture Chef du service création

Françoise Autric Chef du service de l'action territoriale

Sylvaine Pontal Chargée de mission danse, théâtre, cirque, arts de la rue

Sandrine Andréani Chargée de mission musiques actuelles

Isabelle Reiher Chargée de mission arts visuels

Chantal Fischer Chargée de mission cinéma

Gilles Begusseau Chargé de mission livre

Agences régionales

Léonor de Nussac Directrice de l'agence régionale du livre

Françoise Giniès Responsable administrative de l'agence régionale du livre

Hervé Passamar Directeur de l'agence régionale du patrimoine

Analyse et mise en perspective
réalisées avec l'Observatoire des Politiques Culturelles

Cécile Martin, *directrice des études, Observatoire des politiques culturelles*

Nathalie Moureau, *maître de conférences en sciences économiques, Lameta Université Montpellier 1*

Philippe Teillet, *maître de conférences en science politique, PACTE CNRS, IEP de Grenoble*

Décembre 2007

Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des affaires culturelles, un dispositif d'observation des activités culturelles s'est développé sur le territoire régional depuis 1990.

Cette démarche volontariste, par son envergure et la durée de son engagement, traduit l'intérêt porté dans cette région au potentiel et au dynamisme culturel qui la caractérise. Elle marque l'attention permanente qui accompagne son développement.

De toutes les actions conduites dans ce cadre, l'enquête sur les financements publics de la culture se distingue comme l'une des plus fondamentale. Par sa portée, sa périodicité et les enjeux qu'il dessine, ce travail d'observation est des plus significatifs en matière de connaissance et de contribution au débat public sur le développement culturel.

Le financement public est, pour une partie non négligeable de l'activité culturelle, une donnée constitutive et indispensable à son économie.

Cette intervention depuis le simple soutien de projet jusqu'aux actions les plus structurantes, peut représenter un apport essentiel et déterminant pour l'existence et le développement des activités culturelles

Ainsi, l'observer au travers de ses diverses composantes, c'est déjà reconnaître que le financement public, bien que situé au cœur d'une économie plus large, occupe une place et représente un enjeu particulier dans ce secteur.

Bien entendu, l'observation du financement public de la culture se conjugue au pluriel, puisque que l'on parle ici plutôt des financements publics. Elle prend en compte le poids et le rôle des collectivités dans leurs interventions respectives ou conjointes, mais également pour chacune d'entre elles les choix et la nature de leurs financements, isolés ou associés, avec des déterminations sectorielles ou territoriales bien identifiées.

La présentation des dépenses publiques est une photographie et en même temps un instrument précis et dynamique de lecture de l'ensemble de l'intervention publique. Elle permet de repérer, à un moment donné mais aussi dans leurs évolutions, les convergences ou les déséquilibres, de mesurer les efforts de chaque collectivité, de constater les éventuels réajustements ou projeter des hypothèses de recomposition.

L'atout de cette enquête à laquelle l'ensemble des collectivités a contribué, est d'offrir à tous la possibilité d'un suivi et d'une lecture commune et partagée de la situation.

Ainsi les collectivités publiques d'un même territoire peuvent porter un regard collectif sur leurs actions, le soutien aux acteurs et aux activités qu'ils contribuent à développer seuls ou ensemble.

A cet égard, l'observation à partir du territoire régional prolonge, complète mais aussi corrige les études nationales dont les points d'observation ne peuvent pas prendre en compte toutes les réalités régionales.

L'étude des financements publics de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réalisée par l'Arcade, par sa rigueur méthodologique, les efforts de rapprochement qu'elle a nécessité et le souci de mise à disposition et de partage qui la sous-tendent, doit contribuer à ouvrir de réelles perspectives d'échanges et de réflexion collectives utiles à l'échelle régionale.

L'analyse et la mise en perspective proposée par l'Observatoire des politiques culturelles sur l'édition 2003 enrichit cette lecture, ouvre de nouveaux axes de travail et permet d'imaginer pour l'avenir une coopération plus ambitieuse à la hauteur des enjeux.

Alain HAYOT

*Président de l'Arcade
Vice-président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Délégué à la culture et la recherche*

Jean-Luc BREDEL

*Vice-président de l'Arcade
Directeur régional des affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

AVANT-PROPOS de l'Observatoire des politiques culturelles	p. 6
INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE de l'Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur	p. 8
● CHAPITRE 1 L'ENQUETE 2003 DANS LE CALENDRIER DE LA DECENTRALISATION ET DANS L'EVOLUTION DES DEPENSES CULTURELLES	p. 11
> 2003 dans le calendrier de la décentralisation	p. 14
> 2003 dans l'évolution des dépenses culturelles territoriales	p. 15
L'année 2003, une année significative ?	p. 15
Une progression particulièrement marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis la fin des années 1990	p. 16
● CHAPITRE 2 L'EFFORT CULTUREL EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	p. 19
> Données d'ensemble	p. 22
716,8 millions d'euros attribués à la culture en 2003	p. 22
Le poids des dépenses de personnel et des subventions	p. 23
Un effort culturel globalement supérieur à la moyenne nationale	p. 23
> Analyse selon l'euro culturel par habitant	p. 24
Un indicateur plus élevé que la moyenne nationale	p. 24
Mise en regard avec les dépenses des ménages pour la culture	p. 24
> Analyse selon une approche territoriale	p. 25
Une répartition hétérogène sur le territoire	p. 25
Le rôle de l'Etat et de la Région dans la répartition territoriale	p. 25
Le poids des Villes	p. 25
● CHAPITRE 3 LES DEPENSES DES VILLES	p. 27
> Des disparités importantes	p. 30
> Le poids conséquent des charges de personnel	p. 32
> Les actions financées : importance de l'expression artistique et du patrimoine	p. 33
● CHAPITRE 4 ANALYSE DES DÉPENSES SELON LES SECTEURS	p. 35
> Données d'ensemble	p. 38
Les actions prioritaires : diffusion, conservation et création	p. 38
Les secteurs prédominants : le spectacle vivant et le patrimoine	p. 39
Dépenses de fonctionnement et d'investissement : des priorités sectorielles distinctes	p. 40
> Le spectacle vivant	p. 41
Données d'ensemble	p. 41
Répartition des dépenses par collectivité	p. 43
L'Etat	p. 44
La Région	p. 45
Les Départements	p. 46
Mise en regard avec les Villes	p. 49
L'effort culturel global selon une approche territoriale	p. 50
1 181 structures soutenues : une approche des financements croisés	p. 52
Les actions financées	p. 54
48 millions d'euros pour la diffusion	p. 55
25,8 millions d'euros pour la production	p. 58
12 millions d'euros pour la formation	p. 61
9 millions d'euros pour l'action culturelle	p. 62

> Les autres secteurs de la culturelle	p. 63
Le cinéma et l'audiovisuel	p. 63
Données d'ensemble	p. 63
Nature économique	p. 63
Actions financées	p. 64
Répartition des dépenses par collectivité	p. 65
Répartition des dépenses par territoire départemental	p. 66
Les arts visuels	p. 67
Données d'ensemble	p. 67
Nature économique	p. 67
Actions financées	p. 68
Répartition des dépenses par collectivité	p. 69
Répartition des dépenses par territoire départemental	p. 70
Le livre et la lecture	p. 71
Données d'ensemble	p. 71
Nature économique	p. 71
Actions financées	p. 72
Répartition des dépenses par collectivité	p. 73
Répartition des dépenses par territoire départemental	p. 74
Le patrimoine et l'architecture	p. 75
Données d'ensemble	p. 75
Nature économique	p. 75
Actions financées	p. 76
Répartition des dépenses par collectivité	p. 78
Répartition des dépenses par territoire départemental	p. 79
● CHAPITRE 5 LE RÔLE DES ENQUÊTES SUR LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE	p. 81
> Dépenses choisies, dépenses déterminées ?	p. 84
Des publics différenciés	p. 84
Des héritages distincts	p. 87
> De quels choix ces dépenses sont-elles le reflet ? Quelles politiques culturelles ces données peuvent-elles dessiner ?	p. 88
> L'utilité des enquêtes sur les financements publics de la culture	p. 89
Connaissance : donner à voir	p. 89
Démocratie : rendre des comptes	p. 89
Arguments : pouvoir plaider	p. 90
> Des propositions ?	p. 91
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	p. 93



L'observation culturelle régionale, une histoire déjà ancienne

Si la notion d'observation culturelle rencontre un certain succès depuis quelques années en France et en Europe, elle n'en est pas nouvelle pour autant. En France, les premiers travaux de ce type remontent à la fin des années 1960, à l'échelle locale et surtout nationale avec les enquêtes menées par le Service des études et de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication devenu depuis le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS). Ces travaux se sont développés dans les années 1970 et encore plus dans les années 1980 en s'intéressant aux pratiques culturelles des Français, à l'emploi culturel, aux dépenses publiques en faveur de la culture et plus généralement à l'économie de la culture.

La décentralisation culturelle, l'essor des collectivités territoriales dans ce champ, la montée en puissance du rôle des Drac, la question de l'aménagement culturel du territoire mais aussi la complexification des partenariats résultant de l'accroissement des politiques interministérielles et intersectorielles..., sont autant de facteurs qui ont rendu nécessaire une réflexion sur le sens, la cohérence et la complémentarité de l'action notamment publique dans le domaine culturel, ainsi qu'un besoin de territorialiser l'observation culturelle.

Les démarches d'observation régionales se sont développées dans les années 1990. Elles se sont parfois formalisées à travers des organismes spécifiques : l'Artec en région Provence-Alpes Côte d'Azur (dont la mission d'observation a ensuite été confiée à l'Arcade), Arteca (centre de ressource en région Lorraine) et l'Oppedu devenu depuis l'Obster (plateforme régionale d'observation en Languedoc-Roussillon), font à cet égard figure d'organismes pionniers. Par ailleurs, beaucoup de collectivités, d'agences départementales ou régionales, assumaient et assument encore des missions d'observation culturelle.

L'éclatement de la crise de l'emploi culturel a accéléré ce phénomène, et d'autres services ou structures ont vu le jour dans de nouvelles régions : l'Observatoire régional du spectacle

vivant en Poitou-Charentes, les services d'observation implantés dans des agences régionales (Culture O Centre en région Centre, l'Amdra agence musique et danse en Rhône-Alpes) ou dans des collectivités (observatoires culturels des conseils régionaux du Nord-Pas-de-Calais et d'Aquitaine, observatoire des publics au sein de la Ville de Nantes)...

Les enjeux de l'observation culturelle : comprendre le passé, éclairer l'avenir

L'observation culturelle régionale consiste à produire et capitaliser de l'information (indicateurs, données quantitatives et qualitatives) et des analyses à l'échelle régionale, et à mettre à disposition des décideurs et des acteurs locaux cette information sur l'actualité culturelle. L'observation culturelle relève donc d'une démarche construite qui doit respecter quelques impératifs : fiabilité et comparabilité des données collectées ou produites, complémentarité de l'information, régularité de la production des données (actualisation) et enfin, restitution et diffusion de cette information.

Les enjeux de l'observation culturelle sont multiples. Le secteur culturel s'étant développé de façon rapide mais sans tableaux de bord et sans perspective d'ensemble, il s'agit tout d'abord de produire de la connaissance afin de donner une meilleure lisibilité à ce champ d'activité.

Par ailleurs, à la différence des démarches d'audit, l'observation renvoie à un enjeu de partage de l'information et de mise en débat des données produites. Cela est d'autant plus nécessaire que la production de données chiffrées peut déboucher sur des interprétations variées et contradictoires, et qu'il est important que ces travaux ne deviennent pas des outils technocratiques qui n'alimenteraient que la sphère institutionnelle.

Enfin, l'observation culturelle a pour mission de confronter et de mettre en perspective des données produites sur des questions spécifiques. Ces analyses doivent ensuite permettre d'éclairer les décideurs pour l'élaboration des politiques nouvelles, ainsi que de donner des pistes en vue d'une régulation globale du secteur culturel.

Les enquêtes sur les financements publics : une place encore modeste dans les travaux d'observation culturelle

L'observation culturelle en région porte actuellement sur plusieurs thématiques qui se complètent : l'offre culturelle territoriale, l'emploi et la formation, les financements publics et enfin, à l'état encore embryonnaire, les pratiques culturelles.

La place des enquêtes sur les financements publics de la culture demeure modeste puisque trois territoires régionaux seulement bénéficient de ce type d'enquête (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lorraine, Languedoc-Roussillon). Cependant, malgré la complexité, la dimension technique et l'image très particulière que ces chiffres et tableaux donnent de la vie culturelle, l'analyse des financements publics de la culture est un enjeu d'importance.

La mise en œuvre de ces enquêtes est un travail complexe. Le caractère technique de la problématique, la nécessité de recourir à des dispositifs lourds impliquant une grande rigueur, le décalage temporel inévitable entre la réalité de l'activité, la récolte et l'analyse des données... sont autant de contraintes incontournables.

Par ailleurs, pour "parler", ces travaux ont besoin d'être confrontés à d'autres enquêtes réalisées à l'échelle nationale ou sur des territoires plus ou moins similaires. La comparabilité des données produites constitue sans doute une des difficultés principales mais également un des défis que doivent relever les observatoires régionaux. Des réunions et des travaux de cadrage ont déjà eu lieu dans cet objectif, à l'initiative des observatoires régionaux eux-mêmes, des collectivités concernées (notamment l'Assemblée des Régions de France) ou encore du Ministère de la culture et de la communication¹. Ils doivent être poursuivis et renforcés.

L'Observatoire des politiques culturelles : analyse qualitative et mise en perspective

L'étude sur les dépenses publiques en faveur de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur, portée depuis 1990 par l'Artec puis par l'Arcade, a été réalisée de façon récurrente depuis

15 ans aux moyens d'enquêtes portant sur les années 1990, 1992, 1996, 1999 et 2003. Elle permet de repérer et de suivre l'évolution des dépenses publiques en faveur de la culture en région Paca, d'étudier la répartition par domaine et par territoire, ainsi que le poids et les types d'intervention des différents financeurs. La mission confiée à l'Observatoire des politiques culturelles par l'Arcade avait pour objectif de produire une analyse et une mise en perspective des résultats de l'enquête 2003, afin de publier, en contrepoint des données quantitatives, un document d'analyse qualitative pour alimenter la réflexion que l'Arcade mène avec les partenaires régionaux.

Le caractère pilote de ce travail (les questions posées à l'échelle de la région Paca sont communes à d'autres territoires) a incité l'Observatoire à accompagner cette démarche. Elle a notamment permis de formuler des hypothèses d'analyse qui mériteraient d'être approfondies dans un autre contexte, afin de favoriser l'interprétation et l'appropriation de ces données par les acteurs du territoire.

Enfin, ce chantier confirme, après d'autres, que l'observation culturelle doit conjuguer les regards, ceux des techniciens, des analystes et des acteurs, afin que l'interprétation des résultats, et en particuliers des résultats chiffrés, restitue la complexité de la réalité de la vie culturelle des territoires.

¹ Observer la culture en région. Contribution du groupe de travail sur l'observation culturelle en région, Arteca, Oppes, Musique et Danse en Poitou-Charentes, OPC et Arcade, Ministère de la culture et de la communication (DDAI, DEPS), novembre 2003.
Observation culturelle en région, Notes statistiques du DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, DDAI - DEPS, juin 2006.

716,8 millions d'euros ont été consacrés à la culture en 2003 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'Etat, la Région, les Départements et un panel de 76 Villes.

Pour être en mesure de rendre compte de ce chiffre, et d'en réaliser l'analyse présentée dans cette publication, l'Arcade a mené un important travail d'enquête auprès de ces collectivités et de l'Etat, grâce à une méthodologie entièrement revue pour cette édition.

10 000 dépenses ont été codées pour l'Etat, la Région et les Départements grâce à une nouvelle nomenclature

Une enquête détaillée a été réalisée auprès de ces collectivités, avec pour la Région et les Départements, le repérage des dépenses menées dans le cadre du budget de la culture, mais aussi des autres budgets et services (actions sociales, aménagement du territoire, éducation, emploi et solidarité, formation continue, tourisme, économie...).

Pour ce qui concerne les dépenses de l'Etat, seules sont prises en compte celles de la Direction régionale des affaires culturelles, ainsi que les crédits centraux du Ministère de la culture et de la communication attribués en région, plus quelques dépenses dans le secteur "livre" récoltées en Préfecture. Ne sont pas comptabilisées les dépenses des autres ministères ainsi que les dépenses transitant par la Préfecture dans le cadre de programmes européens.

Chaque dépense effectuée par l'Etat, la Région et les Départements correspond à une fiche dans la base de données "Dépenses 2003", indiquant la collectivité et le service financeur, le nom du bénéficiaire, le détail de l'action financée et la localisation (code Insee du territoire communal). Elle fait ensuite l'objet de 3 codages :

- Un codage "bénéficiaire" : qui est financé ? (une compagnie, une collectivité, un lieu de diffusion, une école de musique, un festival, une personne en nom propre, un centre social...);
- Un codage "action" : pour quoi faire ? (une action de production, une action de conservation, une action de diffusion, une action d'éducation artistique en milieu scolaire...);

- Un codage "économique" permettant de préciser si la dépense concerne du fonctionnement ou de l'investissement et, à l'intérieur de ces deux grandes natures économiques, s'il s'agit d'une subvention à un tiers, d'une charge de personnel, d'une charge directe...

Ce sont donc plus de 10 000 fiches, chacune représentant une ligne de dépenses, qui ont été créées et codées pour 2003.

L'élargissement du panel sur les Villes

76 Villes ont été enquêtées en 2003, contre 35 lors des éditions précédentes. Cet élargissement permet en effet de rendre compte plus précisément du poids des Villes dans la dépense publique. Le panel comprend les préfectures, les sous-préfectures, les pôles urbains et les communes de plus de 10 000 habitants.

Doubler le nombre de villes enquêtées a contraint de concentrer la collecte uniquement sur les dépenses globales identifiées au sein de la fonction 3 "culture" du compte administratif et à ne plus repérer les éventuelles dépenses en lien avec la culture dans les autres budgets (tourisme, office des fêtes...). La perte évaluée reste faible (pour exemple, la collecte hors budget culture, pour la Région et les Départements, correspond à 8% de l'ensemble des dépenses collectées en 2003) et l'augmentation du panel permet de préparer l'intégration des communautés d'agglomérations et de communes pour la prochaine enquête 2008.

Ce choix méthodologique limite cependant certaines comparaisons entre les différentes collectivités, car les nomenclatures utilisées ne sont pas les mêmes entre l'Etat, la Région, et les Départements d'une part, et les Villes de l'autre. Ces dernières sont donc pleinement présentées dans les analyses globales (chapitres 1 et 2), elles font l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre 3, mais elles ne sont pas complètement intégrées à l'analyse des dépenses par secteur (chapitre 4) qui concerne avant tout une approche Etat, Région, Départements. Sur le spectacle vivant cependant, des mises en regard seront effectuées.

Une exploitation plus fine sur le spectacle vivant

L'Arcade, agence régionale des arts du spectacle, porte cette enquête pour l'ensemble du champ culturel afin de maintenir une continuité dans ce travail réalisé en région depuis 1990, et mené auparavant par l'Artec.

Il semblait néanmoins pertinent de mettre en place une méthodologie de travail plus fine sur le spectacle vivant, d'une part parce qu'il s'agit du champ de compétence propre à l'Arcade, mais aussi parce que le spectacle vivant tient une place prépondérante dans les financements publics de la culture, au niveau national comme en région.

Un travail rapproché avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des affaires culturelles a donc permis de mettre en place une nomenclature "dispositif" permettant d'identifier les dépenses attribuées dans un cadre plus contractuel (repérage des scènes nationales, des compagnies conventionnées, des scènes de musiques actuelles, des aides à la création...).

Les numéros Siret de l'ensemble des structures dédiées au spectacle vivant et financées en 2003 ont également été récoltés, constituant une donnée pivot très utile pour des exploitations plus précises (zoom sur un secteur particulier, lien avec les autres bases de données de l'Arcade, etc.).

Enfin, un travail fin de lecture des différents secteurs du spectacle vivant a été réalisé (musiques savantes, musiques actuelles, musiques traditionnelles et du monde, danse, théâtre, cirque, arts de la rue) en collaboration avec les pôles de développement artistiques de l'Arcade.

S'il s'agissait d'une approche expérimentale sur le spectacle vivant, ce travail pourrait tout à fait être envisagé sur les autres secteurs culturels à l'avenir.

La restitution de ces analyses en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles, et par l'intermédiaire d'une publication dans la collection "Repères"

Est-il nécessaire de rappeler tout l'intérêt d'une telle collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles ? Cette contribution a permis à l'Arcade de travailler de façon rapprochée

avec l'équipe permanente de l'OPC, Jean-Pierre Saez et Cécile Martin, et d'y associer deux chercheurs, Nathalie Moureau et Philippe Teillet, dont l'analyse et la mise en perspective des données est une véritable plus-value pour ce travail d'enquête.

Créée en 2006, la collection "Repères" permet à l'Arcade d'apporter aux différents publics des éléments de lecture et de compréhension du spectacle vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur tout au long de l'année, grâce à une diffusion large et gratuite.

Ce troisième numéro de la collection va donc beaucoup plus loin que le spectacle vivant en abordant la question des financements publics de la culture de façon globale, tout en consacrant au spectacle vivant une place spécifique dans l'analyse.

Cette publication s'articule donc en cinq parties.

Dans un premier temps, il s'agira de replacer l'année 2003 à la fois dans son contexte politique, mais aussi dans l'évolution des dépenses culturelles (**chapitre 1**). Dans un deuxième temps, l'effort culturel des différentes collectivités territoriales et de l'Etat est analysé à travers les données 2003 (**chapitre 2**). La troisième partie sera plus particulièrement consacrée aux Villes (**chapitre 3**).

La quatrième partie du rapport, la plus conséquente, analysera les financements publics selon une approche sectorielle (spectacle vivant, cinéma, arts visuels, patrimoine, livre et lecture) en s'appuyant plus particulièrement sur l'analyse des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements (**chapitre 4**).

Enfin, la dernière partie questionnera le rôle des enquêtes sur les financements publics en tant qu'outil d'aide à la décision des politiques de la culture en région (**chapitre 5**).

Pour aller plus loin, un dossier est également consultable sur le site de l'Arcade :

www.arcade-paca.com/financementspublics2003

Etat : détail des dépenses de la Direction régionale des affaires culturelles, crédits centraux du Ministère de la culture et de la communication affectés à des opérateurs en région (Dmdts, Monum, Dicréam, Cnc, Cnl), crédits du Ministère de l'intérieur pour le livre et la lecture (dotation globale de décentralisation déléguée à la Préfecture de région)

Région et Départements : détail des dépenses du budget culture, repérage des dépenses culturelles à l'intérieur des autres budgets (éducation, politique de la ville, relations publiques, aides sociales, international, aménagement de développement du territoire, formation, solidarité, tourisme...)

Les 76 villes : ensemble des dépenses de la fonction 3 "culture" du compte administratif
Alpes-de-Haute-Provence : Digne-les-Bains, Manosque - **Hautes-Alpes** : Briançon, Gap - **Alpes-Maritimes** : Antibes, Beausoleil, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Carros, Grasse, La Trinite, Mandelieu-la-Napoule, Menton, Mougins, Nice, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet, Cannet - **Bouches-du-Rhône** : Aix-en-Provence, Allauch, Arles, Aubagne, Berre-l'Etang, Bouc-Bel-Air, Chateaufort, Chateaufort, Chateaufort, Gardanne, La Ciotat, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Marseille, Martigues, Plan-de-Cuques, Port-de-Bouc, Rognac, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon, Vitrolles, Istres, San Ouest-Provence - **Var** : Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Pradet, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Toulon, Ollioules - **Vaucluse** : Apt, Avignon, Bollène, Carpentras, Cavailhon, Le Pontet, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Sorgues, Isle-sur-la-Sorgue, Orange.

Compléments méthodologiques

La comparabilité des données produites par les observatoires régionaux

La possibilité de comparer les données produites par les observatoires régionaux dépend d'un accord méthodologique sur la structure des dépenses publiques. L'harmonisation des nomenclatures, entre celles utilisées par les observatoires régionaux et celles auxquelles ont recours les chargés d'études travaillant pour le compte du ministère de la Culture, est ainsi la condition d'une activité comparative.

La question des exercices budgétaires de référence

De ce point de vue, une première difficulté vient de ce que les enquêtes nationales et régionales ne se déroulent pas toutes les mêmes années. Il est alors nécessaire de rapprocher des données d'années différentes. Les données du DEPS publiées en 2006 datent de 2002. En Lorraine des enquêtes portant sur les dépenses des Villes (réalisées par Arteca) ont eu lieu toutes les années depuis 2000, celles de la

Région et de la Drac ont été recensées depuis 1996. La même année, les dépenses des Départements de cette région ont été également relevées, mais ces investigations départementales ont pris fin en 1999. Dans la région Languedoc-Roussillon, l'Oppes (puis l'Obs-ter) a réalisé en 1999 pour la première fois un panorama des dépenses des collectivités territoriales, et propose de réitérer ce travail tous les 3 ans, tout en le complétant par la production de données annuelles sur un nombre plus restreint de collectivités. Le dernier rapport global publié porte sur la période 1999-2002, les données de 2005 étant en cours d'exploitation. La méthodologie suivie pour la collecte de données en Languedoc-Roussillon diffère de celle adoptée pour la Lorraine ou en région Paca, puisqu'en Languedoc-Roussillon en plus des communes de plus de 10 000 habitants, 13 communes comptant entre 5 000 et 10 000 habitants, et 14 communes de moins de 5 000 habitants ont été intégrées à l'échantillon.

Pour ces raisons, la comparaison des données 2003 établies en Paca s'avère relativement difficile, que ce soit avec les résultats nationaux ou avec les données d'autres régions.

Les différences de nomenclatures

Progressivement les méthodes d'enquêtes sur les dépenses publiques menées par l'Etat et les observatoires régionaux tendent à se rapprocher. Toutefois, un certain nombre de différences marquent encore les méthodologies employées, parfois sur un même territoire. Des variations apparaissent ainsi au sein de l'enquête réalisée en Paca selon les territoires (Villes d'un côté, Départements, Région et Etat de l'autre), limitant les possibilités de comparaison et de globalisation entre niveaux d'action, et selon les années (différences entre les enquêtes de 1999 et 2003), rendant difficile la lecture des évolutions d'une enquête à l'autre. D'autres différences de méthodes apparaissent également entre les enquêtes Paca et celles menées au niveau national ou dans d'autres régions.

LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2003 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'enquête 2003 dans le calendrier de la décentralisation et dans l'évolution des dépenses culturelles



Rendre compte des financements publics de la culture en 2003 nécessite en premier lieu de replacer l'année de référence de l'enquête dans son environnement. C'est l'objectif de ce chapitre qui rappelle, dans un premier temps, le contexte politique entourant cette année 2003 : décentralisation, calendriers électoraux, crise liée à la réforme de l'intermittence... Les données régionales 2003 sont, dans un deuxième temps, questionnées à travers une approche nationale des financements publics de la culture, en établissant des passerelles avec l'enquête menée par le Ministère de la culture et de la communication (DEPS) en 2002. Cette mise en regard permettant ainsi de dégager la situation particulière de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la progression de l'effort culturel se dégage largement de la moyenne nationale.

Dans ce chapitre

2003 dans le calendrier de la décentralisation

2003 dans l'évolution des dépenses culturelles territoriales

L'année 2003, une année significative ?

Une progression particulièrement marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis la fin des années 1990

Pour aller plus loin

www.arcade-paca.com/financementspublics2003

(Cf. p.95)

2003 dans le calendrier de la décentralisation

Il est important de rappeler les événements qui ont marqué la décentralisation depuis l'année 2003 qui constitue, pour cette enquête, l'année de référence.

Après l'élection présidentielle et les élections législatives de 2002, la nouvelle majorité et le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin se saisissent de la question de la décentralisation et font adopter une série de dispositions à la fois constitutionnelles et législatives, appelées "l'Acte II" de la décentralisation.

Le domaine culturel est concerné par ces dispositions, notamment dans les champs du patrimoine monumental, de l'inventaire (transféré aux Régions) et des enseignements artistiques du spectacle vivant (obligation faite aux Départements d'élaborer des schémas de développement de ces enseignements et aux Régions de financer l'enseignement pré-professionnel).

Surtout, à partir de 2004, la mise en place de cette seconde étape de décentralisation se traduit par de nouvelles responsabilités et en même temps de nouvelles charges confiées aux collectivités territoriales (personnels techniques des collèges et lycées, versement de l'Allocation personnalisée d'autonomie puis du Revenu minimum d'insertion pour les Départements où le poids des dépenses obligatoires s'accroît très sensiblement...). La part des dépenses consacrées à la protection sociale a de ce fait fortement augmenté entre 2001 et 2005 (+ 4,8 points).

Malgré cela, les chiffres de 2005 montrent que **la culture constitue encore un domaine d'intervention conséquent des collectivités territoriales**, qui consacrent en moyenne 10% de leur budget consolidé à un poste global intitulé "Loisirs, culture et culte". La culture vient donc avant la protection de l'environnement, les premiers postes de dépense étant constitués des services publics généraux et du triptyque affaires sociales, enseignement, logement.

Tableau 1
Les dépenses des administrations publiques locales par sous-secteur et par fonction en 2005 (en milliards d'euros)

	Dépenses consolidées*	%	Dépenses non consolidées	%
Services publics généraux	32,5	18%	36	19%
Défense	0	0%	0	0%
Ordre et sécurité publics	5,3	3%	5,3	3%
Affaires économiques	23,7	13%	24,5	13%
Protection de l'environnement	12,8	7%	13	7%
Logement et équipements collectifs	28,2	15%	28,5	15%
Santé	1,1	1%	1,1	1%
Loisirs, culture et culte	19,1	10%	19,1	10%
Enseignement	30,2	17%	30,3	16%
Protection sociale	29,6	16%	29,7	16%
TOTAL	182,4	100%	187,5	100%

* Dépenses consolidées signifient que les dépenses de transfert aux autres collectivités ont été neutralisées afin d'éviter le double compte.
Source : Insee Première (2006), n°1102

2003 dans l'évolution des dépenses culturelles territoriales

En corollaire, le poids des collectivités locales dans l'ensemble des financements de la culture est important : globalement on constate depuis le début des années 1990 une quasi-égalité entre les dépenses des collectivités territoriales d'un côté, et celles de l'Etat de l'autre. En 2003, le rapport entre les collectivités territoriales et l'Etat au niveau national s'établissait aux alentours de 48% contre 52%. Toutefois, le budget voté de l'Etat doit être considéré avec précaution. Il faut rappeler que les dépenses du Ministère de la culture et de la communication correspondent à moins de la moitié des crédits étatiques. Sur cette partie, la moitié environ est dépensée sur le territoire parisien. On comprend dès lors que, s'agissant de l'action culturelle publique territoriale, la part principale des financements publics soit assurée par les collectivités locales ou leurs établissements de coopération.

L'enquête 2002 du Ministère de la culture et de la communication confirme les données précédemment établies pour les collectivités territoriales et notamment l'importance des Communes de plus de 10 000 habitants, responsables de la majeure partie des financements territoriaux.

Sur un total de 5,8 milliards d'euros au niveau national en 2002, les dépenses des différents types de collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'établissent dans l'ordre suivant :

- 4,1 milliards pour les Communes de plus de 10 000 habitants, soit 69,7% du total ;
- 1,1 milliards pour les Départements soit 19,3% ;
- 358,5 millions d'euros, soit 6% pour les Régions ;
- 286 millions d'euros pour les EPCI à fiscalité propre, soit 4,9%.

La même année, le budget du Ministère de la culture et de la communication s'établissait à 2,6 milliards d'euros, et l'ensemble des crédits consacrés à la culture inscrits au budget des autres ministères s'élevait à 3,6 milliards d'euros (soit approximativement 6,2 milliards pour l'Etat et 5,8 milliards pour les collectivités territoriales et les EPCI).

La précédente enquête nationale sur l'année 1996 indiquait pour la première fois depuis vingt ans une diminution des dépenses culturelles territoriales (- 11,2% entre 1993 et 1996). Les dépenses culturelles des Communes avaient le plus diminué (- 12,5%, et - 8,9% pour les Départements), contre une progression

de 2,6% pour les Régions. Cette évolution s'expliquait principalement par la diminution de plus d'un tiers des dépenses d'investissement réalisées par les Communes et Départements (- 39,2% et - 30,4%). Les dépenses de fonctionnement ne connaissaient qu'un léger recul (- 1,6%), néanmoins inédit et qui ne concernait que les Communes.

En 2002 en revanche, **l'évolution des dépenses culturelles territoriales a pris à nouveau un sens ascendant** (mais les comparaisons doivent être prudentes en raison de changements méthodologiques dans la conduite de ces enquêtes) : "Entre 1996 et 2002, la part de la culture dans le budget général des Communes a augmenté d'un peu plus de 14 %, soit 2,2 % par an en moyenne. La montée en puissance de l'intercommunalité culturelle à fiscalité propre constitue une véritable marge de progression des dépenses culturelles locales : dans l'ensemble, les Communes maintiennent leur niveau de dépenses et les EPCI engagent des dépenses culturelles réellement supplémentaires. Les budgets généraux des Régions ont globalement fortement progressé sur la période, et elles ont maintenu le même effort budgétaire en faveur de la culture, ce qui a pour conséquence un accroissement "mécanique" du volume de crédits réservé à la culture : + 6,8 % par an en moyenne pour les dépenses totales (et + 8,7 % en fonctionnement)."²

L'année 2003, une année significative ?

Un travail d'enquête portant sur une année peut être considéré comme significatif à condition néanmoins de neutraliser les effets propres à l'année choisie sur les montants et la structure des dépenses publiques.

Ainsi, 2003 a été marquée par **la mobilisation des intermittents du spectacle**, qui s'est notamment traduite par l'annulation de deux grands festivals de la région (festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon). Les conséquences économiques ont été fortes pour les territoires concernés, ce qui a conduit les collectivités publiques et l'Etat (services centraux en particulier) à intervenir pour assurer l'équilibre financier des structures porteuses de ces deux manifestations³.

Les dépenses publiques sont également affectées par **les calendriers électoraux**. Au niveau des Villes, un début de mandat est souvent marqué par la réflexion

2- Ministère de la Culture et de la Communication, "Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2002", Les notes statistiques du DEPS, n°21, juillet 2006, p. 8.

3- On a pu évaluer l'intervention exceptionnelle de l'Etat et de la Région aux alentours de 4 millions d'euros, mais cette évaluation n'a pas été possible pour les Villes et les Départements concernés.

et le lancement de projets, notamment en matière d'investissements (ce qui peut en partie expliquer les résultats de l'année 1996 à l'échelle nationale, des élections municipales ayant eu lieu en 1995). La fin de mandat est quant à elle marquée par l'achèvement de certains programmes d'investissement qui figureront dans les bilans que les équipes sortantes présentent à leurs électeurs. A l'issue de ces renouvellements, les mêmes équipes ou leurs successeurs seront les héritiers contraints ou satisfaits de ces projets.

Si les alternances sont moins sensibles au niveau des Départements, elles peuvent l'être en revanche s'agissant des Régions. Dans ce cas, le mandat suivant peut aussi être caractérisé dans ses premières années par une phase de réflexion puis, dans les années suivantes, par de nouvelles orientations ou de nouveaux projets qui arriveront à réalisation au terme du mandat (du moins pour partie).

De ce point de vue, il faut donc rappeler que 2003 se situe dans le début des mandats municipaux (renouvelés en mars 2001), alors que la moitié des sièges de conseillers généraux et l'intégralité de ceux de conseillers régionaux étaient à renouveler en mars 2004. 2003 correspondait donc pour ces collectivités à une fin de mandat. Un renforcement s'est produit en faveur de la gauche au niveau de la Région. S'agissant des Départements, les résultats électoraux ont conduit à une seule alternance, dans les Hautes-Alpes.

Pour schématiser que soient ces remarques (les réalités sont plus nuancées et marquées par des spécificités territoriales), il importe d'avoir à l'esprit que toutes les années ne sont pas absolument comparables en matière de dépenses culturelles, tout particulièrement en ce qui concerne les investissements. **C'est pourquoi nos observations privilégieront les dépenses de fonctionnement dont la stabilité et par conséquent la comparabilité, sont mieux assurées.**

Une progression particulièrement marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis la fin des années 1990

L'examen des enquêtes successives réalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur indique une progression très sensible de l'effort culturel des collectivités territoriales (mesuré à partir des dépenses de fonctionnement).

Alors que les moyens financiers investis par l'Etat, la Région et les Départements étaient proches jusqu'en 1994, ceux de la Région vont amorcer une croissance à partir de cette date, puis les Départements vont suivre à partir de 1999. Il en résulte une situation au sein de laquelle, si l'Etat a maintenu un effort constant (évolution en base 100 en 1990 qui atteint 117 en 2003), la Région a triplé le sien et les Départements ont atteint en 2003 près de 2,5 fois le montant de 1990 (Tableau 2 et Graphique 1).

Sur la seule période 1996-2003, **l'accroissement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été de 132% pour les Départements, de 110% pour la Région et de 6% pour la Drac** (hors crédits centraux). A titre de comparaison, selon l'enquête conduite par le DEPS sur l'ensemble des régions françaises, entre 1996 et 2002, l'augmentation des dépenses culturelles des Départements en fonctionnement a été en moyenne de 57,8% sur la période 1996-2002, et celle des Régions de 65% (Tableau 3).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se détache donc nettement de cette moyenne nationale, tant par l'évolution de son volume global de dépenses, qu'en euros par habitant. Plus encore, la part des dépenses culturelles dans son budget général la distingue des observations nationales. En effet, l'évolution des dépenses culturelles au sein des Régions correspond, selon l'enquête nationale⁴, à une évolution mécanique des montants : c'est le budget global des Régions qui a augmenté, et donc de fait le budget culture, mais la part allouée à la culture au sein de ce budget reste à peu près la même⁵.

Or la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur consacre en 2003 6,4% de ses dépenses à la culture et 10 euros par habitant, contre 3,6% et 4,4 euros par habitant en 2002 pour la moyenne des régions (Tableau 6 p.23).

Concernant les Départements, l'enquête nationale 2002 relève néanmoins une progression de près de 58% sur les dépenses de fonctionnement entre 1996 et 2002, alors même que l'inflation cumulée se limite à 8%⁶. Or en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le cumul des dépenses culturelles départementales atteint en 2003 plus de 92,3 millions d'euros, contre plus de 39,8 millions en 1996. La progression (plus de 52 millions) est de l'ordre de 132%. **La progression des Départements dans cette région, de l'ordre de 72% entre 1999 et 2003, est là encore très au-dessus de la moyenne nationale.**

La position des Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le tableau national 2002 confirme à nouveau cette tendance :

- Aucun des 6 Départements ne figure dans les catégories inférieures du tableau national 2002⁷ (moins de 10 € et de 10 € à 15 € par habitant) ;
- 2 figurent dans la catégorie immédiatement supérieure (15 € à 22 € par habitant) ;

- 4 figurent dans la catégorie suivante (plus de 22 € par habitant), avec des différences sensibles et un effort culturel pouvant aller de 22,13 € à 44,57 €, soit le double, selon la collectivité.

Les Départements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrivent donc nettement dans la partie supérieure des dépenses culturelles de l'ensemble des Départements français.

Il est cependant indispensable de ne pas limiter l'analyse aux dépenses cumulées à ce niveau d'administration publique. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme nous le verrons ultérieurement, l'effort culturel des collectivités publiques (Etat, Région, Départements) au sein des territoires départementaux connaît des écarts substantiels.

Tableau 3
Evolution des dépenses depuis 1996 - Eléments de comparaison

	PACA (1996-2003)	National (1996-2002)
Départements	132%	57,8%
Région(s)	110%	65%
Drac	6%	NR

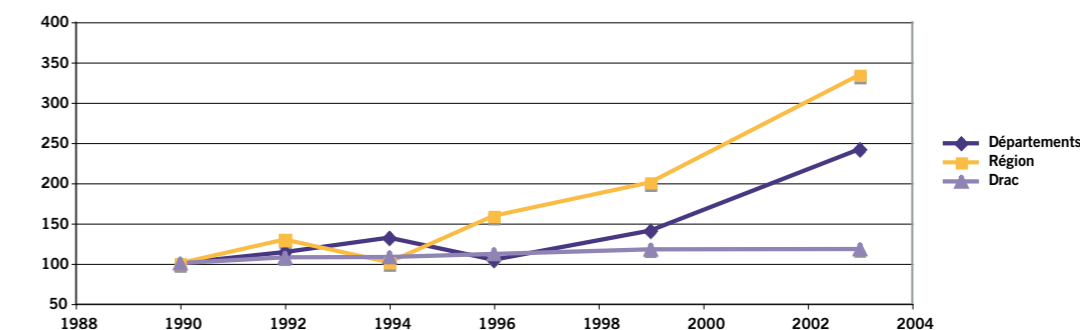
Source : Arcade pour les données régionales - Depts pour les données d'ensemble des Régions.

Tableau 2
Evolution des dépenses culturelles de fonctionnement 1990 - 2003

Base 100 en 1990 en PACA	1990	1992	1994	1996	1999	2003
Départements	100	114	132	104	140	242
Région	100	129	101	159	200	334
Drac	100	107	108	111	117	117

Source : Arcade 2003

Graphique 1
Evolution des dépenses culturelles de fonctionnement
(Base 100 en 1990 - source Arcade 2003)



4- Ministère de la Culture et de la Communication, " Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2002 ", Les notes statistiques du DEPS, n°21, juillet 2006, p. 64.
5- Idem

6- Ministère de la Culture et de la Communication, " Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2002 ", Les notes statistiques du DEPS, n°21, juillet 2006, p. 53.
7- Ibid, p. 61.

LES FINANCEMENTS
PUBLICS

DE LA CULTURE 2003

en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'effort culturel

en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
(Etat - Région - Départements - 76 villes)



Que représente le financement de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2003 ? Quel est le poids des Villes dans ce financement ? Quel est le poids de la culture dans le budget des collectivités ? Quelle est la part de la gestion directe de la culture par ces dernières et de la gestion déléguée au terrain ? L'effort culturel en région se distingue-t-il de la moyenne nationale ? Comment mettre en regard ces indicateurs avec les dépenses des ménages pour la culture ? Comment les différents financeurs interviennent-ils ensemble sur les territoires ? Toutes ces questions trouvent une réponse dans ce deuxième chapitre en s'appuyant sur l'analyse globale des dépenses de fonctionnement effectuées par l'Etat, la Région, les Départements et le panel des 76 Villes.

Dans ce chapitre

Données d'ensemble

- 716,8 millions d'euros attribués à la culture en 2003
- Le poids des dépenses de personnel et des subventions
- Un effort culturel globalement supérieur à la moyenne nationale

Analyse selon l'euro culturel par habitant

- Un indicateur plus élevé que la moyenne nationale
- Mise en regard avec les dépenses des ménages pour la culture

Analyse selon une approche territoriale

- Une répartition hétérogène sur le territoire
- Le rôle de l'Etat et de la Région dans la répartition territoriale
- Le poids des Villes

Pour aller plus loin

www.arcade-paca.com/financementspublics2003
(Cf. p.95)

Données d'ensemble

716,8 millions d'euros attribués à la culture en 2003

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les financements publics de la culture (Etat, Région, Départements, 76 villes) s'élèvent à **716,8 millions d'euros en 2003 contre 552,7 millions en 1999**. Près de 80% de ces dépenses sont dédiées au fonctionnement, un peu plus du cinquième à l'investissement (Tableau 4).

Les Villes constituent le principal financeur (58%), viennent ensuite l'Etat (15%) et les Départements (17%) avec des poids similaires et enfin la Région (10%).

L'examen des dépenses culturelles des seules collectivités territoriales, abstraction faite de celles de l'Etat, donne pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un profil assez proche de celui que l'on a sur l'ensemble du territoire national : 73% pour les Communes, 20% pour les Départements et 7% pour les Régions⁸.

Notons que, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la structure des dépenses entre collectivités diffère lorsque l'on dissocie les dépenses de fonctionnement et d'investissement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le poids relatif des Villes s'accroît (61%) au détriment de la Région (8%). Un phénomène inverse s'opère pour l'investissement : le pourcentage tombe à 50% pour les Villes et s'élève au contraire à 19% pour la Région (Graphiques 2a, 2b, 2c).

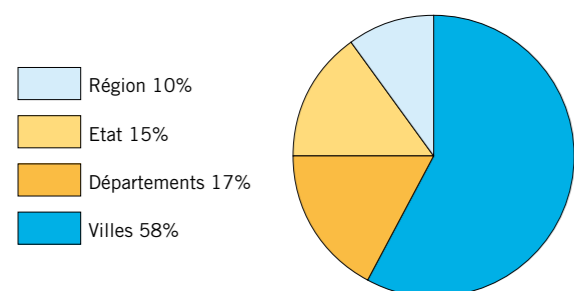
Tableau 4

Nature économique et poids de la culture (Etat - Région - Départements - 76 villes)

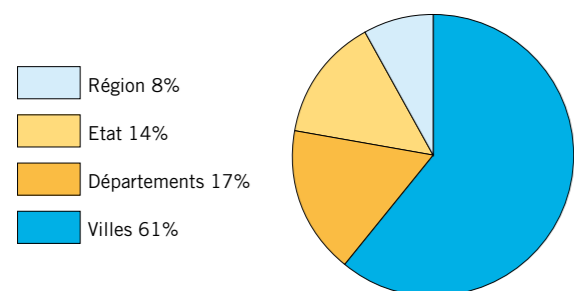
	€	%	Poids de la culture	Euros par habitant
Fonctionnement	570 648 905	79,6%	6,9%	126,6
Investissement	146 157 296	20,4%	3,4%	32,4
TOTAL	716 806 201	100%	-	-

Source : Arcade 2003
Note de lecture : le poids de la culture correspond au rapport entre les dépenses culturelles et le budget total des collectivités.

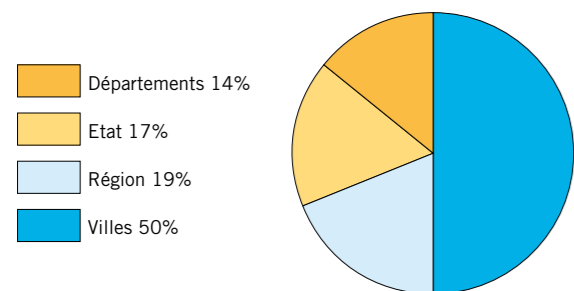
Graphique 2a
Culture - Poids de chaque financeur - ensemble des dépenses (Etat - Région - Départements - Villes)



Graphique 2b
Culture - Poids de chaque financeur - dépenses de fonctionnement (Etat - Région - Départements - Villes)



Graphique 2c
Culture - Poids de chaque financeur - dépenses d'investissement (Etat - Région - Départements - Villes)



Le poids des dépenses de personnel et des subventions

Deux postes constituent à eux seuls environ 80% des dépenses de fonctionnement pour la culture : il s'agit des dépenses de personnel (236 millions d'euros, soit 41,4%) et des subventions (212 millions d'euros soit 37,2%).

Le montant des dépenses de personnel pour la culture semble relativement élevé lorsqu'on le compare à celui de l'ensemble des dépenses de personnel des collectivités territoriales, tous secteurs confondus, culturels ou non. En effet, selon la direction générale des collectivités locales (2007), les dépenses de personnel sont relativement stables depuis 20 ans et constituent environ 20% du budget de l'ensemble des collectivités.

Les dépenses d'investissement dans le domaine culturel concernent avant tout des dépenses directes (60,1% en investissement direct et 26,1% en autres transferts aux collectivités), tandis que les subventions sont secondaires (11,9%).

Bien évidemment, ces données globales de cadrage connaissent d'importantes variations dès lors que l'on effectue une analyse plus fine. En particulier, les charges directes des Villes sont bien plus élevées que celles des Régions : ces dernières n'ayant que peu de structures à gérer (cf. chapitre 3 p. 32).

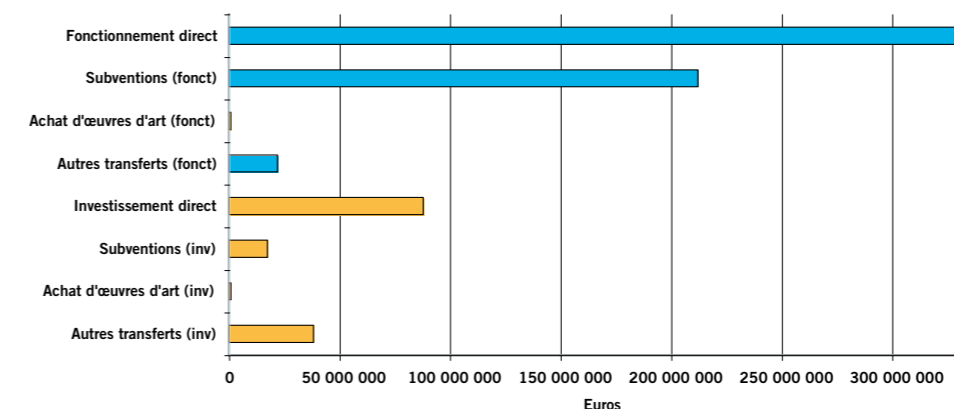
Tableau 5

Poids des dépenses directes selon le financeur (dont charges de personnel) (dépenses de fonctionnement)

Villes	77,8%
Départements	47,2%
Région	3,1%
Etat	14,3%

Source : Arcade 2003

Note de lecture : 77,8% des dépenses des Villes sont des dépenses de fonctionnement direct.



Graphique 3
Nature économique des dépenses en euros (Etat - Région - Départements - Villes)

Analyse selon l'euro culturel par habitant

Un indicateur plus élevé que la moyenne nationale

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Villes dépensent en moyenne 108 euros par habitant pour la culture, les Départements 22 euros. La Région consacre pour sa part 10 euros par habitant et l'Etat 18 euros. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale, telle que l'indique le DEPS pour 2002 (Tableau 7).

Tableau 7

Dépenses culturelles des collectivités, en euros par habitant (éléments de comparaison)

	Euros culturels par habitant PACA		Euros culturels par habitant Ensemble des régions	
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Communes	108	25	117	26
Départements	22	5	14,8	ND
Région	10	5	4,4	ND
Etat	18	5	Nd	ND

Sources : Arcade 2003, Deps 2002 pour les données nationales.

Mise en regard avec les dépenses des ménages pour la culture

L'importance du soutien que les collectivités apportent aux dépenses culturelles de leurs citoyens peut être évaluée en mettant en vis-à-vis le montant financier que les ménages consacrent à la culture.

Selon nos calculs, et en nous appuyant sur les données de l'Insee, du DEPS et sur les Comptes de la Nation, les ménages consacrent en moyenne 4,19% de leur revenu à la culture, soit un montant par mois et par ménage de 101,2 euros ce qui équivaut à un montant annuel de 1214,4 euros par ménage⁹ (Tableau 8).

Ces dépenses comprennent, comme le montre le tableau 9, non seulement les sorties mais également l'équipement audiovisuel. La part du revenu affecté aux sorties culturelles (spectacles, visites, cinéma) étant bien moins élevée (16% de la dépense). Il apparaît que **les ménages dépensent environ 182 euros par an en sorties culturelles** (spectacles, visites musées, cinéma) et **169 euros par an à l'achat de livres et disques**.

De leur côté, les **Villes, Départements, Région et l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur consacrent en moyenne 158 euros par habitant par an à la culture soit 363,4 euros par ménage**. Le soutien apporté aux dépenses culturelles des ménages par l'ensemble

des collectivités apparaît quasiment aussi élevé que le montant que les ménages consacrent eux-mêmes à leurs sorties culturelles et à l'achat de livres et de disques.

La mise en perspective de ces données confirme le poids des dépenses des collectivités au regard de l'ensemble de la dépense globale de la culture, et le soutien financier qu'elles apportent à la population. Derrière cette dépense moyenne par habitant se cachent de très importantes variations, tant au niveau des Départements que des Villes, et tandis qu'une Ville de la région consacre 469,3 euros par habitant à la culture, la dépense d'une autre ne s'élève qu'à 12 euros par habitant (cf. chapitre 3 pp30-31).

Tableau 8

Dépenses culturelles des ménages en 2003 (données nationales)

Dépenses culture par ménage	Année 2003
Nombre de ménages (en milliers)	24 977
Total des dépenses culture des ménages (en millions d'euros)	30 329
Revenu disponible par mois par ménage (en euros)	2 417,5
Dépenses culture par ménage par mois	101,19
% dépenses culture dans le revenu disponible par ménage par mois	4,19%

Sources : d'après Insee, Deps, Comptes de la Nation.

Tableau 9

Répartition des dépenses culturelles des ménages 2003 (données nationales)

	Millions €	%
Appareils son et image	6 103	20%
Activités de télévision	5 235	17%
Vidéos	2 700	9%
Instruments de musique	463	2%
Presse	5 724	19%
Cinéma	1 091	4%
Livres	3 150	10%
Disques	1 928	6%
Spectacles	3 487	11%
Musées, monuments historiques	448	1%
TOTAL Culture	30 329	100%

Source : Deps

Analyse selon une approche territoriale

L'absence de véritable répartition des compétences en matière culturelle et la mise en œuvre, au contraire, d'un principe de coopération généralisée entre les différents niveaux d'action publique (financements croisés), conduisent à envisager les effets de ces cumuls de dépenses sur les aires départementales au sein du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On pourrait naturellement imaginer que les variations observées d'un département à l'autre refléteraient des stratégies culturelles différentes en termes de publics à atteindre ou d'objectifs recherchés. Mais un déséquilibre apparaît toutefois dans l'ensemble des données avec une forte concentration des dépenses sur le territoire des Bouches-du-Rhône, tant en dépenses de fonctionnement que d'investissement. Rappelons toutefois d'ores et déjà la concentration de l'activité sur ce territoire, et cela particulièrement pour le spectacle vivant qui représente une part très importante des dépenses.

Une répartition hétérogène sur le territoire

Le volume des dépenses de fonctionnement diffère fortement d'un territoire départemental à l'autre¹⁰. Si l'on se réfère à l'ensemble des dépenses culturelles réalisées par les collectivités de la région, l'essentiel est concentré dans les Bouches-du-Rhône (45%) et les Alpes-Maritimes (28%), le reste des Alpes n'ayant qu'une portion congrue (2,4% pour les Alpes-de-Haute-Provence et 2% pour les Hautes-Alpes), le Var et le Vaucluse se situant dans une position médiane (respectivement 11,6% et 11%) (Tableau 10 p.26).

Ces chiffres sont toutefois trompeurs, ce pourcentage étant mécaniquement plus élevé pour les territoires les plus peuplés. Une solution qui permet de corriger ce biais consiste à regarder l'indicateur euros par habitant comme il a été fait dans la section précédente.

Selon ce nouvel indicateur, les deux départements les plus peuplés de la région, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, demeurent en tête avec respectivement 134 euros et 151,4 euros par habitant. Notons que ces deux départements, bien que tous deux fortement urbanisés, diffèrent par la richesse de leur population : tandis que le premier comprend une forte proportion d'érémistes et de chômeurs, les revenus des personnes résidant dans le second sont supérieurs à la moyenne nationale et la population est plus âgée (cf. chapitre 5, pp84-85).

La correction effectuée grâce au calcul de la dépense par habitant révèle une meilleure situation du territoire du Vaucluse sur lequel les collectivités locales et l'Etat consacrent ensemble 119,7 euros à la culture par habitant, alors qu'avec ce nouveau calcul, le Var (70,6 euros) se retrouve derrière les Alpes-de-Haute-Provence (93,7 euros) et les Hautes-Alpes (88,8 euros). Au sein du département du Vaucluse, les chiffres doivent être pris avec précaution, l'analyse du spectacle vivant montre en effet que 40% des crédits sont affectés aux grandes manifestations internationales, les données par habitant ne reflètent en conséquence au sein de ce département que très imparfaitement l'effort en faveur des consommations culturelles par habitant (Tableau 10 p.26).

Le rôle de l'Etat et de la Région dans la répartition territoriale

L'analyse de la répartition des dépenses par département selon le financeur, montre que les dépenses de l'Etat et de la Région contribuent au déséquilibre en faveur des Bouches-du-Rhône. C'est en effet sur ce département que les dépenses de l'Etat et de la Région sont les plus importantes, du fait de l'implantation des opérateurs. Le Var est en revanche moins bien doté, les dépenses de l'Etat et de la Région, mais aussi des Villes y étant moins développées : 65% de ces dernières dépensent moins de 80 euros par habitant (Graphique 4 p.26).

Le poids des Villes

Le graphique 4 présente, par territoire départemental, le poids relatif de chacune des collectivités. Pour l'ensemble des territoires, on constate le poids prépondérant des dépenses des Villes, ce phénomène étant encore plus marqué pour les Alpes-Maritimes (plus de 70%). Une exception toutefois à cette situation, le département des Alpes-de-Haute-Provence au sein duquel ce sont les dépenses culturelles du Conseil général qui sont proportionnellement les plus élevées. L'effort des Départements apparaît également plus marqué dans les Hautes-Alpes et le Var, bien qu'ils restent sur ces territoires en deçà de l'effort relatif des Villes.

10- Notons que les dépenses de fonctionnement présentées ici correspondent aux dépenses de la Drac, de la Région et des Départements, hors agences régionales et région culturelle régionale, pour une meilleure comparabilité.

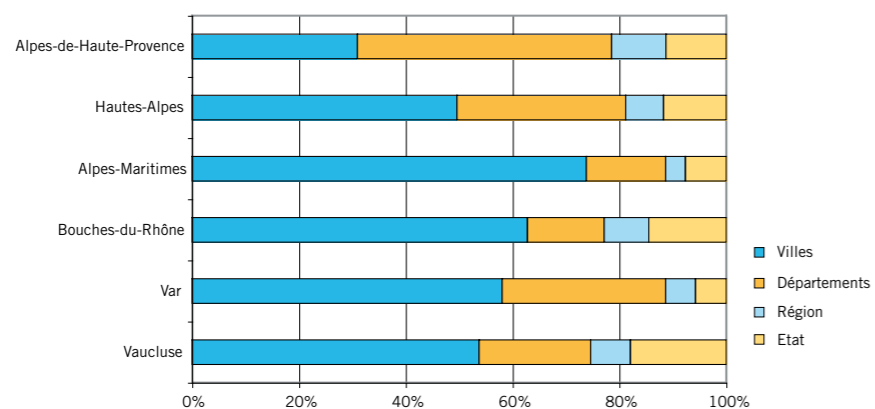
Tableau 10

Affectation des dépenses de fonctionnement par territoire départemental
(Etat - Région - Départements - Villes)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	13 075 612	2,4%	93,7
Hautes-Alpes	10 779 246	2%	88,8
Alpes-Maritimes	153 158 264	28%	151,4
Bouches-du-Rhône	245 965 065	45%	134,0
Var	63 401 742	11,6%	70,6
Vaucluse	59 817 833	11%	119,7
PACA	546 197 762	100%	121,2

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle. Ces dépenses sont en effet sorties des analyses territoriales, car elles concernent des structures et services à rayonnement régional.
Source : Arcade 2003

Graphique 4
Localisation des dépenses selon le financeur
(fonctionnement)



LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2003 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les dépenses des Villes



La méthode d'enquête adoptée en 2003 ne permet pas d'analyser de la même manière l'intervention des Villes de celle des autres collectivités enquêtées et de l'Etat (cf. Introduction méthodologique p.8). Notamment, la présentation sectorielle des données (spectacle vivant, patrimoine, cinéma, etc.) réalisée dans le chapitre 4 ne prend pas en compte les Villes (sauf sur le spectacle vivant où quelques indicateurs de comparaison ont été rendus possibles).

Pour autant, les Villes sont les premiers financeurs de la culture, au niveau national comme en région, c'est pourquoi il était important d'y consacrer un chapitre à part entière.

En 2003, ces 76 Villes ont financé la culture à hauteur de 431 millions d'euros dont 350,5 millions d'euros de fonctionnement. Ce chapitre montre cependant une disparité importante d'une Ville à l'autre, tant au niveau des volumes financiers, de l'effort culturel, qu'au niveau des choix d'actions. L'analyse présente donc l'ensemble de ces données en posant la question de la corrélation, ou de la non-corrélation, entre la taille des Villes, leur situation géographique et l'effort culturel qui y est entrepris.

Dans ce chapitre

Des disparités importantes

Le poids conséquent des charges de personnel

Les actions financées : importance de l'expression artistique et du patrimoine

Pour aller plus loin

www.arcade-paca.com/financementspublics2003

(Cf. p.95)

Des disparités importantes

Bien que la taille des communes semble jouer, elle ne constitue pas pour autant un facteur décisif du nombre d'euros par habitant que chacune d'entre elles consacre au total à la culture (dépenses de fonctionnement et d'investissement). Ainsi tandis que 50% des Villes de moins de 12 000 habitants dépensent moins de 60 euros par habitant pour la culture, un peu plus d'un quart d'entre elles, consacrent plus de 120 euros. De même, si presque 50% des Villes de plus de 40 000 habitants dépensent plus de 120 euros par habitant pour la culture, environ 18% lui dédient moins de 60 euros. Les Villes de taille intermédiaire semblent se concentrer dans des positions plus centrales : 65% des Villes entre 12 000 et 19 000 habitants consacrent entre 60 et 120 euros à la culture, comme 55% des Villes entre 19 000 et 40 000 habitants (Tableau 11).

Les territoires départementaux où, de façon globale, les dépenses culturelles agrégées pour l'ensemble des collectivités sont les moins élevées par habitant, ne correspondent pas nécessairement à ceux où les dépenses des Villes sont peu élevées. Ainsi, dans les Alpes-de-Haute-Provence comme dans les Hautes-Alpes, les dépenses culturelles par habitant de l'ensemble des collectivités s'élèvent respectivement à 59,8 et à 70,9 euros alors que les deux Villes de chacun de ces départements recensées dans notre enquête consacrent entre 100 et 200 euros par habitant. La position du Var semble moins favorable avec 65% des Villes qui dépensent moins de 80 euros pour la culture par habitant.

Le tableau 12 montre que sur le territoire de chaque département, on trouve des Villes de taille modeste pour lesquelles le nombre d'euros par habitant consacré à la culture est élevé (chiffres en rouge). De façon symétrique, au sein de plusieurs départements, on peut distinguer des villes de taille importante avec un ratio "euros par habitant" dans le bas de la fourchette (chiffres en vert)¹¹.

Tableau 11

Euros culturels par habitant selon la taille des Villes
(fonctionnement et investissement - 76 Villes)

Euros culturel par habitant	Taille de la population (nombre d'habitants)				
	[5,12 000]]12 000-20 000]]20 000-40 000]	sup 40 000	TOTAL
[1-40] €/h	5	4	1	2	12
]40-60] €/h	4	1	1	2	8
]60-80] €/h	2	5	3	4	14
]80-100] €/h	1	5	4	1	11
]100-120] €/h	1	5	3	1	10
]120-200] €/h	3	2	4	5	14
sup 200 €/h	2	1	1	3	7
TOTAL	18	23	17	18	76

En ligne : taille des Villes

En colonne : nombre d'euros culturels par habitant dépensé par la Ville

Note de lecture : 5 Villes dont la population est comprise entre 5 000 et 12 000 habitants ont consacré entre 1 et 40 euros par habitant à la culture.

Source : Arcade 2003

Tableau 12

Euros culturels par habitant, par territoire départemental et par taille des Villes
(fonctionnement et investissement - 76 Villes)

Territoire	Taille de la Commune	Euros culturels par habitant						
		[1-40] €/h]40-60] €/h]60-80] €/h]80-100] €/h]100-120] €/h]120-200] €/h	Sup 200 €/h
Alpes-de-Haute-Provence	[5000-12000]							
]12000-20000]					1		
]20000-40000]						1	
	Sup 40000							
Hautes-Alpes	[5000-12000]						1	
]12000-20000]							
]20000-40000]					1		
	Sup 40000							
Alpes-Maritimes	[5000-12000]	3					1	
]12000-20000]	1		1	1	1		
]20000-40000]			1	1			1
	Sup 40000	1		1		1	2	1
Bouches-du-Rhône	[5000-12000]		2	2	1			1
]12000-20000]	1		2	1	3		1
]20000-40000]				1		2	
	Sup 40000	1	1	1			3	1
Var	[5000-12000]	1	2			1		1
]12000-20000]	2			1		2	
]20000-40000]	1	1	2	1		1	
	Sup 40000		1	3				
Vaucluse	[5000-12000]	1					1	
]12000-20000]		1	2	2			
]20000-40000]				1	2		
	Sup 40000							1

Source : Arcade, enquête 2002

Note de lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, une ville dont la population est comprise entre 12 000 et 20 000 habitants a consacré entre 100 et 120 euros à la culture par habitant. Dans les Alpes-Maritimes, 3 villes dont la population est comprise entre 5 000 et 12 000 habitants ont consacré entre 1 et 40 euros par habitant à la culture.

11- Rappelons que l'enquête n'a été conduite qu'auprès des Villes de plus de 10 000 habitants. Deux Villes ne remplissant pas ce critère ont toutefois été intégrées, Saint-Tropez et Saint-Rémy-de-Provence. Les amplitudes des classes des Villes ont été constituées de façon à avoir un relatif équilibre entre les effectifs des différentes classes. (Cf. liste des Villes p.10)

Le poids conséquent des charges de personnel

Un peu plus de la moitié des dépenses culturelles des Villes sont affectées aux charges de personnel (54,1% en moyenne). La distribution est toutefois assez étalée puisque ce pourcentage varie au sein de l'échantillon entre 0 et 90,4%. Cette répartition est tout aussi marquée pour les charges à caractère général pour lesquelles on constate un minimum de 0% et un maximum de 92,2%. Pour ces dernières, la moyenne se situe à un peu moins de 25%. Les autres charges de gestion courante, au sein desquelles on comptabilise en particulier les subventions accordées par les Villes, sont nettement moins élevées, la moyenne étant à 18,6% (Tableau 13).

Le calcul des dépenses de fonctionnement sur chacun de ces postes selon la taille des Villes, permet de mettre en évidence certaines spécificités. En particulier, une **corrélation apparaît entre les dépenses de fonctionnement consacrées aux charges de personnel et la taille des Villes**¹². Les Villes pour lesquelles le pourcentage des dépenses de fonctionnement consacrées aux

charges de personnel sont les moins élevées (moins de 50%) sont en vert dans le tableau 14. Ce sont en grande partie des villes dont la taille de la population est inférieure à 20 000 habitants. En revanche celles qui consacrent plus de 50% de leurs dépenses de fonctionnement aux charges de personnel (chiffres en rouge) sont de taille plus élevée (population supérieure à 20 000 habitants).

Cette corrélation entre taille des Villes et pourcentage des dépenses de fonctionnement consacrées aux charges n'apparaît pas pour ce qui concerne tant les charges à caractère général que les autres charges (test du Khi2 non significatif).

Tableau 13

Les Villes selon la nature économique de leurs charges (en %)

	Minimum**	Maximum	Moyenne	Médiane
Charges de personnel	0	90,4	54,1	57
Charges à caractère général*	0	92,2	24,3	20
Autres charges de gestion courante (dont subventions)	0	66,6	18,6	12

Source : Arcade 2003

* Les charges à caractère général recouvrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement propres aux collectivités hors charges de personnel.

** Le minimum à 0 indique qu'un transfert de charges a été réalisé sur un EPCI.

Tableau 14

Les charges de personnel en fonction de la taille des Villes (fonctionnement)

Population des villes	% des dépenses de fonctionnement des villes consacrées aux charges de personnel					TOTAL
	[0,35]]35,50]]50,65]]65,80]	Sup 80	
[5000-12000]	8	3	4	1	2	18
]12000-20000]	3	9	5	6	1	24
]20000-40000]	1	1	8	4	3	17
Sup 40000	3	1	5	8	0	17
TOTAL	15	14	22	19	6	76

Source : Arcade 2003

Les actions financées : importance de l'expression artistique et du patrimoine¹³

L'examen des types d'actions montre l'importance de l'expression artistique (138,5 millions d'euros) et du patrimoine (114,7 millions d'euros) qui recueillent à eux deux 73% des dépenses. Pour le patrimoine, l'effort des Villes est conséquent sur les bibliothèques (56,3 millions d'euros) et les musées (42,2 millions d'euros). Au sein du poste intitulé "Expression artistique", c'est l'expression musicale, lyrique et chorégraphique qui apparaît comme le principal bénéficiaire des dépenses avec 87 millions d'euros. Notons que ce poste regroupe les écoles d'enseignement spécialisé (écoles d'art, écoles de musique, danse et théâtre). Enfin l'action culturelle représente 68 millions d'euros pour les Villes (Tableau 15).

Il s'agit toutefois d'un montant globalisé qui peut cacher de fortes disparités. Le tableau 16 permet de mettre à jour ces disparités en indiquant le pourcentage moyen que dédient les Villes à différentes actions mais en précisant également les pourcentages médians et maximaux rencontrés. C'est pour l'action culturelle que l'écart est le plus important, suivi par les services communs. Ainsi, on peut trouver en région Provence-Alpes-Côte d'Azur une commune consacrant 91% de son budget culture à l'action culturelle, alors que la moyenne est à 24,3%.

Tableau 15

Types d'actions financées par les Villes (fonctionnement)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Services communs	28 019 461	8%
Services communs	28 019 461	8%
Conservation, diffusion des patrimoines	114 716 225	32,8%
Archives	5 787 542	1,7%
Bibliothèques et médiathèques	56 319 759	16,1%
Entretien du patrimoine culturel	8 323 347	2,4%
Musées	42 177 780	12%
Autres conservation et diffusion des patrimoines	2 107 797	0,6%
Expression artistique	138 504 923	39,5%
Arts plastiques et autres activités	14 696 806	4,2%
Cinéma et autres salles de spectacle	7 233 383	2,1%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	87 082 438	24,8%
Théâtres	28 453 349	8,1%
Autre expression artistique	1 038 947	0,3%
Action culturelle	68 067 194	19,4%
Action culturelle	68 067 194	19,4%
Action indéterminée	1 168 117	0,3%
Action indéterminée	1 168 117	0,3%
TOTAL	350 475 920	100%

Source : Arcade 2003

Graphique 5

Type d'actions financées par les Villes (fonctionnement)

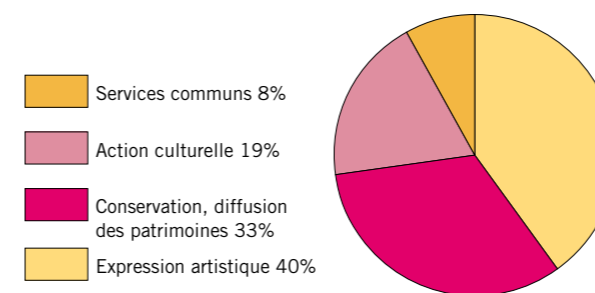


Tableau 16

Poids des actions financées par les Villes - Analyse des écarts (fonctionnement - en % des dépenses culturelles totales des villes)

	Maximum	Médiane	Moyenne
Action culturelle	91	18,1	24,3
Archives	17,9	0,1	2,3
Bibliothèques	57,1	19,7	19,8
Musée	47,5	2,4	7,2
Entretien patrimoine	37,8	0,6	3,8
Conservation	48,4	0	0,6
Arts plastiques	32,4	0,2	3,2
Cinéma	43,3	0,3	3,2
Musique	66,6	13,3	14,8
Théâtre	5	0,08	4,1
Services communs	85,3	10	15,2

Source : Arcade 2003

12- Le khi2 est un test statistique permettant de mesurer l'existence de liens entre les variables ; le lien est significatif lorsque la valeur observée est supérieure à la valeur théorique. Ici, la valeur théorique est à 21,026 et la valeur observée est à 28,419.

13- Rappelons que la méthodologie d'enquête ne suit pas celle adoptée pour l'Etat, les Départements et la Région mais est basée sur la récolte des informations de la fonction 3 "culture" du compte administratif des Villes uniquement. (Cf. Introduction méthodologique p.8)

LES FINANCEMENTS
PUBLICS
DE LA CULTURE 2003
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Analyse des dépenses
selon les secteurs**
(Etat - Région - Départements)



Comment l'Etat, la Région et les six Départements interviennent-ils sur les différents secteurs culturels ?

L'enquête 2003 permet d'apporter des éléments de lecture sur le spectacle vivant, le patrimoine, le cinéma et l'audiovisuel, les arts visuels, le livre et la lecture.

La méthodologie de l'enquête ne permet pas ici d'analyser le poids des Villes dans ces secteurs (cf. Introduction méthodologique p.8), mais elle permet en contrepartie de regarder plus finement le spectacle vivant.

Si l'analyse sur les autres secteurs est moins développée dans cette publication, l'ensemble des tableaux de bord et des données propres à chacun d'eux est néanmoins disponible sur le site Internet de l'Arcade.

Dans ce chapitre

Données d'ensemble

Les actions prioritaires : diffusion, conservation et création

Les secteurs prédominants : le spectacle vivant et le patrimoine

Dépenses de fonctionnement et d'investissement : des priorités sectorielles distinctes

Le Spectacle vivant

Données d'ensemble

Répartition des dépenses par collectivité

L'effort culturel global selon une approche territoriale

1 181 structures soutenues : une approche des financements croisés

Les actions financées

Les autres secteurs de la culture

Le cinéma et l'audiovisuel

Les arts visuels

Le livre et la lecture

Le patrimoine et l'architecture

Pour aller plus loin

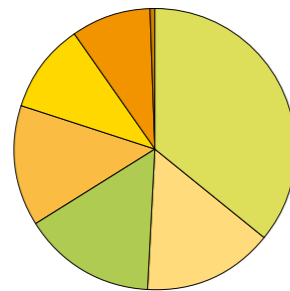
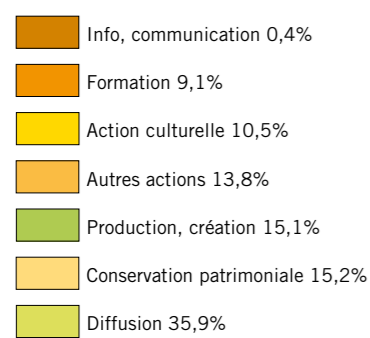
www.arcade-paca.com/financementspublics2003

(Cf. p.95)

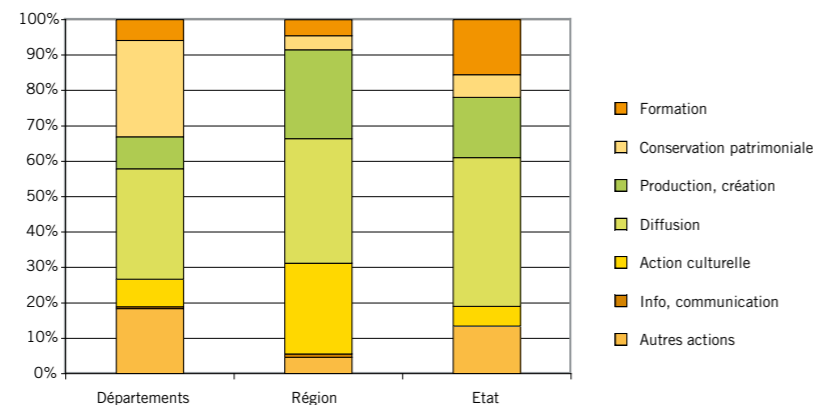
Données d'ensemble

Peut-on percevoir des priorités distinctes pour l'Etat, la Région et les Départements dans les actions qu'ils décident de financer ? Tous les secteurs bénéficient-ils de la même façon des dépenses des collectivités ou certains secteurs sont-ils au contraire privilégiés ? Les priorités demeurent-elles les mêmes lorsqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement et d'investissement ? Telles sont les trois grandes questions auxquelles s'attache à répondre ce chapitre.

Graphique 6
Type d'actions financées en fonctionnement
(Etat - Région - Départements)



Graphique 7
Types d'actions selon le financeur en fonctionnement
(Etat - Région - Départements)



Les actions prioritaires : diffusion, conservation et création

L'analyse des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements montre que la diffusion recueille à elle seule près de 36% des dépenses de ces trois types de financeurs. C'est l'Etat qui, au sein de ses dépenses, consacre la plus forte proportion à la diffusion (33,3 millions d'euros), l'effort relatif des Départements (30,2 millions d'euros) et de la Région (15,2 millions d'euros) est moins marqué bien que conséquent. (Nous verrons cependant, dans le chapitre consacré au spectacle vivant, qu'à l'intérieur de la catégorie diffusion des structures sont également investies dans des actions de production, les deux notions étant régulièrement imbriquées, par exemple pour certains équipements ou certains festivals. Il s'agit donc d'adopter une approche nuancée.)

Viennent ensuite la conservation et la création qui attirent chacune d'elles environ 15% des dépenses. Le partage entre ces deux types d'action dans les Départements est symétrique de celui effectué par la Région et l'Etat : tandis que les Départements privilégient la conservation (26,3 millions d'euros), accordant une part relative plus faible à la production (8,8 millions d'euros), la Région et l'Etat concentrent au contraire leurs dépenses sur la production (respectivement 10,8 millions d'euros et 13,5 millions d'euros).

Enfin, notons l'effort de l'Etat sur la formation (143 millions d'euros) et celui de la Région sur l'action culturelle (11 millions d'euros).

Les secteurs prédominants : le spectacle vivant et le patrimoine

S'agissant cette fois des secteurs, le spectacle vivant et le patrimoine bénéficient à eux deux de plus de 60% des dépenses culturelles de l'Etat, de la Région et des Départements. Sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat, la Région et les Départements consacrent ainsi 26% de leurs dépenses à l'architecture et au patrimoine et 36% au spectacle vivant (fonctionnement et investissement). On retrouve le même type de proportion pour ces deux secteurs dans le budget du Ministère de la culture et de la communication (Tableau 17).

La comparaison entre les secteurs qui bénéficient du soutien des collectivités et les pratiques culturelles des personnes, permet de mettre en relief certaines spécificités : les deux activités les plus aidées relèvent aussi bien de secteurs où les pratiques sont élevées (musée, patrimoine) que de secteurs où les pratiques sont faibles (théâtre) (Graphique 8). Ce trait est encore plus marqué quand on fait une observation dynamique. Entre 1973 et 2003, le taux de fréquentation du patrimoine s'est fortement accru alors que le pourcentage de personnes déclarant aller au théâtre au moins une fois au cours des 12 derniers mois est demeuré stable (Tableau 18). Notons toutefois que les études conduites sur les pratiques culturelles soulignent que le taux de fréquentation des spectacles vivants est assez largement corrélé à la taille des Villes et à l'offre de spectacles.

Tableau 17
Répartition des dépenses par secteur
(éléments de comparaison - fonctionnement et investissement)

	Budget Ministère de la culture 2003	Etat - Région - Départements PACA 2003
Spectacle vivant	36%	36%
Musée*	12%	-
Livre et lecture	16%	11%
Cinéma	3%	5%
Action culturelle	4%	-
Arts plastiques	6%	6%
Archives*	2%	-
Architecture et patrimoine	21%	26%
Pluridisciplinaire culture	ND	14%
Autres domaines	ND	3%

Source : Lettre d'information du Ministère de la Culture pour le budget ministériel 2003, Arcade 2003 pour les dépenses de la région PACA

* Pour PACA, les dépenses en direction des musées et des archives sont agrégées à la rubrique "Architecture et patrimoine".

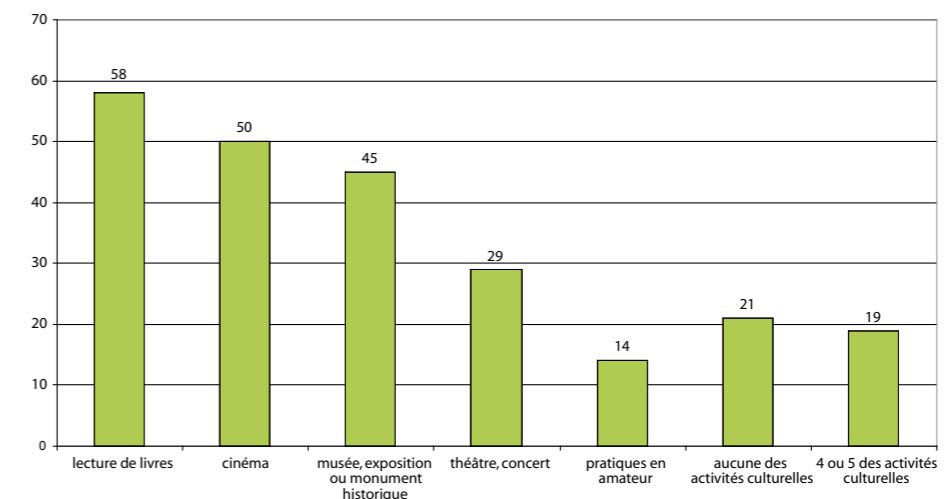
Tableau 18
Evolution de quelques pratiques culturelles
(données nationales)

%	1973	1981	1988	1997	2003
Théâtre	12	10	14	15	16
Spectacle de danse	6	5	6	8	8
Concert de musique classique	7	7	9	9	8
Visite musée ou d'exposition	33	36	38	40	43

Source : Ministère de la culture (2007), "Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques", Culture Prospective, 3.

Note de lecture : 12% des personnes interrogées lors de l'enquête sur les pratiques culturelles des français de 1973 déclaraient être allées au théâtre au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Cette proportion était de 10% lors de l'enquête de 1981.

Graphique 8
Taux de pratique des activités culturelles
(données nationales)



Dépenses de fonctionnement et d'investissement : des priorités sectorielles distinctes

Un examen plus approfondi des dépenses par secteur permet de mettre à jour des priorités différentes selon qu'il s'agit de dépenses d'investissement ou de fonctionnement. Tandis que le spectacle vivant apparaît comme le principal bénéficiaire des dépenses de fonctionnement (44,4%), ce sont le patrimoine (50%) et le livre et la lecture (19,6%) qui arrivent en tête pour l'investissement. Ce classement peut s'expliquer, d'une part par la responsabilité des archives départementales et des bibliothèques centrales de prêt que les lois de décentralisation de 1983 ont conférée aux conseils généraux, et d'autre part par la signature d'un protocole de décentralisation entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ce qui concerne le patrimoine.

Tableau 19

Répartition des actions financées par les collectivités en région PACA
(Etat - Région - Départements)

DOMAINE	Fonctionnement	Investissement	Dépenses totales
Spectacle vivant	44,4%	8,3%	36%
Livre et lecture	7,8%	19,6%	11%
Cinéma et audiovisuel	6,5%	1,4%	5%
Arts visuels	6,3%	3,6%	6%
Architecture et patrimoine	18,3%	50%	26%
Pluridisciplinaire culture	14,9%	10,7%	14%
Autres domaines	1,8%	6,4%	3%

Source : Arcade 2003

Tableau 20

Répartition des dépenses par secteurs
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	Dépenses	
	€	%
Spectacle vivant	97 818 975	44,4%
Livre et lecture	17 148 738	7,8%
Cinéma et audiovisuel	14 289 085	6,5%
Arts visuels	13 783 406	6,3%
Architecture et patrimoine	40 284 455	18,3%
Pluridisciplinaire culture	32 823 439	14,9%
Autres domaines	4 024 886	1,8%
TOTAL	220 172 984	100%

Source : Arcade 2003

Le spectacle vivant

Données d'ensemble

Le secteur le plus important de la culture

Le spectacle vivant est le secteur le plus important de la Culture. Il représentait en effet, en 2003, **45% de l'ensemble des dépenses** de l'Etat, de la Région et des six Départements, soit une enveloppe de 103,3 millions d'euros (fonctionnement et investissement compris).

95% de ces dépenses concernent le fonctionnement (**98 millions d'euros**), traduisant une politique de soutien au spectacle vivant, que l'on retrouve globalement pour l'ensemble des arts dits vivants (arts visuels, cinéma), dont l'objectif est l'aide à la création et à la diffusion des œuvres. C'est pourquoi nous nous attacherons dans cette analyse uniquement aux dépenses de fonctionnement.

Près de 1 200 structures dédiées au spectacle vivant ont été financées par l'Etat, la Région et les 6 Départements en 2003.

Il n'est pas inutile de rappeler que **2003 est une année particulière** pour le spectacle vivant, marquée par la crise liée à la réforme du régime de l'intermittence, avec l'intervention exceptionnelle de plusieurs collectivités pour compenser les conséquences économiques liées aux annulations de manifestations importantes.

Une activité menée par le terrain et soutenue par la subvention

La nature économique des dépenses vient confirmer l'importance des subventions (87%) et l'organisation d'un secteur porté non pas directement par les collectivités mais par des personnes de droit privé. Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 n'ayant en effet pas prévu de compétences particulières à une collectivité publique en matière de spectacle vivant, celui-ci a donc, de fait, été pris en charge par l'ensemble des collectivités, et ce, majoritairement dans une relation de délégation à des opérateurs de terrain. Ce mode de fonctionnement avait notamment été conforté par la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant, en 1998, rappelant le rôle et les responsabilités des personnes de droit privé dans la mise en œuvre de la politique du ministère mais aussi la relation partenariale qui relie ces opérateurs à l'Etat et aux collectivités publiques.

Nous verrons cependant que l'on ne retrouve pas ce mode opératoire pour les Villes, où la gestion directe est plus importante (cf. Mise en regard avec les Villes p. 49).

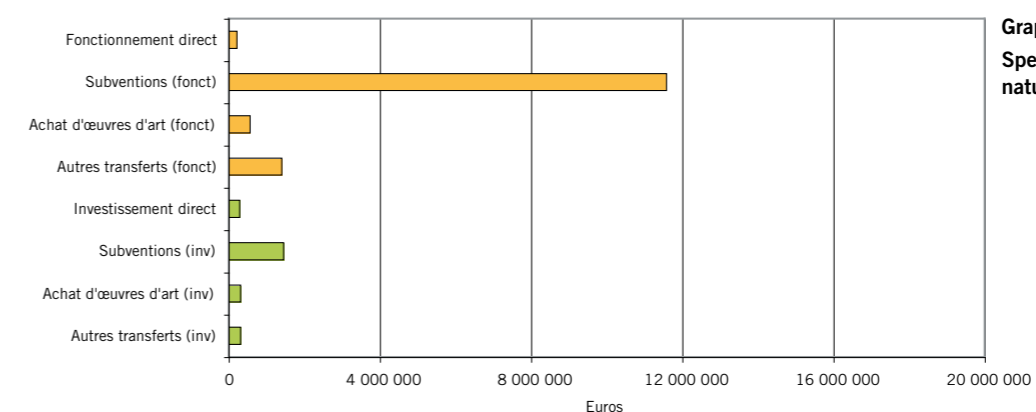
Tableau 21

Spectacle vivant : Nature économique de la dépense et poids du secteur

	€	%	Poids du spectacle vivant*	Euros par habitant
Fonctionnement	97 818 975	94,7%	44,4%	21,7
Investissement	5 446 905	5,3%	8,3%	1,2
TOTAL	103 265 880	100%	-	-

* Le poids du secteur correspond au rapport entre les dépenses "spectacle vivant" et les dépenses culturelles des collectivités

Source : Arcade 2003



Graphique 9
Spectacle vivant :
nature économique de la dépense

Musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue : des secteurs aux réalités distinctes

Le spectacle vivant recouvre des secteurs aux réalités et aux modes de fonctionnement diversifiés. Ainsi le théâtre, le cirque, les arts de la rue, les musiques savantes, les musiques actuelles, les musiques traditionnelles ou encore la danse n'occupent pas une place identique dans l'agenda des politiques culturelles. Le poids de l'héritage, les objectifs, les éléments de légitimité et, de fait, les modalités d'intervention varient donc d'un secteur à l'autre. Par ailleurs la disparité dans la densité et l'implantation géographique des opérateurs sur le territoire a une incidence sur l'organisation des financements publics.

L'édition 2003 de cette enquête a permis pour la première fois, et grâce à une nouvelle méthodologie, d'analyser plus finement les réalités de ces différents secteurs. On peut d'ores et déjà indiquer quelques grandes lignes.

La musique est le secteur le plus financé du spectacle vivant (**39,3 millions d'euros de fonctionnement**). Une analyse plus fine nous permettra de repérer le poids des musiques savantes dans cette enveloppe, un poids que l'histoire des politiques culturelles globalement, et le contexte régional plus précisément, peut expliquer. Les autres secteurs de la musique (musiques actuelles, traditionnelles et du monde) ne bénéficient pas d'un tel financement mais ont fait l'objet depuis quinze ans d'une politique volontariste et ont connu malgré tout une progression dans la prise en compte et le financement de leurs activités.

Le théâtre, le cirque et les arts de la rue représentent quant à eux une enveloppe de **25,7 millions d'euros en fonctionnement**. Nous verrons le poids de l'héritage, avec notamment la politique de décentralisation dramatique mais aussi le développement exceptionnel de cette activité sur les territoires de certaines métropoles. Ces éléments expliquent notamment l'importance de l'Etat dans ce secteur mais aussi l'organisation territoriale des financements publics et l'engagement plus ou moins fort de certaines collectivités. Les arts du cirque et de la rue représentaient, en 2003, 13% de l'enveloppe globale citée ci-dessus.

La danse apparaît comme le secteur le plus faiblement doté du spectacle vivant, avec **9,3 millions d'euros** en fonctionnement en 2003. Cependant, il convient de ne pas envisager l'activité de la danse dans une stricte lecture de la nomenclature. En effet, la présence de la danse est bien réelle au-delà, dans les réseaux de diffusion pluridisciplinaire, tels que les scènes nationales, les scènes conventionnées, les pôles régionaux de développement culturel, voire même dans une pluridisciplinarité plus large et plus difficilement repérable dans cette enquête (arts visuels, enseignement, anima-

Tableau 22

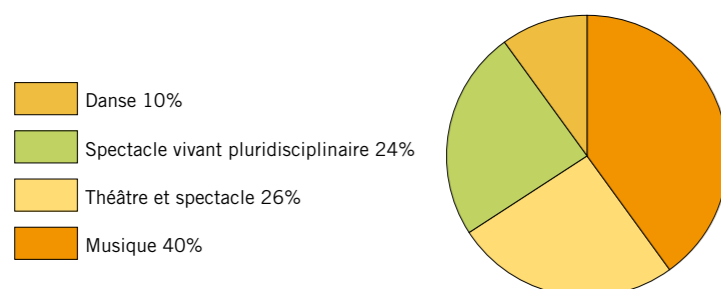
Spectacle vivant : Poids des différents secteurs (Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Théâtre et spectacle	25 694 270	26,3%
Théâtre	21 668 410	22,2%
Arts de la rue, arts de la piste	3 434 025	3,5%
Autres théâtres et spectacles	591 835	0,6%
Musique	39 318 003	40,2%
Musiques savantes	25 338 817	25,9%
Musiques actuelles	6 119 337	6,3%
Musiques traditionnelles et du monde	2 257 414	2,3%
Musiques (non déterminées)	5 602 435	5,7%
Danse	9 307 357	9,5%
Spectacle vivant pluridisciplinaire	23 499 345	24%
TOTAL	97 818 975	100%

Source : Arcade 2003

Graphique 10

Spectacle vivant : poids des différents secteurs (Etat - Région - Départements - fonctionnement)



tion socioculturelle...). A l'exception d'un réseau très ciblé et repéré par l'institution, de quelques festivals spécialisés et de nombreuses écoles de danse privées, mais qui ne font pas l'objet de financements publics, il existe peu de structures ou d'opérateurs dédiés spécifiquement à la danse et financés à ce titre. La lecture du financement public selon cette entrée ne suffira donc pas à représenter le niveau de développement de cette pratique en région.

Enfin, il faut noter dans l'enquête la présence de dépenses que nous avons choisi de ne pas rattacher à un secteur particulier car elles concernent des opérateurs dont l'action ne relève pas d'un champ spécifique. Ainsi, la rubrique "**spectacle vivant pluridisciplinaire**" représente 24% des dépenses de fonctionnement, soit près de **24 millions d'euros**, c'est-à-dire presque autant que le théâtre. Cette rubrique concerne 115 structures en région, avec principalement :

- Les grands équipements de diffusion (les scènes nationales, les scènes conventionnées, les pôles régionaux de développement culturel...);
- Les écoles nationales de musique (ENM) et conservatoire nationaux de région (CNR) parce qu'ils interviennent également sur la danse et/ou le théâtre;
- Quelques structures de formation professionnelle;
- Les associations ou agences de développement du spectacle vivant;
- Des activités culturelles à caractère régional ou identitaire;
- Mais aussi un certain nombre de manifestations, d'événements, d'actions culturelles qui ne relèvent pas d'un secteur particulier.

(Tableau 22)

Répartition des dépenses par collectivité (Etat, Région, Départements)

Dans cette partie, nous analyserons les niveaux de financement et les modalités d'intervention de l'Etat, de la Région et des Départements.

On peut d'ores et déjà noter l'importance de l'Etat dans le financement du spectacle vivant. Par ailleurs, on remarque que l'ensemble de ces collectivités sont globalement sur la même approche du financement du spectacle vivant, au niveau des secteurs mais aussi des fonctions (importance de la musique et du théâtre, poids de la diffusion, soutien sur des territoires à forte densité démographique, soutien conjoint sur des actions à renommée internationale ou des opérateurs structurants...). On peut néanmoins repérer quelques lignes de démarcation d'une collectivité à l'autre, avec des choix volontaristes sur certains points qui permettent à une collectivité de développer une orientation, spécifique en fonction de l'histoire culturelle de son territoire et de l'implantation des opérateurs (théâtre, musiques actuelles, enseignement artistique...).

Graphique 11

Spectacle vivant : poids de chaque financeur (Etat - Région - Départements - fonctionnement)

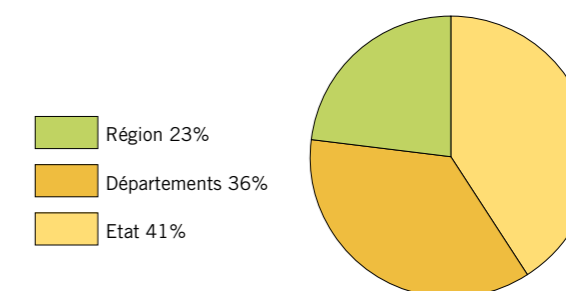


Tableau 23

Poids du spectacle vivant en fonctionnement (Etat - Région - Départements)

	Dépenses - Spect. vivant (€)	Poids du spectacle vivant / dépenses culturelles	Euros par habitant
CG 04	929 409	14,9%	6,7
CG 05	868 203	26,3%	7,2
CG 06	10 487 686	46,9%	10,4
CG 13	10 014 244	28,6%	5,5
CG 83	7 560 296	40,7%	8,4
CG 84	5 637 948	46,2%	11,3
Région	22 755 319	52,8%	5,0
Etat	39 565 871	49,8%	8,8

Source : Arcade 2003

Tableau 24

Spectacle vivant : Poids de chaque financeur selon une approche sectorielle

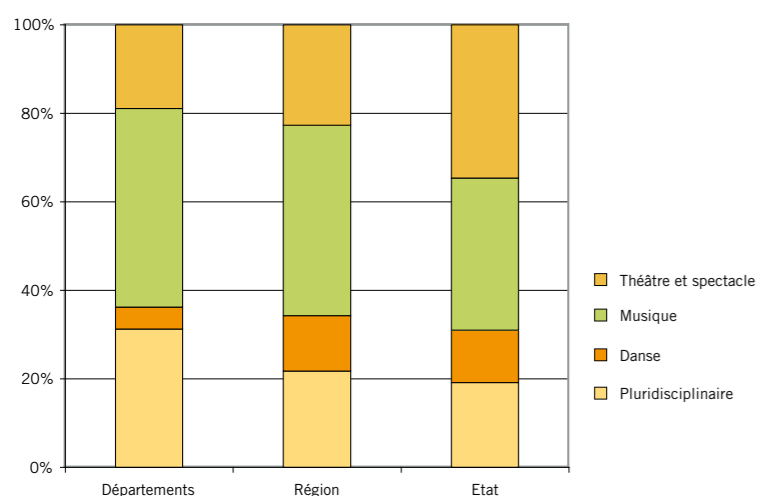
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

DOMAINE	Départements	Région	Etat	TOTAL
Pluridisciplinaire	11 102 042	4 944 950	7 579 583	23 626 575
Danse	1 752 993	2 854 241	4 700 973	9 308 207
Musique	15 921 335	9 789 856	13 592 532	39 303 723
Théâtre et spectacle	6 721 415	5 166 273	13 692 783	25 580 471
TOTAL	35 497 785	22 755 320	39 565 871	97 818 976

Source : Arcade 2003

Graphique 12

Spectacle vivant : domaine de l'action selon le financeur (Etat - Région - Départements - fonctionnement)



L'Etat

Il représente 41% des dépenses de fonctionnement Etat, Région, Départements en direction du spectacle vivant. Son intervention s'élève à près de **40 millions d'euros**. 72% de ces crédits proviennent de la Direction régionale des affaires culturelles et 28% sont des crédits gérés directement par le Ministère de la culture et de la communication¹⁴. Le spectacle vivant représente **50% de l'ensemble des dépenses culturelles de l'Etat**. Ce financement représente en moyenne **8,8 euros par habitant**¹⁵ (Tableau 23 et Graphique 11 p.43).

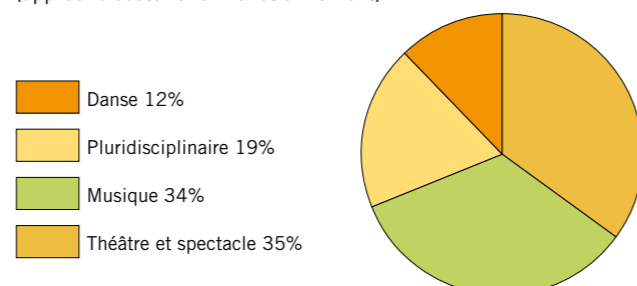
L'intervention de l'Etat est très importante sur le **théâtre et la musique**, y consacrant respectivement 13,6 millions d'euros (Tableau 24). Pour autant, le poids de l'Etat dans chacun de ces secteurs est différent : alors qu'il est le premier financeur du théâtre (53% des dépenses Etat, Région, Départements), son intervention sur la musique est moins importante que celle de la Région et des Départements (35% de l'ensemble des dépenses de l'Etat). Nous verrons plus loin que le financement moyen des structures dédiées aux musiques savantes est largement plus élevé que l'ensemble des structures du spectacle vivant (Graphique 19 p.53). **Les arts du cirque et de la rue** représentent quant à eux environ 15% des dépenses théâtre de l'Etat.

Son soutien en direction de la **danse** est important, il représente **5 millions d'euros** et en fait le premier financeur du secteur (Tableau 24).

7 millions d'euros sont consacrés par l'Etat aux équipements et aux projets **pluridisciplinaires** dont la moitié concerne la diffusion et notamment les structures conventionnées (scènes nationales, scènes conventionnées).

Graphique 13

Spectacle vivant : Répartition du financement de l'Etat (approche sectorielle - fonctionnement)



La Région

La Région consacre **23 millions d'euros** au spectacle vivant soit **plus de la moitié** de l'ensemble de ses dépenses culturelles (53%).

Cela représente 23% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement Etat, Région, Départements en direction du spectacle vivant. 92% de ces crédits proviennent du budget Culture, et 8% (1,5 million d'euros) ont été repérés sur des politiques transversales en dehors du budget spécifique. L'enveloppe de la Région consacrée au spectacle vivant représente une intervention moyenne de **5 euros par habitant**¹⁶ (Tableau 23 p.43).

La musique est le secteur culturel le plus financé par la Région, tous secteurs confondus (près de 23% de l'ensemble des dépenses culturelles). Son intervention en 2003 s'élève à près de **10 millions d'euros**, soit 42% des dépenses dédiées au spectacle vivant par la Région. Si les musiques savantes représentent une part importante de cette enveloppe (50%), la Région se distingue néanmoins de l'Etat par un **poids plus important consacré aux musiques actuelles** (35% de l'enveloppe "musique") du fait d'une politique plus récente, et particulièrement marquée, encadrée par un plan régional musiques actuelles voté en 1999.

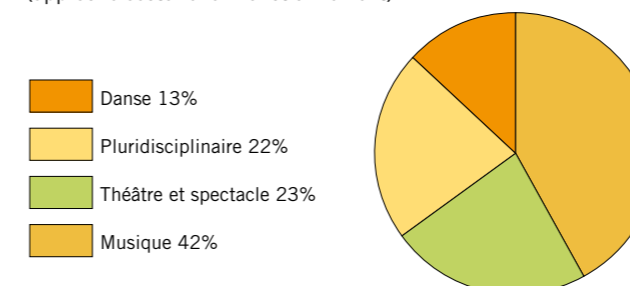
Le théâtre est soutenu par la Région à hauteur de **5,2 millions d'euros** soit 23% de ses dépenses consacrée au spectacle vivant. Le cirque et les arts de la rue représentent un peu plus de 10% des dépenses du théâtre (Tableau 24).

La part des financements classés en **spectacle vivant pluridisciplinaire** est importante (5 millions d'euros, 22% des dépenses spectacle vivant de la collectivité). Rappelons la politique particulière de la Région sur le conventionnement de pôles régionaux de développement culturel, lieux de spectacle vivant, pour certains également scènes nationales ou scènes conventionnées, qui, par l'intermédiaire d'une convention triennale bénéficient d'une attention particulière de la Région, notamment sur les questions de soutien à la création régionale et sur le travail du territoire.

Enfin, la **danse** est soutenue à hauteur de **2,8 millions d'euros en 2003**, soit 13% des dépenses de spectacle vivant. Elle fait l'objet d'une attention particulière de la Région. En effet, il s'agit, d'une part des structures du spectacle vivant les mieux financées par la collectivité, et d'autre part, la Région est le deuxième financeur de la danse avant les Départements et après l'Etat : son intervention représente 31% des dépenses qui lui sont consacrées, alors que, sur le reste du spectacle vivant, la Région est plutôt aux alentours de 20 à 25% des dépenses, après l'Etat et les Départements.

Graphique 14

Spectacle vivant : Répartition du financement de la Région (approche sectorielle - fonctionnement)



14- Les crédits centraux en fonctionnement concernent en 2003 des festivals (Festival d'Aix-en-Provence, Festival d'Avignon, les Hivernales, Avignon public Off), des structures de formation (Cnipal, Ists) des équipements (Théâtre de Cavallon, Cité des arts de la rue, Maison Jean Villar), des actions Dicréam portées par des opérateurs du spectacle vivant (Les Pas Perdus, Euphonia, Cometh), des compagnies de cirque et arts de la rue (Illotopia, Les Désaccordés), des aides à la résidence portées par des lieux (Grenier à sons).

15- Intervention de l'Etat sur l'ensemble de la culture : 17,6 euros par habitant.

16- Intervention de la Région sur l'ensemble de la culture : 14,77 euros par habitant.

Les Départements

L'intervention des six Départements dans le domaine du spectacle vivant s'élève à **35,5 millions d'euros en fonctionnement en 2003** (36% de l'ensemble des dépenses du spectacle vivant Etat, Région, Départements). Près des deux tiers de cette enveloppe concerne le Département des Bouches-du-Rhône et celui du Var. Tout comme la Région, 92% de ces dépenses proviennent du budget culture des collectivités et 8% concernent des dépenses spectacle vivant repérées sur des lignes transversales. On observe deux tendances :

- La première où le spectacle vivant représente moins de 30% des dépenses culturelles de la collectivité : cela concerne les Conseils généraux des **Alpes-de-Haute-Provence** (15%), des **Hautes-Alpes** (26%) et des **Bouches-du-Rhône** (29%) ;
- La seconde où le spectacle vivant représente plus de 40% des dépenses culturelles : cela concerne les Conseils généraux du **Var** (41%), de **Vaucluse** (46%) et enfin des **Alpes-Maritimes** (47%).

L'analyse de l'effort culturel en euros moyens par habitant ne vient pas contredire ces deux tendances.

A travers ces données, il est intéressant de noter le comportement de trois Départements :

- **L'importance du spectacle vivant pour le Département de Vaucluse**, alors même que le nombre d'opérateurs et d'activités sur le territoire est plus faible que sur le Var par exemple. Cette situation se justifie par la présence d'opérateurs importants qui, nous le verrons, concentrent une grande partie de l'intervention du Département, et plus généralement de l'ensemble des collectivités sur le territoire : festivals internationaux, théâtre lyrique et orchestre.

- **Si le volume d'intervention est très important pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône** (10 millions d'euros), **son effort en direction du spectacle vivant est modéré** (28,6% des dépenses et 5,5 euros par habitant) alors même que l'on observe une concentration à la fois de la population mais aussi de l'activité du spectacle vivant de la région sur ce territoire et particulièrement sur Marseille¹⁷. L'intervention financière est donc très importante en valeur absolue, mais l'effort culturel est plus relatif. Nous verrons que l'importante concentration de compagnies et d'équipements conventionnés par l'Etat, la Région et/ou la Ville sur le territoire induit une logique de financements croisés plus importante et plus structurante que pour d'autres territoires départementaux, et donc une intervention plus mesurée pour le Département.

- Enfin, notons **l'effort culturel particulier du Département des Hautes-Alpes**, alors même que ce territoire ne bénéficie pas d'une implantation d'activités professionnelles, au niveau de la production comme de la diffusion. Si son intervention reste en dessous de 1 million d'euros, cela représente néanmoins 26% de ses dépenses culturelles et 7,2 euros par habitant. La présence d'une scène nationale, d'une école nationale de musique vient certainement expliquer cet effort. Nous verrons également, dans l'analyse territoriale, que l'Etat et la Région sont dans une position d'accompagnement particulièrement favorable sur ce territoire.

Concernant l'approche sectorielle, on repère globalement deux postes importants : la musique et le spectacle vivant pluridisciplinaire. Globalement les Départements ne développent pas leur politique en direction du spectacle vivant dans une approche sectorielle du

spectacle vivant, si ce n'est pour la musique, mais plutôt dans une approche fonctionnelle (soutien de l'offre en direction d'un public, soutien à des artistes du territoire...). La mise en œuvre d'une politique plus sectorielle se fait sur les Départements où l'activité est plus marquée. Sur ces territoires, on observe du coup que la part du pluridisciplinaire se réduit au profit d'un autre secteur (le théâtre sur les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse par exemple).

Les Départements et la musique (Tableau 25 p.48)

Les Départements jouent un rôle très important pour la **musique puisqu'ils en sont les premiers financeurs** avec une enveloppe de près de **16 millions d'euros** soit 40% de l'ensemble des dépenses totales Etat, Région, Départements (Tableau 24 p.44). A noter cependant que les musiques savantes restent financées majoritairement par l'Etat (44% contre 35% les Départements). C'est donc le financement des autres musiques, et notamment de **l'enseignement musical**, qui fait pencher la balance en faveur des collectivités départementales. On observe évidemment **une forte disparité d'interventions** d'un Département à l'autre, avec un poids de la musique pouvant aller de 3,5% à près de 26% de l'ensemble des dépenses culturelles, mais dans tous les cas, la musique est le secteur le plus important du spectacle vivant pour ces collectivités, sauf pour le Conseil général de Vaucluse où le théâtre arrive en première position. L'effort culturel le plus important pour la musique est porté par le **Conseil général des Alpes-Maritimes**, à la fois en termes de volume financier, de poids et d'euros moyens par habitant. L'effort culturel du **Département des Bouches-du-Rhône** est également important et très proche de celui des Alpes-Maritimes, mais le poids du secteur est moindre tout comme l'euro par habitant. On notera l'effort culturel particulier du **Département du Var**, au regard des autres secteurs du spectacle vivant. Si l'enveloppe allouée à la musique par le **Département des Hautes-Alpes** est relativement faible, son effort culturel en termes d'euros par habitant est à souligner. En revanche, l'intervention du **Conseil Général de Vaucluse** est légèrement plus faible sur la musique que son intervention sur le théâtre. On remarque également que le **Département des Alpes-de-Haute-Provence** a une intervention relativement faible, à l'instar de l'ensemble du spectacle vivant. Il convient toutefois de nuancer ce constat en soulignant notamment qu'il y a peu d'opérateurs sur ce territoire.

Rappelons néanmoins que les écoles nationales de musique et conservatoires nationaux de région ne sont pas prise en compte dans ces données car ils relèvent, pour l'en-

quête, du "spectacle vivant pluridisciplinaire" du fait de la présence de l'enseignement de la danse et du théâtre.

Les Départements et le théâtre (Tableau 26 p.48)

Si l'enveloppe totale allouée au théâtre par l'ensemble des Départements est plus importante que celle de la Région (**6,7 millions d'euros**), l'effort culturel est cependant très hétérogène d'une collectivité à l'autre avec un écart allant de 55 000 euros à 2,5 millions d'euros et un poids du théâtre au sein des dépenses culturelles allant de 1% à 13,3%.

On rappellera l'effort particulier du **Conseil Général de Vaucluse** dans ce secteur. En effet, à niveau de financement quasiment identique entre ce dernier et le **Département des Alpes-Maritimes**, l'effort culturel est plus marqué pour le Vaucluse, en termes de poids sur l'ensemble du budget culture mais aussi d'euros par habitant. On sait cependant que cet effort particulier doit être nuancé par le contexte avignonnais et l'ancrage historique du théâtre sur ce territoire¹⁸. Le financement du théâtre par le **Département des Bouches-du-Rhône** fait l'objet du même constat que sur l'ensemble du spectacle vivant, à savoir un volume financier très important (2,5 millions d'euros) qui place cette collectivité en 3^e position derrière l'Etat et la Région, mais un effort culturel plus relatif.

Les Départements et la danse (Tableau 27 p.48)

L'intervention des six Départements sur la danse représente un peu plus de **1,7 million d'euros avec des écarts très importants d'une collectivité à l'autre**, allant de 3 800 euros à environ 870 000 euros. 3 tendances peuvent être identifiées :

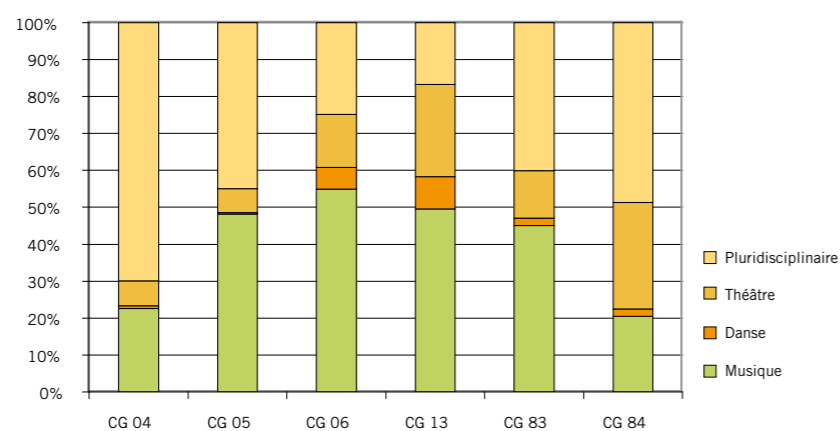
- Les Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes concentrent à eux deux près de 90% des dépenses des six collectivités (1,5 million d'euros) ;
- Le Var et le Vaucluse financent la danse entre 110 000 et 150 000 euros ;
- Enfin, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ont une intervention peu significative située en dessous de 10 000 euros, reflétant l'absence d'opérateurs spécialisés dans la danse sur le territoire.

Les départements et le spectacle vivant pluridisciplinaire (Tableau 28 p.48)

Ce domaine représente **9,6 millions d'euros** pour les Départements et concerne majoritairement **les écoles nationales et conservatoires nationaux de région** (2,5 millions d'euros au total pour les six Départements) et les **équipements de diffusion**. Le poids de cette rubrique est très importante pour certains départements comme les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

Graphique 15

Spectacle vivant : Répartition du financement des Départements (approche sectorielle - fonctionnement)



17- Etat des lieux du spectacle Arcade 2005 : le territoire des Bouches-du-Rhône recouvre 42% des équipes artistiques, 50% des opérateurs détenteurs de la licence 2, 1/3 des opérateurs de la diffusion, 50% des spectacles programmés en région.

18- Cf Rapport Quiot 2001 "Mission d'étude pour l'élaboration d'un plan départemental de développement culturel pour le conseil général de Vaucluse" : Le diagnostic mené pointait en effet la problématique de ce territoire soumis à 3 déséquilibres : déséquilibre sectoriel au profit du théâtre et de l'art lyrique du fait de la présence de grandes institutions culturelles (festival d'Avignon, Chorégies d'Orange, théâtre lyrique, Olrap), déséquilibre spatial (ces équipements sont dans le nord et l'ouest du département) et enfin, déséquilibre temporel (la moitié des subventions du Département se polarise sur les deux mois d'été).

Tableau 25

Poids de la musique
(fonctionnement)

	Dépenses - Musique (€)	Poids Musique / Culture	Euros par habitant
CG 04	210 160	3,4%	1,5
CG 05	418 003	12,7%	3,4
CG 06	5 766 304	25,8%	5,7
CG 13	4 961 649	14,2%	2,7
CG 83	3 407 455	18,3%	3,8
CG 84	1 157 764	9,5%	2,3
Région	9 789 856	22,7%	2,2
Etat	13 592 532	17,1%	3

Source : Arcade 2003

Tableau 27

Poids de la danse
(fonctionnement)

	Dépenses - Danse (€)	Poids Danse / Culture	Euros par habitant
CG 04	7 250	0,1%	0,1
CG 05	3 800	0,1%	0,0
CG 06	611 874	2,7%	0,6
CG 13	872 325	2,5%	0,5
CG 83	146 274	0,8%	0,2
CG 84	111 470	0,9%	0,2
Région	2 854 241	6,6%	0,6
Etat	4 700 973	5,9%	1

Source : Arcade 2003

Tableau 26

Poids du théâtre
(fonctionnement)

	Dépenses - Théâtre (€)	Poids du Th. / Culture	Euros par habitant
CG 04	62 743	1%	0,4
CG 05	55 875	1,7%	0,5
CG 06	1 498 133	6,7%	1,5
CG 13	2 500 365	7,1%	1,4
CG 83	977 666	5,3%	1,1
CG 84	1 626 633	13,3%	3,3
Région	5 166 273	12%	1,1
Etat	13 692 783	17,3%	3

Source : Arcade 2003

Tableau 28

Poids du spectacle vivant pluridisciplinaire
(fonctionnement)

	Dépenses - Plurid SV (€)	Poids du Plurid / Culture	Euros par habitant
CG 04	631 731	10,2%	4,5
CG 05	378 250	11,4%	3,1
CG 06	2 579 178	11,5%	2,6
CG 13	1 463 505	4,2%	0,8
CG 83	2 985 753	16,1%	3,3
CG 84	1 547 181	12,7%	3,1
Région	4 303 688	10%	1
Etat	7 145 131	9%	1,6

Source : Arcade 2003

Mise en regard avec les Villes

S'il n'est pas possible de comparer les résultats de l'Etat, de la Région et des Départements avec celui des Villes enquêtées, pour des raisons méthodologiques¹⁹, nous pouvons néanmoins introduire quelques éléments d'éclairages. Il existe en effet, à l'intérieur de la fonction 3 "culture" du compte administratif, deux sous-fonctions qui concernent directement et exclusivement le spectacle vivant : la sous-fonction 313 "théâtre" et la sous-fonction 311 "expression lyrique, musicale et chorégraphique". Ces deux sous-fonctions concernent donc exclusivement le spectacle vivant et représentent pour les 76 villes enquêtées un total en fonctionnement de près de 115,5 millions d'euros dont 75% pour l'expression lyrique et chorégraphique et 25% pour le théâtre. Soit plus de 2,5 fois l'intervention de l'Etat, 5 fois les dépenses de la Région, et un peu plus de 3 fois l'intervention des six Conseils généraux réunis.

On pourra noter que plus de 75% de ces dépenses sont réalisées par 4 villes : Marseille, avec 43 millions d'euros, Nice avec 28 millions d'euros, Avignon avec 8,5 millions d'euros et Aix-en-Provence avec 5 millions d'euros.

On peut par ailleurs rappeler qu'à l'inverse des autres collectivités, les dépenses des Villes se font majoritairement dans le cadre de la gestion directe et non pas de la subvention, en raison du poids de certains équipements (écoles de musique, théâtres lyriques...). Ainsi, les subventions représentent globalement 28,6% des dépenses des Villes sur le spectacle vivant (contre 87% pour l'Etat, la Région et les Départements), avec cependant un écart important entre les deux fonctions : les subventions représentent 15% des dépenses de la fonction 311 (contre 77% de dépenses de personnels), alors qu'elles représentent 70% des dépenses de la fonction 313 (Tableau 29 et Graphique 16).

Graphique 16

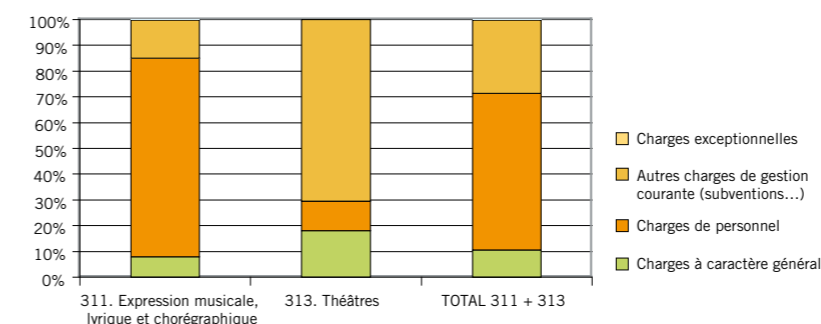
Spectacle vivant : nature économique des dépenses des villes
(fonctions 311 et 313 fonctionnement)

Tableau 29

Spectacle vivant : nature économique des dépenses des villes
(fonctions 311 et 313 fonctionnement)

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Autres charges de gestion courante (subventions...)	Charges exceptionnelles	TOTAL
311. Expression musicale, lyrique et chorégraphique	6 994 003	67 007 001	12 950 327	131 107	87 082 438
%	8%	76,9%	14,9%	0,2%	100%
313. Théâtres	5 149 582	3 223 134	20 058 175	22 458	28 453 349
%	18,1%	11,3%	70,5%	0,1%	100%
TOTAL 311 + 313	12 143 585	70 230 135	33 008 502	153 565	115 535 787
%	10,5%	60,8%	28,6%	0,1%	100%

Source : Arcade 2003

L'effort culturel global selon une approche territoriale (Etat, Région, Départements)

Sur ce point nous revenons à une analyse hors Villes. La répartition des financements publics de l'Etat, de la Région et des 6 Départements en direction du spectacle vivant ne suit pas complètement la répartition territoriale de l'activité de ce secteur.

En effet, alors que plusieurs indicateurs concernant l'implantation de la production et de la diffusion²⁰ s'accordent sur la répartition suivante :

Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes.

Les financements publics du spectacle vivant inversent la position du Var et du Vaucluse, et cela du fait notamment de l'implantation, sur ce dernier territoire, d'opérateurs importants financés par les trois collectivités. 2003 vient confirmer par ailleurs la forte concentration des financements sur le territoire des Bouches-du-Rhône (46,5%), suivi par les Alpes-Maritimes (18,9%) le Vaucluse (18,1%), le Var (12,3%), les Hautes-Alpes (2,3%) et enfin les Alpes-de-Haute-Provence (1,8%).

3 tendances observées (Tableau 30 et Graphique 17)

- L'Etat est majoritairement présent sur les Bouches-du-Rhône (51%) et le Vaucluse (50%). La Région est plus présente que le Département sur les Bouches-du-Rhône alors que la situation est inversée sur le Vaucluse ;
- Les Départements financent de façon majoritaire le spectacle vivant dans le Var (63%), les Alpes-Maritimes (57%) et les Alpes-de-Haute-Provence (53%). Sur les deux premiers territoires, l'Etat et la Région interviennent de façon à peu près identique, alors que la Région est plus présente que l'Etat dans les Alpes-Maritimes ;
- L'Etat et le Département sont, quant à eux, à financement quasiment égal sur le territoire des Hautes-Alpes (entre 36 et 39%) tandis que la Région représente environ 25%.

Au-delà de la concentration des financements de l'Etat sur les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, liée, nous l'avons évoqué, à l'implantation de structures importantes sur ces territoires, on peut constater la présence particulière de l'Etat dans les Hautes-Alpes. Cette présence s'explique, nous l'avons déjà signalé, d'une part par l'implantation d'une scène nationale, le théâtre de la Passerelle, et d'une école nationale de musique à

Gap, mais aussi par une situation contextuelle qui a fortement marqué le territoire à cette époque : la résidence permanente d'une compagnie de cirque, Les Désaccordés, accueillie par la scène nationale entre 2001 et 2003, et qui a généré la venue de financements nouveaux, de la DMDTS notamment. Par ailleurs, il est intéressant de noter l'intervention relativement stable et équilibrée de la Région sur l'ensemble du territoire, car même si les moyens ne sont pas les mêmes, son intervention se situe dans un écart entre 18% et 26%.

L'indicateur euros par habitant

Cet indicateur permet une lecture de la répartition un peu différente : en effet, le territoire du Vaucluse, avec 34,7 euros par habitant, est le territoire le plus soutenu, alors que la moyenne sur l'ensemble du territoire régional est de 20,9 euros par habitant. L'indicateur s'élève à 24,2 euros par habitants pour les Bouches-du-Rhône. On notera une fois de plus la position des Hautes-Alpes qui, malgré la situation géographique et la faible implantation de structures professionnelles sur ce territoire, se retrouve néanmoins en 3^e position avec un taux de 18,4 euros par habitant, démontrant un véritable effort culturel de la part des 3 collectivités (Tableau 31 et Graphique 17).

Tableau 30

Spectacle vivant : Poids de chaque financeur sur les territoires départementaux en fonctionnement (Etat - Région - Départements)

	Etat	Région	Départements	TOTAL
Alpes-de-Haute-Provence	356 468	448 848	928 858	1 734 174
Hautes-Alpes	798 692	558 989	874 953	2 232 634
Alpes-Maritimes	4 241 824	3 560 239	10 271 757	18 073 820
Bouches-du-Rhône	22 734 015	11 545 528	10 146 852	44 426 395
Var	2 103 849	2 229 190	7 469 414	11 802 453
Vaucluse	8 577 797	3 118 827	4 188 908	15 885 532
TOTAL	38 812 645	21 461 621	33 880 742	94 155 008

Source : Arcade 2003

Hors dépenses de personnel Drac et Région

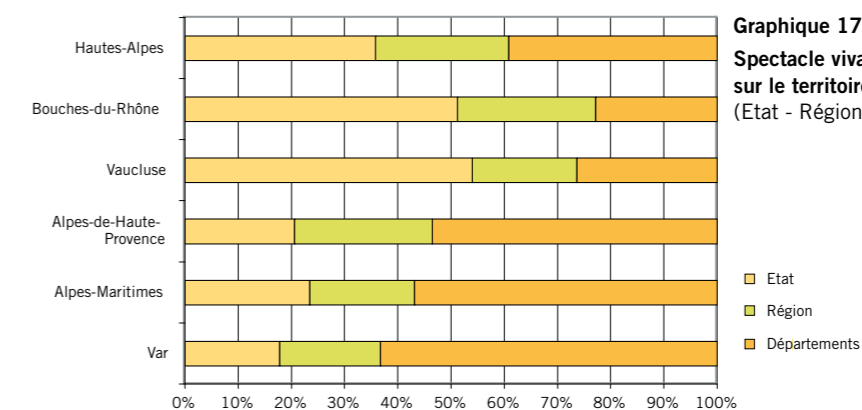
Tableau 31

Spectacle vivant : Effort culturel sur les territoires départementaux en euros par habitant (Etat - Région - Départements)

	€	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	1 734 174	12,4
Hautes-Alpes	2 232 634	18,4
Alpes-Maritimes	18 073 820	17,9
Bouches-du-Rhône	44 426 395	24,2
Var	11 802 453	13,1
Vaucluse	15 885 532	34,7
TOTAL	94 155 008	20,9

Source : Arcade 2003

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle régionale.



Graphique 17
Spectacle vivant : Poids de chaque financeur sur le territoire en fonctionnement (Etat - Région - Départements)

1 181 structures soutenues : une approche des financements croisés

1 181 structures dédiées au spectacle vivant ont été financées en 2003 par l'Etat, la Région et les Départements. Près de la moitié œuvrent dans le champ des musiques (576), 386 structures sont dédiées au théâtre, au cirque ou aux arts de la rue, 104 à la danse et 115 au spectacle vivant pluridisciplinaire.

Intervention moyenne selon la collectivité

L'intervention moyenne par structure est très variable d'une collectivité à l'autre, et d'un secteur à l'autre (Tableau 32 et Graphique 18).

L'Etat finance 306 structures de spectacle vivant. L'intervention moyenne par opérateur est aux alentours de 120 000 euros, c'est-à-dire une moyenne largement plus élevée que les autres collectivités. Néanmoins, les écarts sont importants selon les secteurs, compris dans une fourchette pouvant aller de 25 000 euros sur les musiques actuelles à 295 000 euros sur les musiques savantes. L'Etat finance donc peu de structures mais avec un niveau d'intervention par structure plus élevé, sauf pour les musiques actuelles (Graphique 19).

La Région finance quant à elle la moitié des structures de spectacle vivant financées (602 structures) et ce, avec un financement moyen de près de 34 000 euros par structure. On observe, à l'inverse de l'Etat, une relative homogénéité d'intervention à l'intérieur du spectacle vivant, avec une fourchette allant de 20 000 euros pour les musiques actuelles à près de 40 000 euros pour la danse. On notera que la Région soutient par-

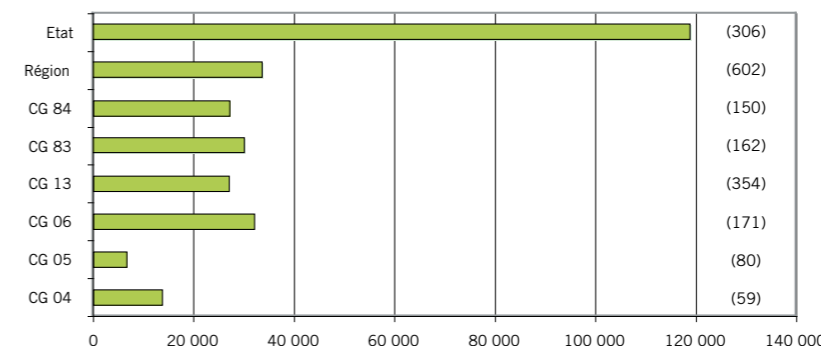
ticulièrement les structures de danse. Sur la musique, la Région soutient 293 structures, le financement moyen est de 28 000 euros avec un écart de 20 000 à 39 000 euros d'un secteur musical à l'autre (Graphique 19).

Le nombre de structures financées par **les Départements** varie fortement d'une collectivité à l'autre, allant de 59 structures pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence à 354 structures pour celui des Bouches-du-Rhône. En dehors des deux Départements alpins (moins de 15 000 euros par structure), les quatre autres Conseils généraux apportent un financement moyen de plus ou moins 30 000 euros par structure, c'est-à-dire à un niveau de financement à peu près identique à celui de la Région (Graphique 19).

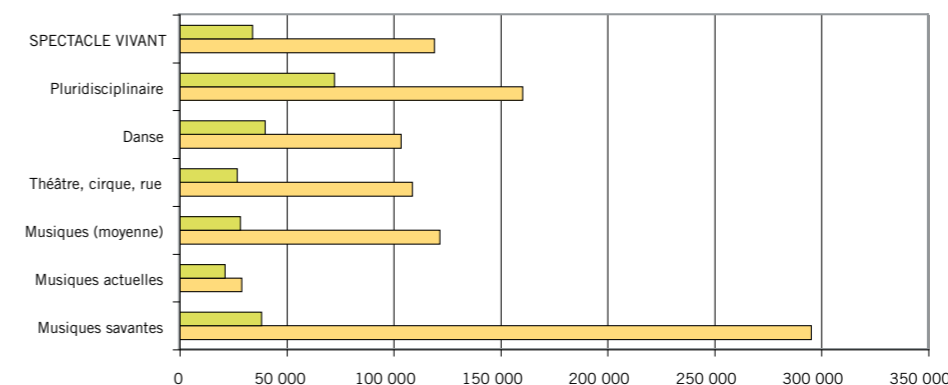
Analyse des financements croisés

On notera que **plus de la moitié des structures ne sont financées que par une collectivité** (hors Villes). Cela signifie que, au mieux, ces structures reçoivent le soutien d'une Ville et d'un autre partenaire. **176 structures** seulement sur les 1 181 (15%) parviennent à être financées par 3 collectivités, et l'on peut imaginer que globalement pour celles-là, la Ville d'implantation suit également. Ce constat peut nous conduire à nous interroger sur la fragilisation du secteur, si l'on considère le multi-financement public comme un indicateur de structuration d'un secteur subventionné.

L'analyse par collectivité montre qu'**une part importante des structures financées par les Départements ne sont pas par ailleurs financées par l'Etat et/ou la Région**. Le ratio est au-delà de 50% pour les deux Départements alpins (entre 66 et 68%) et pour le Var et les Alpes-Maritimes (entre 54% et 57%). Le constat est moins flagrant pour le Vaucluse (47%) et pour les Bouches-du-Rhône (38%) où la part des structures financées par l'Etat et la Région est la plus forte (28,5%). A l'inverse, **la grande majorité des structures financées par l'Etat sont également soutenues par la Région et un Département et, on peut le deviner, par une Ville**. Les structures financées par la Région sont quant à elles financées à 42% par un Département et à 29% par un Département et l'Etat (Tableau 33).



Graphique 18
Spectacle vivant : Euros moyens par structure selon la collectivité (fonctionnement)



Graphique 19
Spectacle vivant : Financement moyen des structures par l'Etat et la Région - Eléments de comparaison (fonctionnement)

Tableau 32
Spectacle vivant : Nombre de structures selon le financeur (fonctionnement)

	Musique	Théâtre	Danse	Pluridisciplinaire	TOTAL spectacle vivant
CG 04	35	13	4	7	59
CG 05	48	20	5	7	80
CG 06	77	68	13	13	171
CG 13	167	123	33	31	354
CG 83	95	34	15	18	162
CG 84	74	51	10	15	150
Région	293	178	64	67	602
Etat	99	122	44	41	306

Source : Arcade 2003

Tableau 33
Spectacle vivant : Les financements croisés en pourcentage

	Financier unique	2 financeurs			3 financeurs				Plus de 3 financeurs	TOTAL
		Avec Etat	Avec Région	Avec CG	Avec Etat + Région	Avec Etat + CG	Avec Région + CG	Avec plusieurs CG		
CG 04	66,1%	1,7%	20,3%	1,7%	6,8%	1,7%	0,0%	0,0%	1,7%	100%
CG 05	68,8%	1,3%	20%	0,0%	7,5%	1,3%	0,0%	0,0%	1,3%	100%
CG 06	54,4%	1,8%	33,3%	0,6%	9,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	100%
CG 13	37,9%	6,5%	25,1%	0,3%	28,5%	0,3%	0,3%	0,0%	1,1%	100%
CG 83	57,4%	3,1%	25,9%	0,6%	11,7%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%	100%
CG 84	47,3%	4,0%	26,7%	0,0%	18,7%	0,7%	0,7%	0,0%	2%	100%
Région	22%	5,7%	-	42,6%	-	29%	-	0,2%	0,7%	100%
Etat	17%	-	11,1%	12,8%	-	-	57%	0,7%	1,3%	100%

Source : Arcade 2003

Note de lecture : 57% des structures financées par l'Etat le sont également par la Région et par un Conseil général. 28,5% des structures financées par le CG 13 le sont également par l'Etat et la Région.

Les actions financées

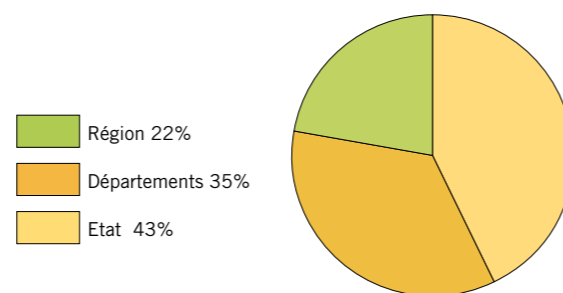
Pour l'ensemble du spectacle vivant, musique, danse, théâtre, ce sont les actions de diffusion et de production qui sont les plus financées par l'Etat, la Région et les Départements (75% des dépenses). Viennent ensuite la formation puis l'action culturelle. Nous observerons ici plus précisément la diffusion et la production en mettant en regard les données 2003 avec des données supplémentaires récoltées sur l'année 2005 par l'Arcade et qui concernent le suivi de l'activité de diffusion en région (Tableau 34 et Graphiques 20 et 21).

Tableau 34
Spectacle vivant : Types d'actions financées en fonctionnement
(Etat, Région, Départements)

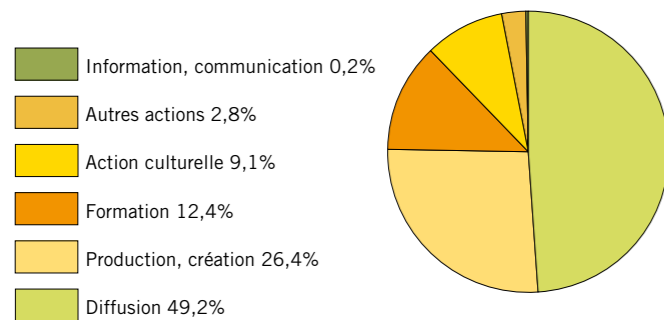
	Ensemble du secteur	
	€	%
Conservation	41 288	0,04%
Production et diffusion	73 906 416	75,56%
Production et création	25 821 190	26,40%
Diffusion	48 085 226	49,16%
Action culturelle	8 890 499	9,09%
Sensibilisation des publics	3 452 174	3,53%
Education art. en milieu scolaire	632 135	0,65%
Développement culturel	4 659 202	4,76%
Autre action culturelle	146 988	0,15%
Formation	12 104 882	12,37%
Formation initiale	6 180 822	6,32%
Formation supérieure	3 563 045	3,64%
Formation professionnelle continue	1 736 860	1,78%
Autre formation	624 155	0,64%
Information et communication	160 828	0,16%
Autres actions	2 715 062	2,78%
Administration	1 147 172	1,17%
Autres actions	1 567 890	1,60%
TOTAL	97 818 975	100%

Source : Arcade 2003

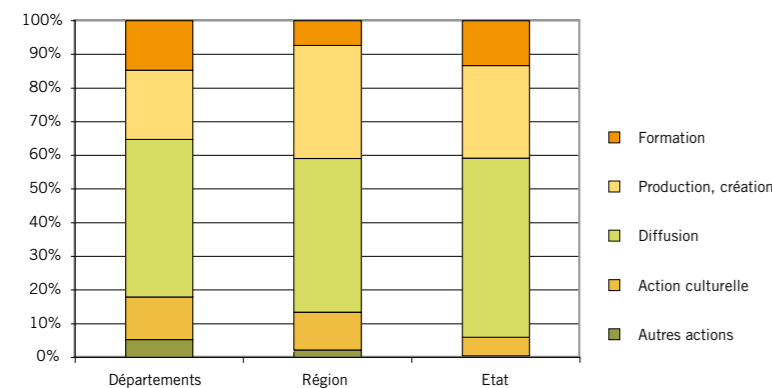
Graphique 22
Spectacle vivant : Répartition du financement de la diffusion
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)



Graphique 20
Spectacle vivant : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)



Graphique 21
Spectacle vivant : Types d'actions selon le financeur
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)



48 millions d'euros pour la diffusion

Une fonction majeure pour l'ensemble des collectivités

Avec 48 millions d'euros en 2003, la diffusion représente près de la moitié des financements publics dédiés au spectacle vivant pour l'Etat, la Région et les six Départements (Graphique 20). Pour l'ensemble de ces collectivités, la diffusion est le poste le plus important de leurs dépenses pour le spectacle vivant (entre 46% et 53%)

L'Etat est le principal financeur de la diffusion et lui consacre 21 millions d'euros en 2003. Il représente à lui seul la moitié des financements en direction des lieux de diffusion et 43% des financements en direction des festivals. Les Départements financent quant à eux la diffusion à hauteur de 16,6 millions d'euros. Ils représentent 34% des financements des lieux et 30% des financements des festivals. Enfin, la Région intervient de son côté à hauteur de 10,4 millions d'euros. Son intervention est importante sur les festivals, représentant 2/3 de ses dépenses de diffusion (Graphique 22).

Un poids remarquable des manifestations et festivals...

Le financement des manifestations et des festivals représente plus de la moitié du financement de la diffusion (51%). Le soutien aux équipements concerne quant à lui 43% des dépenses. Enfin, les actions de programmation, en dehors des lieux et de la forme festivalière (association de programmation, etc.) représentent 6% des dépenses (Graphique 23).

... mais à nuancer par rapport à l'organisation de l'activité en région

Si le poids des festivals est une spécificité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, certains indicateurs nous permettent néanmoins de dégager une autre tendance qui permet de relativiser l'importance de l'effort culturel sur ce type de diffusion. En effet, l'observation des activités de diffusion permet en 2005 de dresser une cartographie de l'activité comme suit : sur un total de 1 204 activités de diffusion repérées en 2005, les manifestations représentent 60% de l'activité, les lieux 24% et les programmations 16%. On constate donc que le financement public suit la tendance de l'activité du territoire par rapport au festival (activité majoritaire, financement majoritaire). Néanmoins, le financement public rééquilibre aussi son intervention au profit des équipements puisque le ratio des dépenses consacrées à ce type d'activité (43%) est largement supérieur au ratio d'implantation (26%). Il y a donc bien un poids certes très important des festivals en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes d'activité et de financements publics, mais il y a aussi un effort particulier des collectivités pour rééquilibrer la tendance en soutenant particulièrement les lieux (Graphiques 24 et 25 p.56).

Graphique 23
Spectacle vivant : Répartition de la diffusion par financeur
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

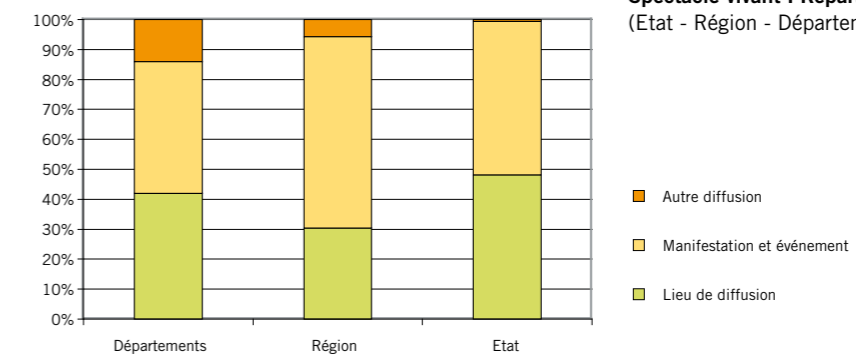


Tableau 35
Répartition de la diffusion selon le financeur
(fonctionnement en euros)

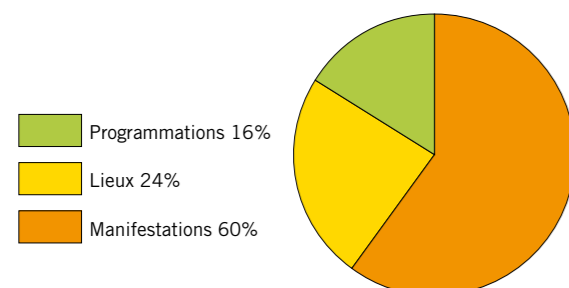
	Départements	Région	Etat	TOTAL
Lieu de diffusion	6 987 202	3 155 716	10 146 356	20 289 274
Manifestation et événement	7 292 452	6 638 377	10 804 679	24 735 508
Autre diffusion	2 337 015	599 431	123 998	3 060 444
TOTAL	16 616 669	10 393 524	21 075 033	48 085 226

Source : Arcade 2003

Graphique 24

Spectacle vivant : Répartition de l'activité de diffusion sur le territoire

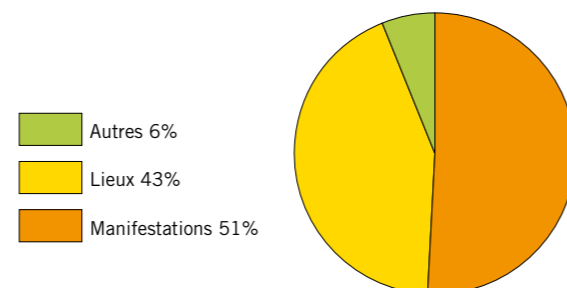
Source : Arcade 2005



Graphique 25

Spectacle vivant : Répartition du financement de la diffusion (Etat - Région - Départements)

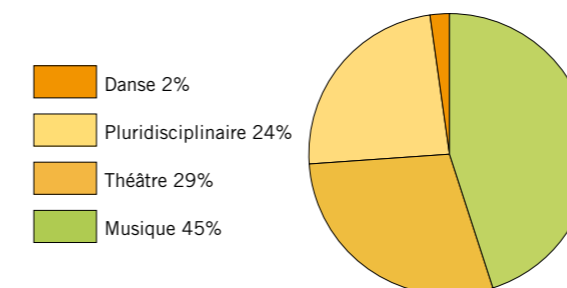
Source : Arcade 2003



Graphique 26

Spectacle vivant : Répartition de l'activité de diffusion par secteur sur le territoire

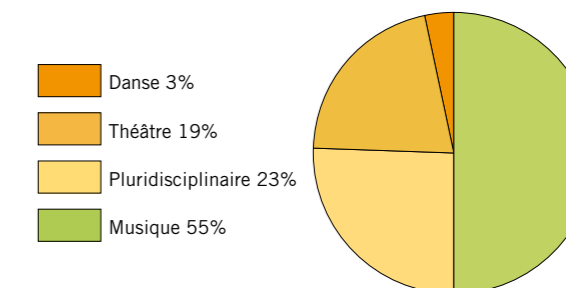
Source : Arcade 2005



Graphique 27

Spectacle vivant : Répartition du financement de la diffusion par secteur

Source : Arcade 2005



Le lien étroit entre diffusion et production

Par ailleurs, il est important de rappeler que de nombreux opérateurs concernés par ces financements, festivals internationaux et équipements, sont aussi largement engagés dans la production des œuvres qu'ils diffusent. A travers ces 48 millions d'euros, l'Etat, la Région et les Départements soutiennent certes la diffusion mais aussi de façon directe et indirecte la production.

Le poids de la diffusion à travers les secteurs

En dehors de la danse, le poids de la diffusion est très important dans chacun des secteurs du spectacle vivant, où il représente en effet entre 50 et 55% (moyenne spectacle vivant : 49%). Pour la danse, ce poids est bien plus faible puisque le réseau de diffusion spécialisée est peu développé.

La mise en comparaison avec la répartition de l'activité en 2005 montre que l'organisation du financement public suit l'organisation territoriale des activités par secteur (Graphiques 26 et 27).

21,6 millions d'euros pour la diffusion de la musique

Les actions de diffusion de la musique représentent en moyenne 55% de l'ensemble de l'action de ce secteur. Le poids de la diffusion est légèrement plus important pour les musiques actuelles et traditionnelles (70% de l'ensemble des dépenses) que pour les musiques savantes (55% de l'ensemble des dépenses).

Les manifestations et les festivals représentent les deux tiers de cette enveloppe (près de 15 millions d'euros). On pourra citer quelques réseaux d'opérateurs qui représentent ensemble les deux tiers des financements de la diffusion de l'Etat, de la Région et des Départements. Il s'agit :

- Des festivals à renommée internationale : le festival d'Art lyrique d'Aix-en-Provence, les Chorégies d'Orange et, dans une moindre mesure, le festival de la Roque d'Anthéron, représentent à eux trois plus de la moitié des financements Etat, Région, Départements réunis en direction des festivals (8,6 millions d'euros) et près de 40% des financements de la diffusion musicale ;
- Les quatre théâtres lyriques (Marseille, Avignon, Nice et Toulon), dont les deux premiers sont subventionnés par l'Etat, représentent un budget de 3,3 millions d'euros, hors Villes c'est-à-dire 15% des financements de la diffusion musicale de l'Etat, de la Région et des Départements. A noter la singularité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, seule région disposant de quatre théâtres lyriques sur son territoire ;
- Le réseau des 18 lieux de diffusion et de développement des musiques actuelles, conventionnés par l'Etat et/ou la Région, représente quant à lui 2,4 millions d'euros en 2003, soit 11% des financements de la diffusion musicale (Graphique 28).

13,8 millions d'euros pour la diffusion du théâtre, du cirque et des arts de la rue

Le financement des manifestations et festivals de théâtre s'élève à 6,4 millions d'euros, soit près de la moitié de l'enveloppe globale de la diffusion, avec un poids prépondérant du festival d'Avignon.

On peut rappeler que les 5,7 millions d'euros en direction des lieux de diffusion du théâtre correspondent au financement d'équipements non conventionnés par l'Etat ou la Région (les scènes nationales, scènes conventionnées, pôles régionaux de développement culturel étant dans la rubrique "spectacle vivant pluridisciplinaire"). Les chiffres sur le cirque et les arts de la rue ne permettent pas de commentaires particuliers et viennent confirmer que comme la danse, ces deux disciplines ne sont pas organisées autour d'un réseau de diffusion spécialisée mais sont présentes dans les équipements pluridisciplinaires. Sans compter également les spécificités des modes de diffusion pour le cirque notamment (autodiffusion par les compagnies elles-mêmes).

Près de 10 millions d'euros pour les équipements de diffusion pluridisciplinaire

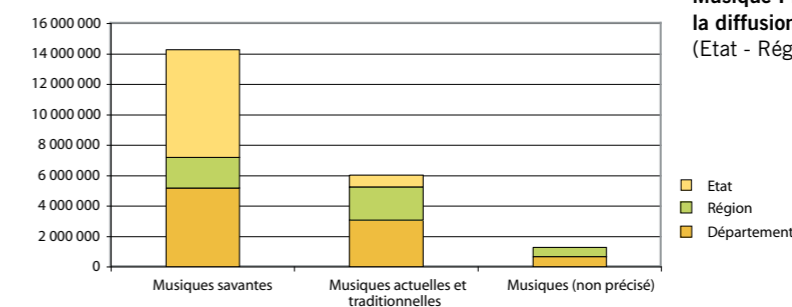
Il s'agit notamment des scènes nationales, des scènes conventionnées et des pôles régionaux de développement culturel qui représentent plus de la moitié de cette enveloppe.

1 million d'euros pour la diffusion spécifiquement dédiée à la danse

85% de cette enveloppe concerne des manifestations. Si la diffusion représente une part faible du financement de la danse dans cette enquête, c'est parce que ce réseau de diffusion spécialisée est peu important, la danse étant présente dans les outils de diffusion pluridisciplinaire du spectacle vivant.

Graphique 28

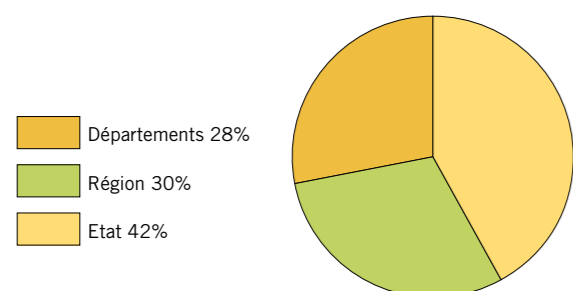
Musique : Financement de la diffusion selon une lecture sectorielle en euros (Etat - Région - Départements)



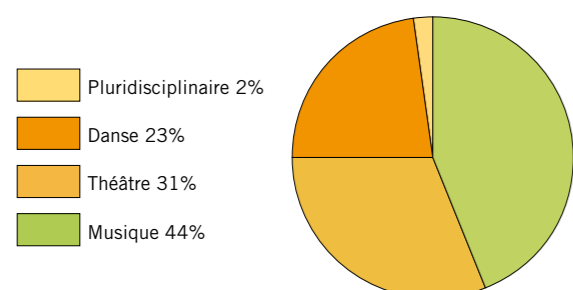
25,8 millions d'euros pour la production

Les actions de production dans le spectacle vivant s'élèvent à **25,8 millions d'euros** et représentent un peu plus du quart des financements publics de l'Etat, de la Région et des six Départements (26,4%). **L'Etat en est le premier financeur**, avec une enveloppe de près de **11 millions d'euros** (27,5% de l'ensemble de ses dépenses pour le spectacle vivant). **La Région** finance la production à hauteur de **7,6 millions d'euros**. C'est également pour elle le deuxième poste de dépenses pour le spectacle vivant. **Les Départements** soutiennent la production à un niveau presque équivalent à celui de la Région, puisque l'ensemble de leurs dépenses sur ces actions représentent **7,3 millions d'euros** et qu'il s'agit, pour eux aussi, du deuxième poste de dépense après la diffusion et avant l'action culturelle (Graphique 29). La musique est le secteur le plus financé sur la production, suivi par le théâtre et la danse (Graphique 30).

Graphique 29
Spectacle vivant : Répartition du financement de la production selon le financeur
(Etat - Région - Départements)



Graphique 30
Spectacle vivant : Répartition du financement de la production par secteur
(Etat - Région - Départements)



11,2 millions d'euros pour la production musicale

La production représente en moyenne 28,6% de l'ensemble des financements pour la musique. La production musicale est financée à des niveaux équivalents par l'Etat, la Région et les Départements, entre 3,5 et 4 millions d'euros chacun (Graphique 31).

Le poids de la production est plus important sur les musiques savantes (37,5% de l'ensemble des dépenses de ce secteur) que sur les musiques actuelles (16,4%) et les musiques traditionnelles et du monde (18,3%).

On peut relever quelques tendances :

- Le soutien à des orchestres permanents : l'orchestre régional de Cannes, l'Orchestre lyrique de Région Avignon-Provence et l'orchestre des Jeunes de la Méditerranée, représentant à eux trois près de 5 millions d'euros de financements Etat, Région, Départements (hors Villes).

- En 2003, le dispositif d'aide à la compagnie conventionnée n'était pas encore mis en place par l'Etat sur la musique, quelques compagnies et collectifs structurés recevaient cependant un soutien particulier de l'Etat, de la Région et/ou des Départements. Il s'agit de Musicatreize, Télémaque, Ubris Studio, GRIM, Inouï Production, Compagnie Montanaro, Allegro Barbaro, Ensemble Baroque de Nice. L'enveloppe globale sur ces ensembles représente environ 1,2 million d'euros, avec des écarts de financement important entre les structures (de moins de 20 000 euros à près de 500 000 euros).

- Le soutien aux deux centres nationaux de création musicale, le CIRM (Nice) et le GMEM (Marseille), représente une enveloppe d'environ 1 million d'euros.

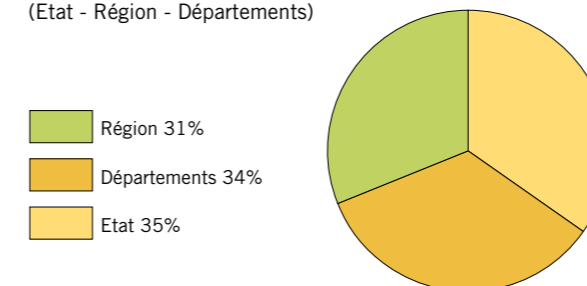
- Rappelons également la présence sur le territoire du seul centre national de développement des musiques actuelles l'AMI, ainsi que du centre de création des nouvelles musiques traditionnelles, le Chantier, à Correns (moins de 400 000 euros au total pour les deux structures).

- Quelques indicateurs peuvent être apportés sur les aides au projet de création musicale de la Drac et de la Région en 2003 : 25 projets étaient soutenus par la première et 40 par la seconde, pour un montant total de 335 000 euros pour les deux collectivités. Par ailleurs, le dispositif conjoint d'aide au développement de carrière d'artistes musiques actuelles et musiques traditionnelles et du monde concernait, en 2003, 13 artistes pour une enveloppe globale Drac et Région de près de 90 000 euros.

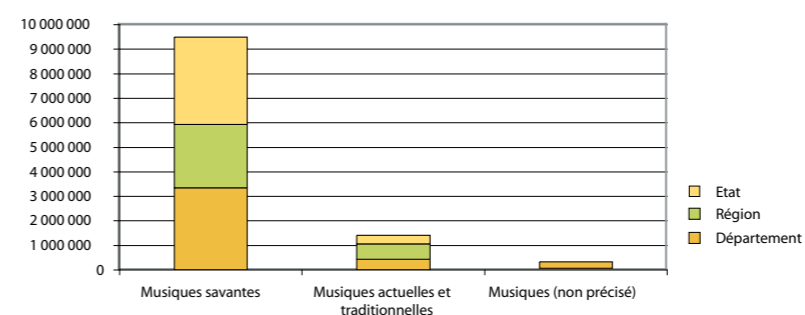
- Enfin, rappelons que les théâtres lyriques ne sont pas comptabilisés dans la production pour cette enquête (diffusion), mais que leur implication dans la production est indéniable, ne serait-ce qu'à travers la présence à l'intérieur de ces équipements, d'un orchestre, d'un chœur et/ou d'un ballet (3,3 millions d'euros de financement Etat, Région, Départements).

On notera donc la prépondérance des outils de production des musiques savantes, liée à la fois à un contexte historique de reconnaissance, à un contexte économique mais aussi à un contexte territorial, avec en PACA un nombre particulièrement important de théâtres lyriques, d'ensembles et d'orchestres permanents (Graphique 32).

Graphique 31
Musique : Répartition de la production selon le financeur
(Etat - Région - Départements)



Graphique 32
Musique : Financement de la production selon une lecture sectorielle, en euros
(Etat - Région - Départements)



8 millions d'euros pour la production du théâtre, du cirque et des arts de la rue

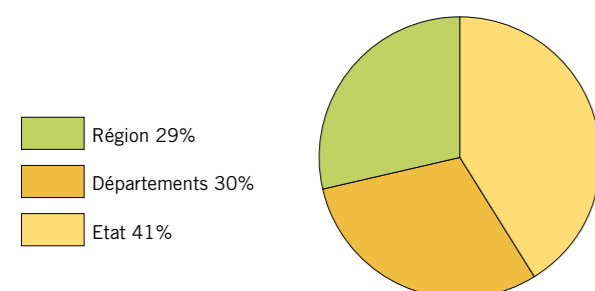
La production théâtrale représente en moyenne 32,2% de l'ensemble des financements pour le théâtre. L'intervention de l'Etat est la plus importante, elle représente 3,4 millions d'euros soit 40% des dépenses de production Etat, Région, Départements. La Région et les Départements interviennent à des niveaux à peu près équivalents, aux alentours de 2,4 millions d'euros chacun (Graphique 33 p.60).

A l'intérieur de cette enveloppe, **les arts de la rue et du cirque** représentent **2,3 millions d'euros** (28%). Il est intéressant de rappeler le processus d'implantations de plusieurs compagnies de cirque en région à partir de 2001, qui a été relayé par une volonté politique des collectivités. La plupart se sont installées dans les Bouches-du-Rhône, et plus particulièrement à Marseille ; notons également la résidence permanente du cirque des Désaccordés à Gap, en partenariat avec la scène nationale qui a contribué à l'effort particulier de l'Etat sur ce territoire. Ces implantations ont eu une incidence dans le financement public de ce secteur, avec notamment le conventionnement par l'Etat de 6 compagnies. C'est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur que le taux de conventionnement sur le cirque est le plus élevé²¹.

A l'intérieur de la production du théâtre, il est possible de relever quelques éléments de lecture :

- Les 23 compagnies conventionnées par l'Etat représentent un financement de 3,4 millions d'euros pour l'Etat, la Région et les Départements.
- La Drac et la Région ont soutenu chacune, en 2003, 25 projets dans le cadre de leur procédure d'aide à la création ou à la production dramatique. Cela représentait une enveloppe totale de près de 540 000 euros (250 000 euros pour la Région et 290 000 euros pour la Drac).
- Enfin, rappelons que les centres dramatiques nationaux n'apparaissent pas dans le décompte de la production, mais sont largement investis sur ces questions, et représentaient en 2003 une enveloppe d'un peu plus de 4 millions d'euros pour l'Etat, la Région et les Départements.

Graphique 33
Théâtre : Répartition du financement de la production
(Etat - Région - Départements)



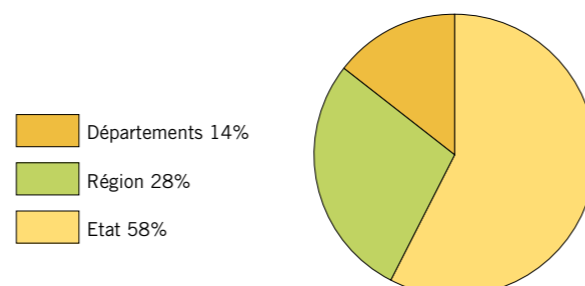
6 millions d'euros pour la production de la danse

La production est le poste de dépense le plus important pour la danse, représentant **deux tiers des dépenses** réalisées par l'Etat, la Région et les 6 Départements. L'Etat est très fortement présent sur la production de la danse, avec une enveloppe de 3,5 millions d'euros. La Région soutient quant à elle ces activités à hauteur de 1,7 millions d'euros (Graphique 34). Rappelons que l'analyse des structures financées avaient permis de repérer un soutien particulier de la Région sur les opérateurs de la danse, avec un taux de financement moyen par structure plus élevé que la moyenne du spectacle vivant (cf. pp52-53). L'intervention des six Départements réunis représente une enveloppe de près de 900 000 euros.

On peut isoler quelques indicateurs à partir des dispositifs de la Drac et de la Région :

- La moitié des dépenses de production va en direction des centres chorégraphiques nationaux (3,7 millions d'euros de la Drac, de la Région et des Départements).
- Les trois compagnies conventionnées danse par la Drac sont financées par les trois types de collectivités à hauteur de 670 000 euros, soit un peu plus de 10% des dépenses publiques de ce secteur.
- Les dispositifs d'aide à la création de l'Etat et de la Région représentent 337 000 euros en 2003 soit un peu plus de 5% des dépenses publiques de ce secteur. Ils concernaient 10 projets pour la Drac et 15 projets pour la Région.
- 25% du financement de la production chorégraphique se fait donc en dehors de ces dispositifs et structures labellisées.

Graphique 34
Danse : Répartition du financement de la production
(Etat - Région - Départements)

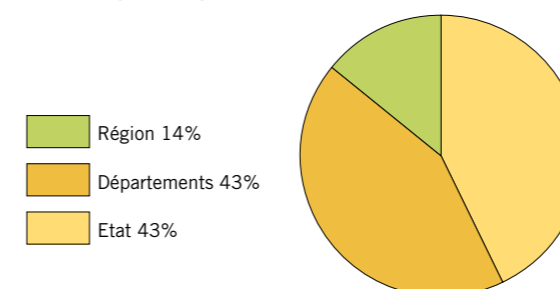


12 millions d'euros pour la formation

Le financement des actions de formation, y compris l'enseignement spécialisé artistique, s'élève, pour l'Etat, la Région et les Départements à 12 millions d'euros en 2003 (12,4% des dépenses en direction du spectacle vivant). L'Etat et les Départements interviennent à la même hauteur sur la formation, aux alentours de 5,2 millions d'euros chacun. Ils représentent à eux deux 86% de ces dépenses. L'enveloppe de la Région est de 1,6 million d'euros (Tableau 36).

Le poids de la formation au sein des dépenses de spectacle vivant se situe aux alentours de 14% pour l'Etat et les Départements et de 7,5% pour la Région.

Graphique 35
Spectacle vivant : Répartition du financement de la formation
(Etat - Région - Départements)



6,2 millions d'euros pour la formation initiale (dont l'enseignement spécialisé)

Il s'agit avant tout du financement des écoles de musique, et particulièrement des écoles nationales et des conservatoires nationaux de région. Le Département est le premier financeur de la formation initiale (84% de l'ensemble des dépenses de formation initiale). L'Etat est également présent, à hauteur de 30%, son intervention concernant le financement des écoles contrôlées.

3,6 millions d'euros pour la formation supérieure

Ces actions représentent un financement de 3,6 millions d'euros, réparti de façon relativement uniforme entre la danse, la musique et le théâtre. Le financeur principal est l'Etat (66% de cette enveloppe) suivi par la Région (21%) et les Départements (13%).

1,7 million d'euros pour la formation professionnelle continue, portée avant tout par l'Etat (65%) et la Région (34%)

650 000 euros pour les autres actions de formation

Il s'agit de stages, master class, académies etc., avant tout portés par les Départements (50%).

Tableau 36

Spectacle vivant : Répartition de la formation selon le financeur
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	Départements	Région	Etat	TOTAL
Formation initiale	4 386 952	200 910	1 592 960	6 180 822
Formation supérieure	472 067	752 107	2 338 871	3 563 045
Formation professionnelle	30 000	583 554	1 123 306	1 736 860
Autre formation	307 259	143 492	173 404	624 155
TOTAL	5 196 278	1 680 063	5 228 541	12 104 882

Source : Arcade 2003

Tableau 37

Spectacle vivant : Types de formations financées selon le secteur
(Etat - Région - Départements)

	Formation initiale	Formation supérieure	Formation professionnelle	Autre formation	TOTAL
Musique	1 990 189	1 002 219	995 983	220 292	4 208 683
Théâtre, cirque, arts de la rue	148 200	921 977	74 734	102 074	1 246 985
Danse	58 400	1 266 295	50 447	236 789	1 611 931
Pluridisciplinaire	3 984 033	372 554	615 696	65 000	5 037 283
TOTAL	6 180 822	3 563 045	1 736 860	624 155	12 104 882

Source : Arcade 2003

9 millions d'euros pour l'action culturelle

L'action culturelle représente, en 2003, 9% des dépenses de l'Etat, de la Région et des six Départements en direction du spectacle vivant, soit un peu moins de 9 millions d'euros. Les Départements portent majoritairement ces actions y consacrant 4,3 millions d'euros, soit autant que la Région et l'Etat réunis. On pourra d'ores et déjà noter la faiblesse du financement de l'éducation artistique en milieu scolaire par ces trois collectivités (rappelons néanmoins que les dépenses de l'Education nationale n'ont pas été prises en compte dans cette enquête).

- L'enveloppe de l'action culturelle représente en 2003 :
- 3,5 millions d'euros pour les actions de sensibilisation des publics ;
 - 632 000 euros pour l'éducation artistique en milieu scolaire ;
 - 4,7 millions d'euros pour le développement culturel.

Graphique 36
Spectacle vivant : Répartition de l'action culturelle selon le financeur
(Etat - Région - Départements)

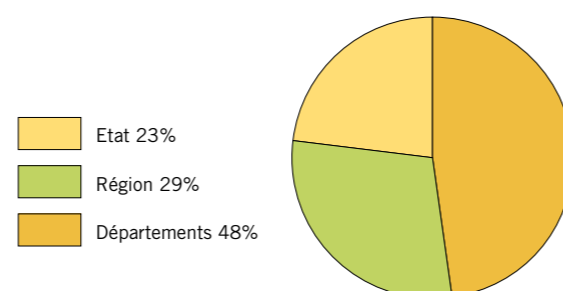


Tableau 38

Spectacle vivant : Répartition de l'action culturelle selon le type
(Etat - Région - Départements)

	Départements	Région	Etat	TOTAL
Sensibilisation des publics	2 036 043	1 112 157	450 962	3 599 162
Education artistique en milieu scolaire	361 107	28 023	243 005	632 135
Développement culturel	1 896 995	1 403 813	1 358 394	4 659 202
TOTAL	4 294 145	2 543 993	2 052 361	8 890 499

Source : Arcade 2003

Tableau 39

Spectacle vivant : Répartition de l'action culturelle selon le secteur
(Etat - Région - Départements)

	Sensibilisation	Education artistique	Développement culturel	TOTAL
Musique	1 186 226	232 114	435 175	1 853 515
Théâtre, cirque, arts de la rue	904 921	242 020	521 872	1 668 813
Danse	299 658	102 305	57 804	459 767
Pluridisciplinaire	1 061 369	55 696	3 791 339	4 908 404
TOTAL	3 452 174	632 135	4 806 190	8 890 499

Source : Arcade 2003

Les autres secteurs de la culture

Le cinéma et l'audiovisuel

Données d'ensemble

La part relative consacrée à l'audiovisuel et au cinéma au sein des dépenses culturelles des collectivités territoriales est de 5% (fonctionnement et investissement). C'est un des secteurs, avec les arts plastiques, les moins bien dotés avec un montant total de 15,2 millions d'euros.

Ces dépenses sont essentiellement constituées de dépenses de fonctionnement, l'investissement est en effet très faible avec 6%, soit un montant bien inférieur aux 23% que constitue globalement la part de l'investissement dans l'ensemble des dépenses culturelles (Tableau 40).

Si les dépenses de l'Etat sont amplement majoritaires, ce dernier est toutefois absent du financement des investissements. Sur ce point, le poids de la Région est notable puisqu'elle en assure 58%, les 42% restant étant à la charge des Départements (Graphique 37).

Nature économique

Les charges directes de personnel ainsi que les autres charges de fonctionnement direct sont totalement absentes du secteur de l'audiovisuel. Ce secteur présente en effet un profil économique assez caractéristique avec 99,5% des dépenses de fonctionnement comptabilisées en subventions. Les dépenses d'investissement sont également très concentrées sur les subventions (Graphique 38).

Tableau 40

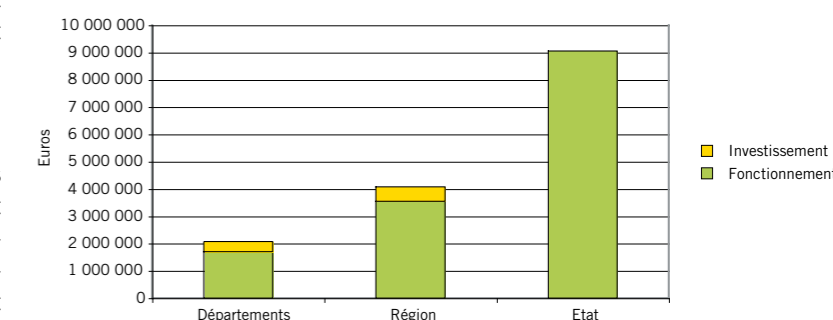
Cinéma : Nature économique et poids du secteur
(Etat - Région - Départements)

	€	%	Poids de l'audiovisuel (*)	Euros par habitant
Fonctionnement	14 289 085	94%	6,5%	3,2
Investissement	908 533	6%	1,4%	0,2
TOTAL	15 197 618	100%	-	-

* Le poids du secteur correspond au rapport entre les dépenses "Audiovisuel" et les dépenses culturelles des collectivités.
Source : Arcade 2003

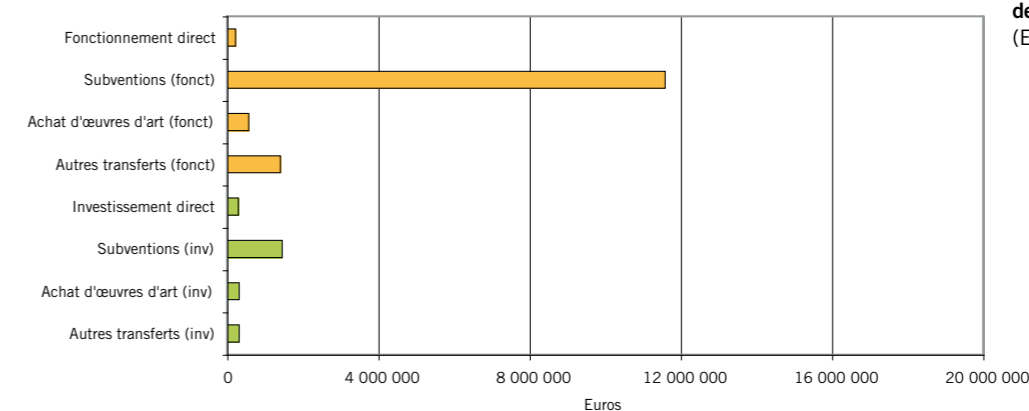
Graphique 37

Cinéma : Nature économique de la dépense selon le financeur
(Etat - Région - Départements)



Graphique 38

Cinéma : Nature économique de la dépense en euros
(Etat - Région - Départements)



Actions financées

Ce sont assez naturellement la production (10,9%) et surtout la diffusion (76,7%) qui sont les principaux bénéficiaires des dépenses, attirant à elles deux 87,6% de l'ensemble. Quelques fonds sont affectés à des actions de sensibilisation du public ou au développement culturel (Tableau 41 et Graphique 39).

Tandis que les efforts de l'Etat sont polarisés sur la production et la diffusion, ceux de la Région se concentrent également sur la diffusion, mais l'action culturelle n'en est pas oubliée pour autant, avoisinant les 25% (Graphique 40).

Les actions sont concentrées sur le cinéma et l'audio-visuel, la radio et la télévision ne sont concernées que de façon très marginale, leur part relative au sein des dépenses du secteur n'étant que de 0,8%, soit 107 672 euros.

Graphique 39
Cinéma : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements)

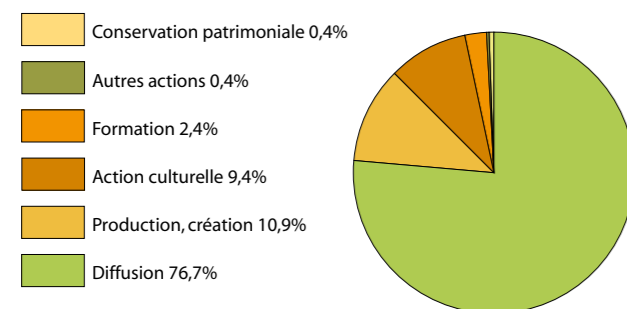
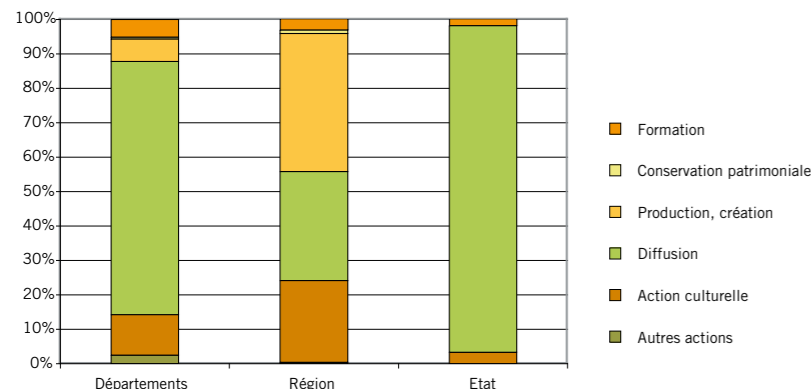


Tableau 41
Cinéma : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Conservation et valorisation patrimoniale	50 450	0,4%
Conservation	11 950	0,1%
Valorisation	38 500	0,3%
Production et diffusion	12 506 998	87,6%
Production et création	1 551 597	10,9%
Diffusion	10 955 401	76,7%
Action culturelle	1 338 371	9,4%
Sensibilisation des publics	596 953	4,2%
Education art. en milieu scolaire	274 266	1,9%
Développement culturel	464 752	3,3%
Autre action culturelle	2 400	0,0%
Formation	329 890	2,4%
Formation initiale	129 252	0,9%
Formation supérieure	9 138	0,1%
Formation professionnelle continue	36 500	0,3%
Autre formation	155 000	1,1%
Autres actions	14 352 461	0,4%
Administration	18 229	0,1%
Actions non renseignées	45 147	0,3%
TOTAL	14 289 085	100%

Source : Arcade 2003

Graphique 40
Cinéma : Types d'actions financées selon le financeur
(Etat - Région - Départements)



Répartition des dépenses par collectivité

L'Etat est le premier financeur du cinéma et de l'audio-visuel, y consacrant **9 millions d'euros en 2003** soit près des 2/3 des dépenses de fonctionnement. L'intervention de **la Région** est également particulièrement importante, avec **3,6 millions d'euros**, soit 2 fois plus que l'ensemble des 6 Départements réunis.

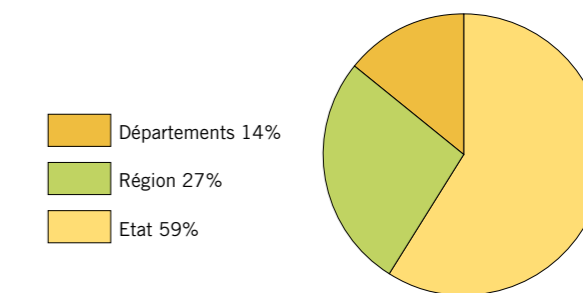
Le Département des Alpes-Maritimes consacre par habitant un montant largement supérieur à ce que font les autres Départements de la région. Le festival de Cannes, qui n'est sans doute pas étranger à cette situation, pose la question de la pertinence de l'indicateur "euros par habitant" dans le cas présent, le nombre de bénéficiaires de la subvention étant bien plus large que la seule population, faussant de ce fait à la hausse les chiffres. Malgré cela, la dépense par habitant est assez faible relativement à ce que l'on rencontrera dans d'autres secteurs, comme le livre ou le patrimoine par exemple.

Tableau 42
Cinéma : Poids du secteur en fonctionnement
(Etat - Région - Départements)

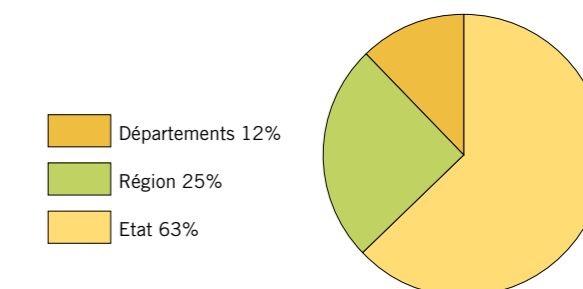
	Dépenses - Audiovisuel (€)	Poids Audiovisuel / Culture	Euros par habitant
CG 04	34 300	0,6%	0,25
CG 05	13 588	0,4%	0,11
CG 06	535 507	2,4%	0,53
CG 13	714 370	2%	0,39
CG 83	300 690	1,6%	0,33
CG 84	97 304	0,8%	0,19
Région	3 544 875	8,2%	0,79
Etat	9 048 451	11,4%	2,01

Source : Arcade 2003

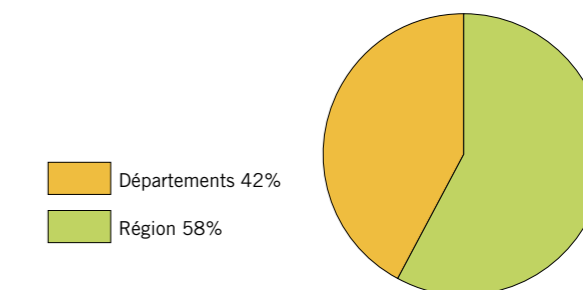
Graphique 41a
Cinéma : Poids de chaque financeur - ensemble des dépenses
(Etat - Région - Départements)



Graphique 41b
Cinéma : Poids de chaque financeur - dépenses de fonctionnement
(Etat - Région - Départements)



Graphique 41c
Cinéma : Poids de chaque financeur - dépenses d'investissement
(Etat - Région - Départements)
Nota bene : Aucune dépense d'investissement n'a été repérée pour l'Etat.



Répartition des dépenses par territoire départemental

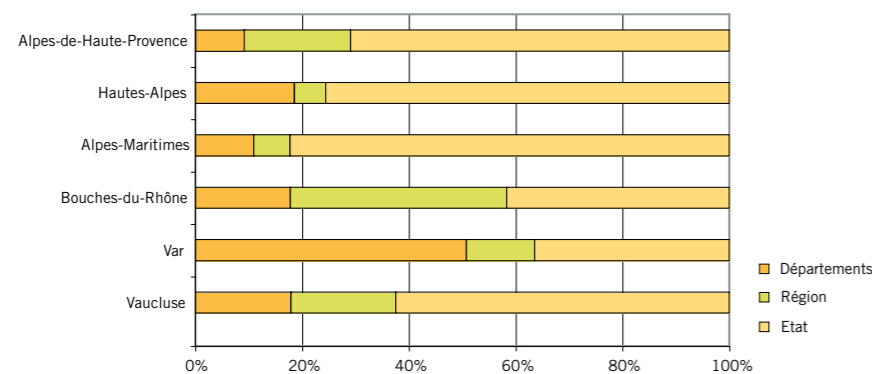
L'adjonction aux dépenses des Départements de celles de la Région et de l'Etat modifie de façon conséquente les résultats selon les territoires. Le tableau ci-dessous présente l'affectation des fonds par territoire départemental, hors dépenses de fonctionnement des services (Drac, Région, agences régionales de développement culturel et régie culturelle). Le territoire des Alpes-Maritimes perçoit une dotation sans commune mesure avec ce que reçoivent les autres départements. Sur l'ensemble des départements, et plus encore sur les Alpes-Maritimes, les dépenses de l'Etat sont largement majoritaires. Notons la position singulière du Var, avec un effort relatif du Département particulièrement élevé.

Tableau 43
Cinéma : Affectation des dépenses par territoire départemental (Etat - Région - Départements)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	372 619	3,6%	2,7
Hautes-Alpes	73 188	0,7%	0,6
Alpes-Maritimes	4 865 660	46,5%	4,8
Bouches-du-Rhône	4 033 437	38,5%	2,2
Var	583 921	5,6%	0,6
Vaucluse	542 254	5,2%	1,1
TOTAL	10 471 079	100%	2,3

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales de développement culturel et Régie culturelle.
Source : Arcade 2003

Graphique 42
Cinéma : Poids de chaque financeur par territoire départemental (Etat - Région - Départements - fonctionnement)



Les arts visuels

Données d'ensemble

Le secteur des arts visuels était soutenu en 2003 à hauteur de **16,2 millions d'euros** par l'Etat, la Région et les Départements (fonctionnement et investissement). Il représente 6% de l'ensemble des actions financées par ces collectivités (Tableau 44).

La très grande majorité des dépenses concerne le fonctionnement (85,2% contre 77% pour l'ensemble de la culture). L'Etat est le principal financeur (56%) vient ensuite la Région (24%) puis les Départements (20%) (Graphique 47 p.69).

Tableau 44

Arts visuels : Nature économique et poids du secteur (Etat - Région - Départements)

	€	%	Poids des Arts visuels *	Euros par habitant
Fonctionnement	13 783 406	85,2%	6,3%	3,1
Investissement	2 385 733	14,8%	3,6%	0,5
TOTAL	16 169 139	100%	6%	-

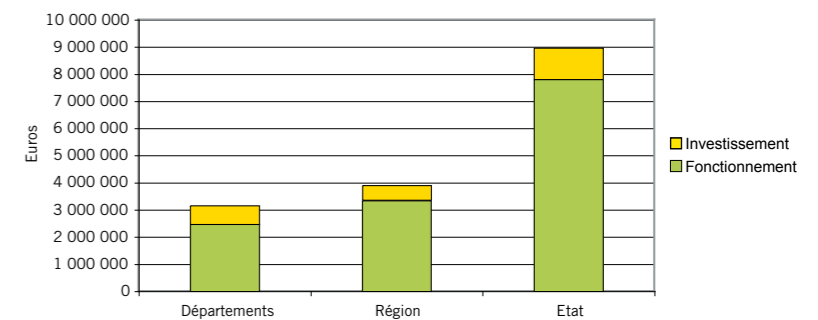
* Le poids du secteur correspond au rapport entre les dépenses "Arts visuels" et les dépenses culturelles des collectivités.
Source : Arcade 2003

Nature économique

La structure économique des dépenses en direction des arts visuels se distingue également de celle de l'ensemble des dépenses culturelles : la grande majorité des dépenses est effectuée en subventions, que ce soit en fonctionnement (84%) mais aussi en investissement (61%). Si le poids des subventions au sein des dépenses de fonctionnement se retrouve pour l'ensemble des secteurs, leur part relative est plus étonnante pour l'investissement où ce sont usuellement les transferts entre collectivités qui prédominent (Graphique 44).

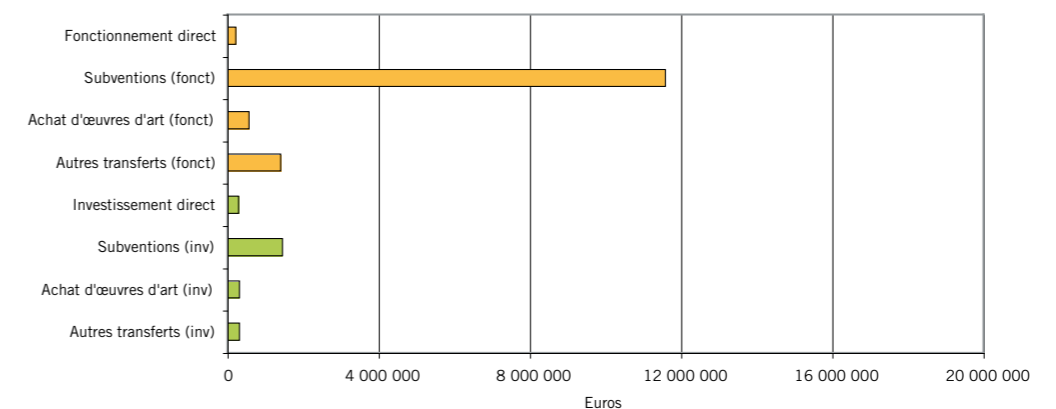
Graphique 43

Arts visuels : Nature économique de la dépense selon le financeur (Etat - Région - Départements)



Graphique 44

Arts visuels : Nature économique de la dépense en euros (Etat - Région - Départements)



Actions financées

Trois postes recueillent 82,5% des financements : la formation supérieure vient en premier lieu avec 34% des financements publics, en majeure partie en provenance de l'Etat ; la diffusion représente 25% des financements publics en direction des arts visuels, plutôt portée par la Région et les Départements, et enfin la production avec 22,4% des aides. Notons le poids relativement faible de la sensibilisation des publics ainsi que de l'éducation en milieu scolaire qui est le reflet de ce que l'on peut rencontrer au niveau national. Ce fait est dommageable, car il est largement admis que si l'art contemporain a mauvaise presse au sein de la population c'est en grande partie en raison d'un défaut d'éducation artistique. Ainsi il est probable qu'une inflexion des politiques tant au niveau national que local en faveur de l'éducation aux arts visuels générerait des externalités positives pour l'ensemble du secteur.

Tableau 45

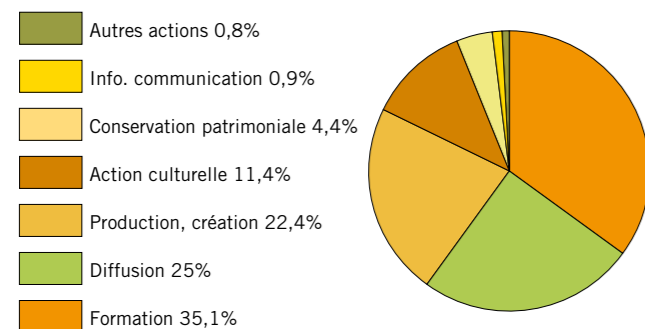
Arts visuels : Type d'actions financées (Etat - Région - Départements)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Conservation et valorisation patrimoniale	602 105	4,4%
Conservation	0	0,0%
Valorisation	81 508	0,6%
Inventaire	0	0,0%
Acquisition d'œuvres d'art	520 597	3,8%
Production et diffusion	6 530 700	47,4%
Production et création	3 087 162	22,4%
Diffusion	3 443 538	25%
Action culturelle	1 571 870	11,4%
Sensibilisation des publics	559 821	4,1%
Education art. en milieu scolaire	126 964	0,9%
Développement culturel	823 878	6%
Autre action culturelle	61 207	0,4%
Formation	4 846 242	35,1%
Formation initiale	0	0,0%
Formation supérieure	4 691 103	34%
Formation professionnelle continue	0	0,0%
Autre formation	155 139	1,1%
Information et communication	135 832	0,9%
Médias	48 000	0,3%
Lieux d'information	87 832	0,6%
Autres actions	96 657	0,8%
Administration	0	0,0%
Autres actions	96 657	0,8%
TOTAL	13 783 406	100%

Source : Arcade 2003

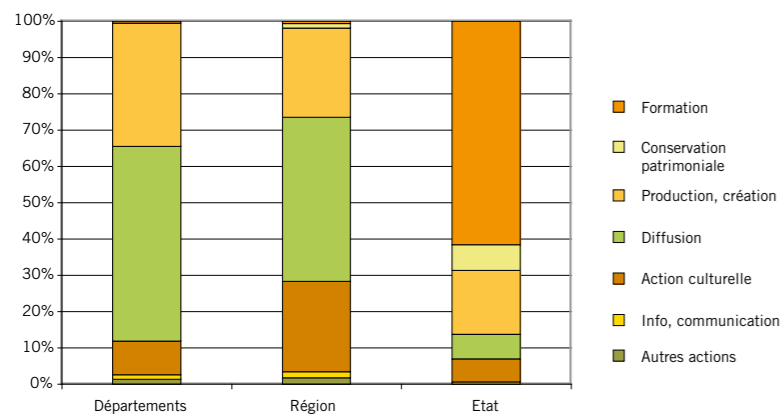
Graphique 45

Arts visuels : Type d'actions financées (Etat - Région - Départements)



Graphique 46

Arts visuels : Type d'actions financées selon le financeur (Etat - Région - Départements)



Répartition des dépenses par collectivité

L'Etat est, sur ce secteur également, le premier financeur des arts visuels avec une enveloppe en 2003 de 7,8 millions d'euros en fonctionnement soit plus de la moitié du financement Etat, Région, Départements. Les arts visuels représentent 9,8% des dépenses culturelles repérées en région pour l'Etat.

La Région arrive en deuxième position après l'Etat avec un soutien à hauteur de 3,3 millions d'euros (25% des dépenses de fonctionnement du secteur et 7,8% des dépenses culturelles de la Région). Le poids des arts visuels dans les dépenses culturelles globales de l'Etat et de la Région est donc plus important que pour les Départements.

Il existe en effet une forte disparité entre ces derniers. On notera l'effort particulier du Var tant au niveau de l'enveloppe (1,2 million d'euros) que du poids (6,6% des dépenses culturelles) et de l'euro par habitant, qui est le plus important après l'Etat (1,37 euro par habitant) (Tableau 46).

Tableau 46

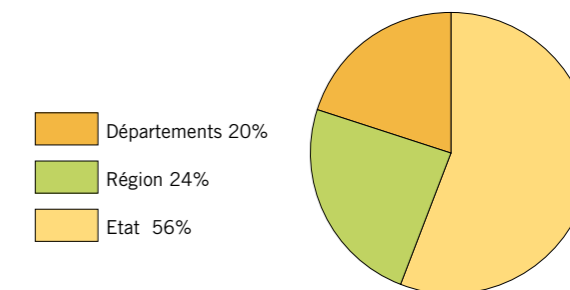
Arts visuels : Poids du secteur fonctionnement (Etat - Région - Départements)

	Dépenses - Arts visuels (€)	Poids Arts visuels / Culture	Euros par habitant
CG 04	17 498	0,3%	0,13
CG 05	7 800	0,2%	0,06
CG 06	212 140	0,9%	0,21
CG 13	1 080 762	3,1%	0,59
CG 83	1 230 110	6,6%	1,37
CG 84	80 325	0,7%	0,16
Région	3 342 567	7,8%	0,74
Etat	7 812 204	9,8%	1,73

Source : Arcade 2003

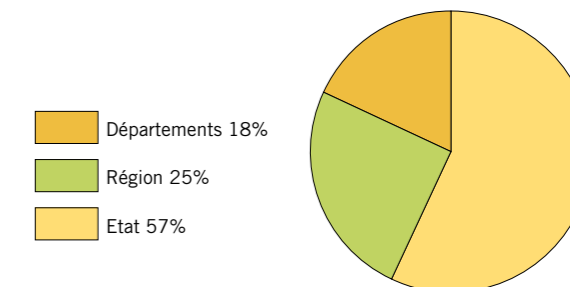
Graphique 47a

Arts visuels : Poids de chaque financeur - ensemble des dépenses (Etat - Région - Départements)



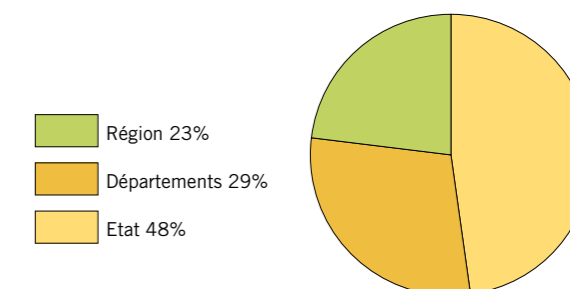
Graphique 47b

Arts visuels : Poids de chaque financeur - dépenses de fonctionnement (Etat - Région - Départements)



Graphique 47c

Arts visuels : Poids de chaque financeur - dépenses d'investissement (Etat - Région - Départements)



Répartition des dépenses par territoire départemental

Sur les territoires départementaux, les dépenses effectuées par la Région et l'Etat viennent largement modifier le nombre d'euros consacrés par habitant, relativement à ce que pouvaient laisser penser les dépenses des Départements prises de façon isolée. En effet, le territoire du Var se trouve désormais moins bien doté que celui des Bouches-du-Rhône, que le Vaucluse ou encore que les Alpes-Maritimes. Les dépenses de l'Etat viennent en effet très largement contrebalancer, sur ces trois territoires, les dépenses modérées des conseils généraux (Tableau 47 et Graphique 48).

Tableau 47

Arts visuels : Affectation des dépenses par territoire départemental (Etat - Région - Départements - fonctionnement)

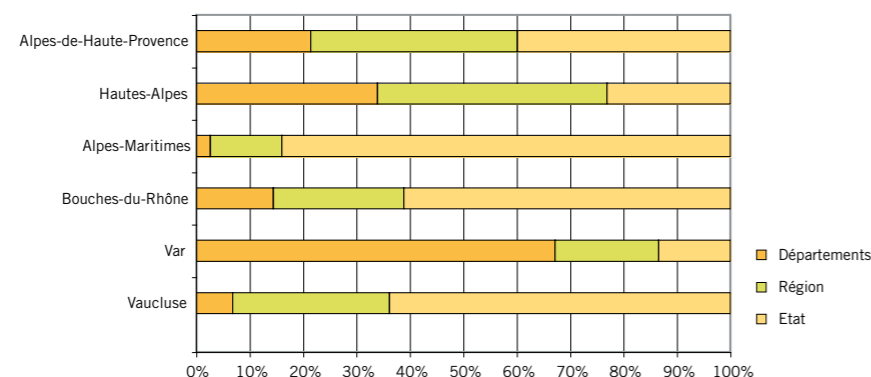
	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	99 243	0,8%	0,7
Hautes-Alpes	20 018	0,2%	0,2
Alpes-Maritimes	2 129 545	16,9%	2,1
Bouches-du-Rhône	7 516 259	59,6%	4,1
Var	1 718 094	13,6%	1,9
Vaucluse	1 121 543	8,9%	2,2
PACA	12 604 702	100%	2,7

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle.

Source : Arcade 2003

Graphique 48

Arts visuels : Poids de chaque financeur par territoire départemental (Etat - Région - Départements - fonctionnement)



Le livre et la lecture

Données d'ensemble

Avec 30 millions d'euros engagés en 2003 par l'Etat, la Région et les 6 Départements, la part des dépenses culturelles consacrée au secteur du livre et de la lecture est d'environ 11%, soit un niveau juste supérieur à celui consacré au cinéma et aux arts visuels (entre 6 et 7% chacun), et très loin des montants dédiés au spectacle vivant et au patrimoine (respectivement 36% et 26 %) (Tableau 48).

A la différence des autres secteurs, la répartition entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement est à peu près équitable, avec 57,1% des dépenses consacrées au fonctionnement et 42,9% à l'investissement (contre 77% de fonctionnement et 23% d'investissement pour l'ensemble du secteur culturel). Ceci s'explique notamment par l'importance que représentent les équipements (bibliothèques, médiathèques) dans les politiques du livre et de la lecture.

Nature économique

La répartition des dépenses en fonction de leur nature économique présente en revanche un profil distinct de celui de la moyenne des secteurs, avec un poids conséquent des charges directes de personnel en fonctionnement qui s'explique par le poids des équipements (35,4% pour le livre et la lecture, contre 16,2% pour l'ensemble des secteurs) et au contraire un poids moindre des subventions (32,5% contre 64%). Notons en outre la part importante des autres transferts aux collectivités, tant en fonctionnement (22,1% contre 8,8%) qu'en investissement (97,6% contre 57,31% pour l'ensemble des secteurs) (Graphique 50).

Tableau 48

Livre et lecture : Nature économique et poids du secteur (Etat - Région - Départements)

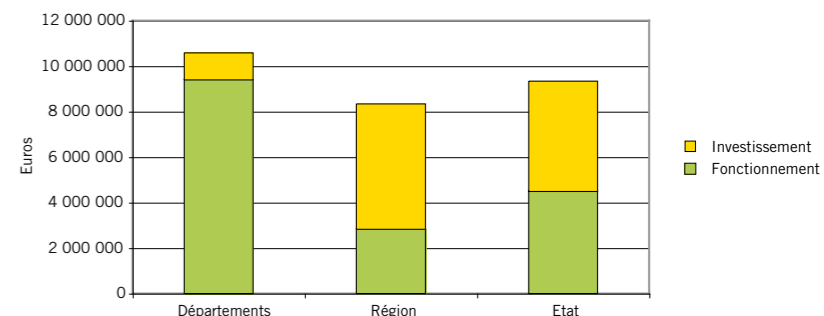
	€	%	Poids du Livre et lecture *	Euros par habitant
Fonctionnement	17 148 738	57,1%	7,8%	3,8
Investissement	12 865 729	42,9%	19,6%	2,9
TOTAL	30 014 467	100%	11%	-

* Le poids du secteur correspond au rapport entre les dépenses "Livre et lecture" et les dépenses culturelles des collectivités.

Source : Arcade 2003

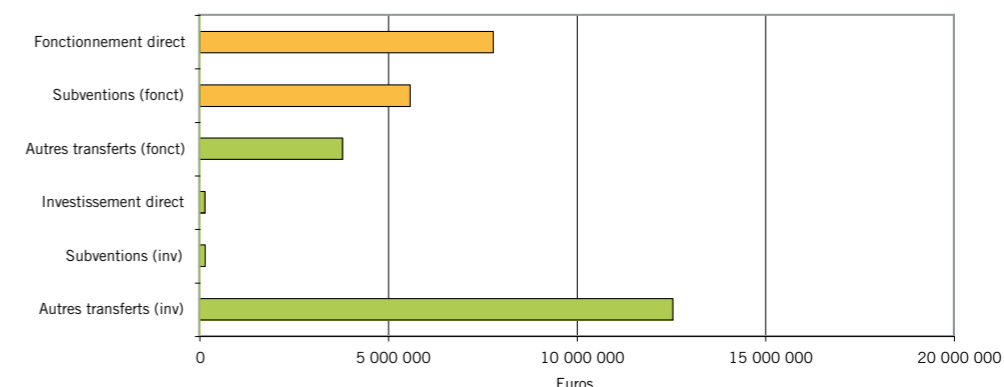
Graphique 49

Livre et lecture : Nature économique de la dépense selon le financeur (Etat - Région - Départements)



Graphique 50

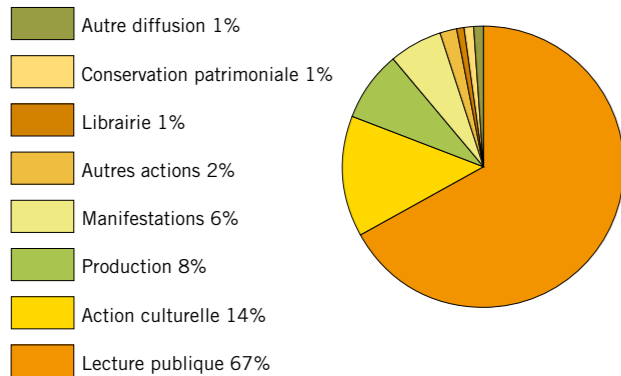
Livre et lecture : Nature économique de la dépense en euros (Etat - Région - Départements)



Actions financées

Une ventilation interne montre que la lecture publique est le premier bénéficiaire des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements, avec 66,7% des dépenses totales, vient ensuite l'action culturelle (13,6%) et dans une moindre mesure la production (8,3%). La prise en compte de la nature des financeurs permet de nuancer ces résultats. Tandis que les Départements privilégient très nettement la lecture publique (qui fait partie de leur compétence obligatoire), la Région est plus tournée vers l'action culturelle et marque également un intérêt pour la production et les manifestations (ce qui s'explique notamment par une politique particulière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur de l'édition). Les aides de l'Etat favorisent la lecture publique mais interviennent également dans la production.

Graphique 51
Livres et lecture : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements)



Graphique 52
Livres et lecture : Types d'actions financées selon le financeur
(Etat - Région - Départements)

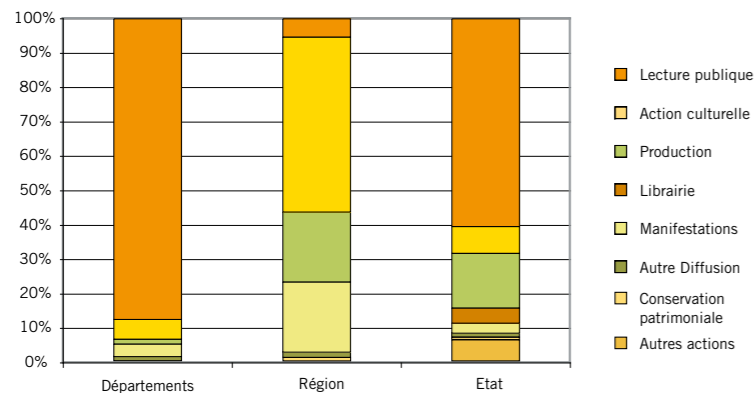


Tableau 49

Livres et lecture : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Lecture publique	11 434 003	66,7%
Action culturelle	2 340 315	13,6%
Production	1 420 715	8,3%
Librairies	211 264	1,2%
Manifestations (festivals, fête du livre...)	1 092 990	6,4%
Autre Diffusion	237 511	1,4%
Conservation patrimoniale	100 775	0,6%
Formation	5 000	0,0%
Autres actions	306 166	1,8%
TOTAL	17 148 739	100%

Source : Arcade 2003

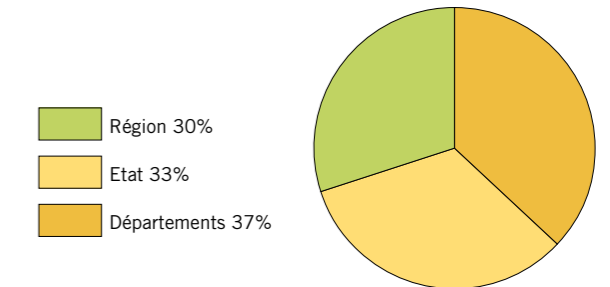
Répartition des dépenses par collectivité

Ce sont les Départements qui sont les premiers financeurs du livre et de la lecture représentant ensemble 37% de l'ensemble des dépenses et 56% des dépenses de fonctionnement. Les Conseils généraux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var consacrent à la lecture le nombre d'euros par habitant le plus important avec 4,8 euros pour les Alpes-de-Haute-Provence et 3,9 euros pour le Var. En dépit de ce montant plus faible, l'effort relatif du Var envers la lecture est plus important que celui consenti par les Alpes-de-Haute-Provence, puisque la lecture représente 19% des dépenses culturelles du Var contre 10,9% de celles des Alpes-de-Haute-Provence. L'effort des Hautes-Alpes est similaire à celui des Alpes-de-Haute-Provence avec un pourcentage qui est de l'ordre de 10,3% de son budget global culture, le montant par habitant reste toutefois en deçà avec 2,8 euros.

Le poids qu'occupe le livre dans les dépenses culturelles de la Région et de l'Etat est globalement inférieur à ce que l'on observe pour les Départements. Ce résultat est cependant assez conforme à la logique de transfert de compétences en faveur des Départements. Le nombre d'euros par habitant que consacrent tant l'Etat que la Région au livre est également en deçà du montant moyen qu'y affectent les Départements (Tableaux 50a et 50b).

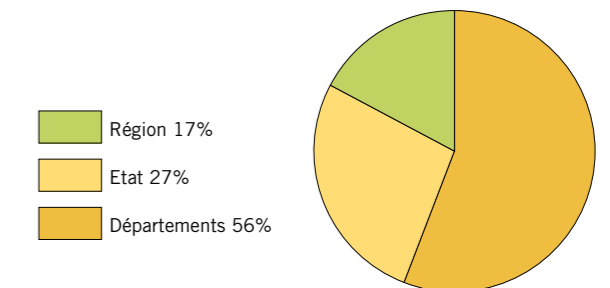
Graphique 53a

Livres et lecture : Poids de chaque financeur - ensemble des dépenses
(Etat - Région - Départements)



Graphique 53b

Livres et lecture : Poids de chaque financeur - dépenses de fonctionnement
(Etat - Région - Départements)



Graphique 53c

Livres et lecture : Poids de chaque financeur - dépenses d'investissement
(Etat - Région - Départements)

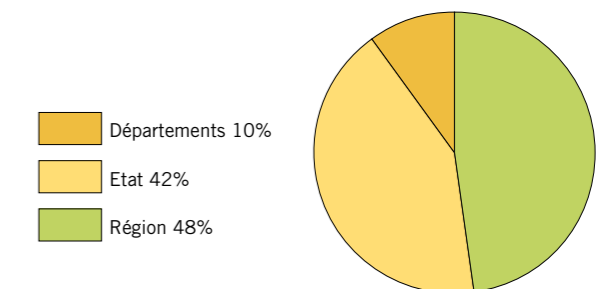


Tableau 50a

Livres et lecture : Poids du secteur en fonctionnement
(Etat - Région - Départements)

	Dépenses - Livre (€)	Poids du Livre / Culture	Euros par habitant
CG 04	680 245	10,9%	4,87
CG 05	339 974	10,3%	2,80
CG 06	1 450 315	6,5%	1,43
CG 13	2 649 701	7,6%	1,44
CG 83	3 533 335	19,0%	3,93
CG 84	1 134 068	9,3%	2,27
Région	2 852 020	6,6%	0,63
Etat	4 509 081	5,7%	1,00

Source : Arcade 2003

Tableau 50b

Livres et lecture : Poids du secteur en investissement
(Etat - Région - Départements)

	Dépenses - Livre (€)	Poids du livre / culture	Euros par habitant
CG 04	114 330	10,5%	0,82
CG 05	3 547	0,5%	0,03
CG 06	620 996	14,3%	0,61
CG 13	441 674	4,8%	0,24
CG 83	1 240 355	29,6%	1,38
CG 84	84 053	8,0%	0,17
Région	5 511 032	23,5%	1,22
Etat	4 849 741	22,4%	1,08

Source : Arcade 2003

Répartition des dépenses par territoire départemental

L'analyse de la dépense cumulée de l'Etat, de la Région et des Départements sur les territoires départementaux fait apparaître la même organisation que pour l'analyse des dépenses des Conseils généraux : dans les Alpes-de-Haute-Provence c'est un montant de 8 euros par habitant qui est dépensé pour la lecture, viennent ensuite le Var avec 4,4 euros par habitant puis les Hautes-Alpes avec 3,6 euros par habitant. Les Bouches-du-Rhône dont la position était plus en retrait lorsque l'on considérait uniquement les dépenses de l'administration départementale, se trouvent désormais dans une position beaucoup plus confortable avec 3,1 euros par habitant grâce à un effort particulier de la Région et de l'Etat sur ce territoire.

Tableau 51a

Livre et lecture : Affectation des dépenses de fonctionnement par territoire départemental (Etat - Région - Départements)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	1 123 160	7,4%	8,0
Hautes-Alpes	433 323	2,9%	3,6
Alpes-Maritimes	2 333 174	15,4%	2,3
Bouches-du-Rhône	5 773 876	38,1%	3,1
Var	3 987 578	26,3%	4,4
Vaucluse	1 508 630	10%	3,0
TOTAL	15 159 741	100%	3,4

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle.

Source : Arcade 2003

Graphique 54

Livre et lecture : Poids de chaque financeur par territoire départemental (Etat - Région - Départements - fonctionnement)

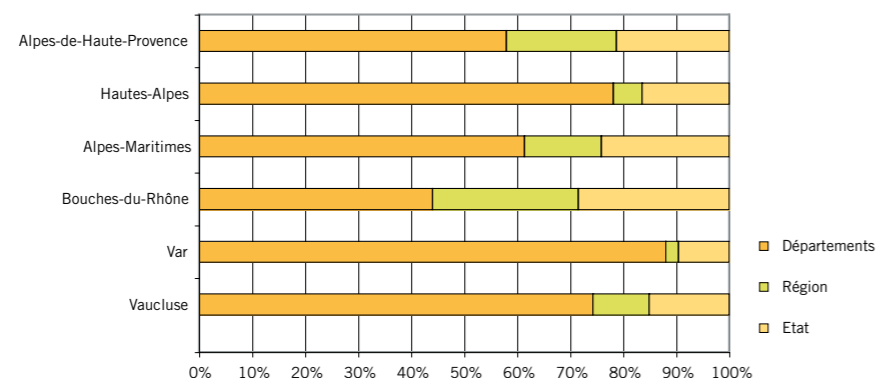


Tableau 51b

Livre et lecture : Affectation des dépenses d'investissement par territoire départemental (Etat - Région - Départements)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	483 260	3,8%	3,5
Hautes-Alpes	224 637	1,8%	1,9
Alpes-Maritimes	3 808 629	30%	3,8
Bouches-du-Rhône	4 329 431	34,1%	2,4
Var	3 655 683	28,8%	4,1
Vaucluse	189 438	1,5%	0,4
TOTAL	12 691 078	100%	2,8

Hors dépenses de fonctionnement des services, hors agences régionales et Régie culturelle.

Source : Arcade 2003

Le patrimoine et l'architecture

Données d'ensemble

Le patrimoine constitue le second secteur culturel dans le budget des collectivités, après le spectacle vivant, avec un poids de 26%, fonctionnement et investissement compris (contre 36% pour le spectacle vivant). Le montant global des dépenses en direction du patrimoine s'élève à **73 094 895 euros** (Tableau 52a p.76).

La répartition au sein de ce secteur est plus équilibrée entre fonctionnement (55,1%) et investissement (44,9%) par rapport à l'ensemble des dépenses culturelles (77% en fonctionnement et 23% en investissement). Si les Départements financent en grande majorité les dépenses de fonctionnement, la Région intervient surtout sur l'investissement, l'Etat, bien qu'intervenant de façon plus équilibrée, accorde néanmoins la primauté à l'investissement²² (Graphique 55).

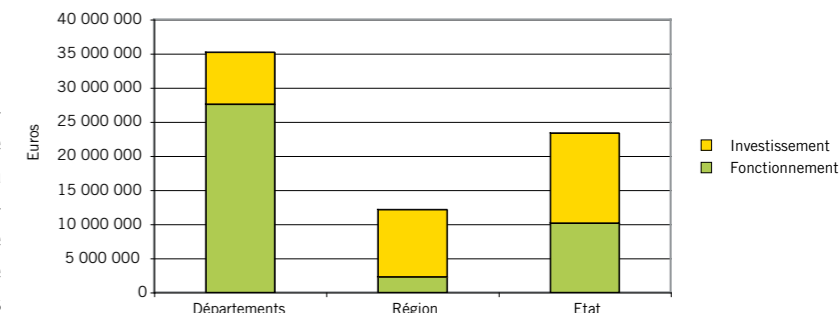
Nature économique

Le profil de la répartition des dépenses de fonctionnement selon leur nature économique est distinct de celui de la moyenne des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements pour l'ensemble des secteurs avec un poids plus important des dépenses de personnel, cette différence est en évidence imputable aux dépenses requises pour la gestion des services des archives. Trois postes absorbent à eux seuls 95% des dépenses : les charges directes de personnel (40,5% contre 16,1% pour l'ensemble des dépenses culturelles), les autres charges de fonctionnement direct (26,4% contre 10,5% pour l'ensemble des dépenses culturelles) et les subventions (28,4% contre 64% pour l'ensemble des dépenses culturelles) (Tableaux 52a, 52b et 52c p.76).

Pour les dépenses d'investissement dans le secteur du patrimoine, deux postes se dégagent : les autres transferts avec 52,3% des dépenses totales et l'investissement direct avec 35,1%. On a là un profil presque symétrique de celui des dépenses d'investissement de l'ensemble des secteurs culturels avec 20,4% en investissement direct et 57,3 % en transferts.

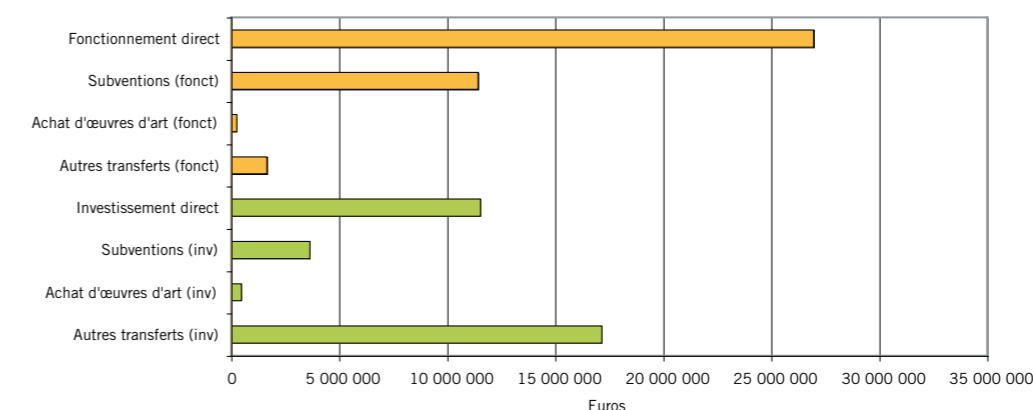
Graphique 55

Patrimoine : Nature économique de la dépense selon le financeur (Etat - Région - Départements)



Graphique 56

Patrimoine : Nature économique de la dépense (Etat - Région - Départements)



22- Au-delà de ces pourcentages calculés sur les budgets respectifs des Départements, des Régions et de l'Etat, rappelons que les dépenses qu'ils engagent sont sans commune mesure, le budget des Départements étant bien plus élevé que celui de la Région ou de l'Etat.

Tableau 52a

Patrimoine : Nature économique et poids du secteur
(Etat - Région - Départements)

	€	%	Poids du patrimoine *	Euros par habitant
Fonctionnement	40 284 455	55,1%	18,3%	8,9
Investissement	32 810 439	44,9%	50,0%	7,3
TOTAL	73 094 894	100%	-	-

* Le poids du secteur correspond au rapport entre les dépenses "patrimoine" et les dépenses culturelles des collectivités

Source : Arcade 2003

Tableau 52b

Patrimoine : Nature économique détaillée
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	€	%
Charges directes de personnel	16 314 590	40,5%
Autres charges de fonctionnement direct	10 639 731	26,4%
Subventions	11 426 549	28,4%
Com. et achat d'œuvres d'art	253 935	0,6%
Autres transferts (collectivités...)	1 649 650	4,1%
TOTAL	40 284 455	100%

Source : Arcade 2003

Tableau 52c

Patrimoine : Nature économique détaillée
(Etat - Région - Départements - investissement)

	€	%
Investissement direct	11 531 571	35,1%
Subventions	3 649 230	11,1%
Com. et achat d'œuvres d'art	467 151	1,4%
Autres transferts (collectivités...)	17 162 487	52,3%
TOTAL	32 810 439	100%

Source : Arcade 2003

Tableau 53

Patrimoine : Types d'actions financées en fonctionnement
(Etat - Région - Départements)

	Ensemble du secteur	
	€	%
Conservation et valorisation patrimoniale	32 732 451	81,2%
Conservation	27 799 429	69%
Valorisation	4 610 323	11,4%
Inventaire	68 764	0,2%
Acquisition d'œuvres d'art	253 935	0,6%
Production et diffusion	30 800	0,1%
Production et création	30 800	0,1%
Action culturelle	1 101 571	2,7%
Sensibilisation des publics	287 075	0,7%
Education art. en milieu scolaire	102 816	0,3%
Développement culturel	623 158	1,5%
Autre action culturelle	88 522	0,2%
Formation	2 290 636	5,7%
Formation initiale	69 528	0,2%
Formation supérieure	2 178 075	5,4%
Formation professionnelle continue	43 033	0,1%
Autres actions	4 119 249	10,2%
Administration	4 084 931	10,1%
Autres actions	0	0,0%
Actions non renseignées	34 318	0,1%
TOTAL	40 284 456	100%

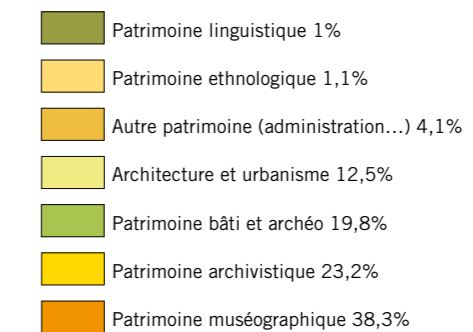
Source : Arcade 2003

Actions financées

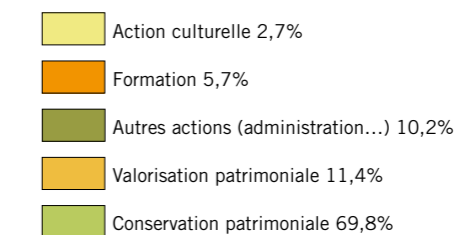
En très grande majorité (69%), les dépenses de fonctionnement sont effectuées en vue de la conservation du patrimoine, le second poste étant la valorisation avec 11,4% du budget. Les Départements interviennent essentiellement dans la conservation, la Région répartit ses efforts entre la conservation et la valorisation. Les interventions de l'Etat sont plus diversifiées, celui-ci agissant tant au niveau de la formation que de la conservation ou encore des autres actions.

Plus des 3/4 des dépenses de fonctionnement sont concentrées sur trois domaines : le patrimoine bâti et archéologique (19,8%), le patrimoine archivistique (23,2%), et le patrimoine muséographique (hors musées d'art contemporain) (38,3%). Les efforts des collectivités sur ces trois domaines sont divers, ceux des Départements sont plutôt tournés vers les musées, l'Etat s'intéresse plus au patrimoine bâti et archéologique, tandis que la Région répartit ses fonds à parts égales entre patrimoine bâti, patrimoine muséographique et autre patrimoine (Tableau 53).

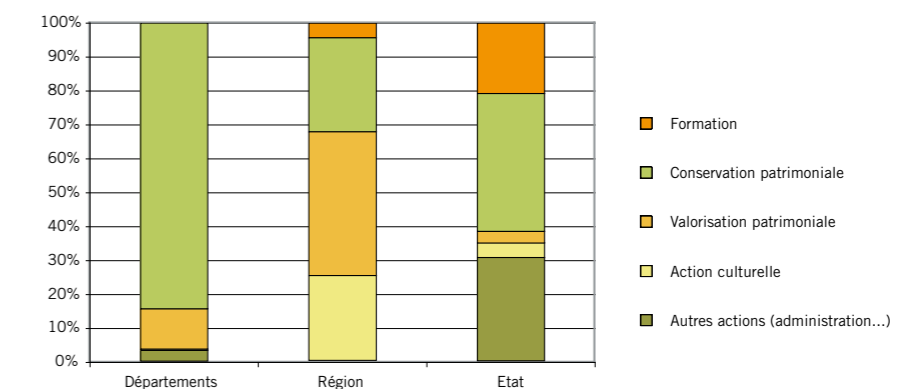
Graphique 57

Patrimoine : Domaines des actions financées
(Etat - Région - Départements)

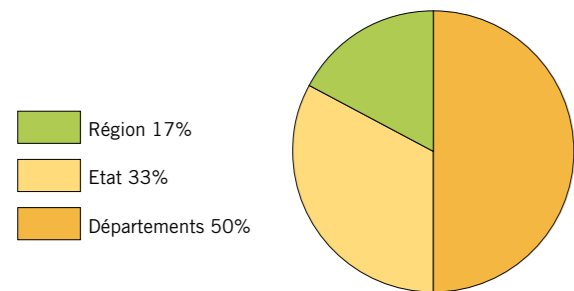
Graphique 58

Patrimoine : Types d'actions financées
(Etat - Région - Départements)

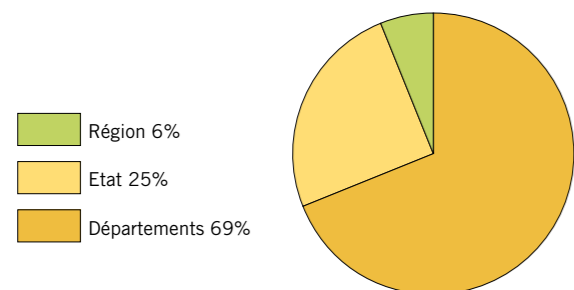
Graphique 59

Patrimoine : Types d'actions financées selon le financeur
(Etat - Région - Départements)

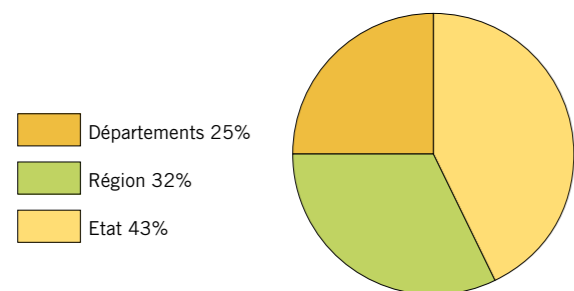
Graphique 60a
Patrimoine : Poids de chaque financeur - ensemble des dépenses
(Etat - Région - Départements)



Graphique 60b
Patrimoine : Poids de chaque financeur - dépenses de fonctionnement
(Etat - Région - Départements)



Graphique 60c
Patrimoine : Poids de chaque financeur - dépenses d'investissement
(Etat - Région - Départements)



Répartition des dépenses par collectivité

Les Départements représentent exactement la moitié des financements en direction du patrimoine et de l'architecture (fonctionnement et investissement compris) avec une enveloppe totale de 27,8 millions d'euros en fonctionnement. C'est quasiment la moitié de leurs dépenses culturelles que les Départements des Alpes-de-Haute-Provence (53,4%) et des Hautes-Alpes (42,7%) consacrent au patrimoine, avec un montant de 23,8 euros par habitant pour le premier et de 11,63 euros par habitant pour le second. Le Var ne consacre pour sa part que 3,45 euros par habitant de son budget au patrimoine, concentrant ses efforts sur d'autres secteurs culturels.

Les efforts de l'Etat et de la Région en faveur du patrimoine et de l'architecture sont plus particulièrement marqués sur l'investissement. Rappelons également qu'en valeur absolue, l'enveloppe de l'Etat reste la plus importante en fonctionnement (10,2 millions d'euros) et en investissement (13,8 millions d'euros). (Tableaux 54a et 54b et Graphique 60).

Tableau 54a

Patrimoine : Poids du secteur
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	Dépenses - Patrimoine (€)	Poids du Pat. / Culture (%)	Euros par habitant
CG 04	3 321 275	53,4%	23,80
CG 05	1 411 747	42,7%	11,63
CG 06	8 027 216	35,9%	7,94
CG 13	8 492 559	24,3%	4,63
CG 83	3 101 256	16,7%	3,45
CG 84	3 463 409	28,4%	6,93
Région	2 292 859	5,3%	0,51
Etat	10 174 135	12,8%	2,26

Source : Arcade 2003

Tableau 54b

Patrimoine : Poids du secteur
(Etat - Région - Départements - investissement)

	Dépenses - Patrimoine (€)	Poids du Pat. / Culture (%)	Euros par habitant
CG 04	792 943	73,1%	5,68
CG 05	472 711	71,1%	3,89
CG 06	2 563 121	58,9%	2,53
CG 13	2 317 219	25,2%	1,26
CG 83	2 158 391	51,5%	2,40
CG 84	809 221	76,6%	1,62
Région	9 873 813	42,1%	2,19
Etat	13 823 020	63,7%	3,07

Source : Arcade 2003

Répartition des dépenses par territoire départemental

Sur les territoires départementaux, une fois l'ensemble des dépenses Etat, Région et Départements cumulées, le nombre d'euros par habitant consacré au patrimoine demeure le plus élevé dans les départements alpins. Globalement, on peut constater des interventions relativement équilibrées de la Région et de l'Etat sur les différents territoires, si ce n'est une aide un peu plus accentuée de l'Etat sur les Bouches-du-Rhône, dans une proportion moindre toutefois que ce que l'on a pu constater pour d'autres secteurs où la différence de traitement entre les différents territoires était patente.

Tableau 55a

Patrimoine : Affectation des dépenses par territoire départemental
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	3 944 081	11,1%	28,3
Hautes-Alpes	1 739 740	4,9%	14,3
Alpes-Maritimes	8 960 226	25,3%	8,9
Bouches-du-Rhône	12 782 839	36%	7,0
Var	3 823 275	10,8%	4,3
Vaucluse	4 230 756	11,9%	8,5
TOTAL	35 480 917	100%	7,9

Hors dépenses de fonctionnement des services Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle.
Source : Arcade 2003

Tableau 55b

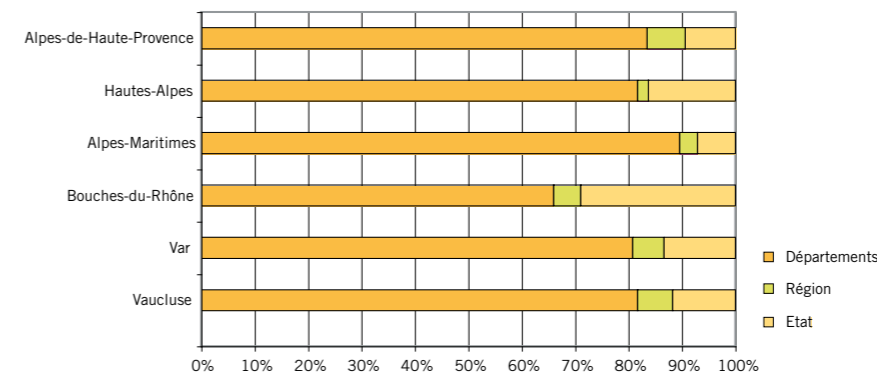
Patrimoine : Affectation des dépenses par territoire départemental
(Etat - Région - Départements - investissement)

	€	%	Euros par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	2 408 405	11,5%	17,3
Hautes-Alpes	1 560 439	7,5%	12,9
Alpes-Maritimes	2 678 141	12,8%	2,6
Bouches-du-Rhône	8 699 994	41,6%	4,7
Var	3 362 652	16,1%	3,7
Vaucluse	2 207 939	10,6%	4,4
TOTAL	20 917 570	100,0%	4,6

Hors dépenses de fonctionnement des services, hors agences régionales et Régie culturelle.
Source : Arcade 2003

Graphique 61

Patrimoine : Poids de chaque financeur par territoire départemental
(Etat - Région - Départements - fonctionnement)



LES FINANCEMENTS
PUBLICS
DE LA CULTURE 2003
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Le rôle des enquêtes
sur les financements publics
de la culture**



Un travail aussi ample et minutieux que celui conduit par l'Artec puis l'Arcade depuis 1990 sur les dépenses culturelles publiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est non seulement destiné à rendre compte des choix budgétaires des assemblées locales et de l'Etat, mais aussi à fournir des éléments d'analyse de ces choix.

La première question à aborder en conclusion de ce travail concerne donc la notion de choix : peut-on réellement considérer ces orientations budgétaires comme le reflet de volontés politiques ou s'agit-il de "volontés sous contraintes", autrement dit de choix déterminés par d'autres facteurs s'imposant aux autorités locales ? En élargissant cette question, on pourra mesurer la difficulté d'une lecture budgétaire des choix de politiques culturelles, avant de terminer sur une mise en valeur de l'utilité de ces données.

Dans ce chapitre

Dépenses choisies, dépenses déterminées ?

Des publics différenciés
des héritages distincts

De quels choix ces dépenses sont-elles le reflet ? Quelles politiques culturelles ces données peuvent-elles dessiner ?

L'utilité des enquêtes sur les financements publics de la culture

Connaissance : donner à voir
Démocratie : rendre des comptes
Arguments : pouvoir plaider

Des propositions ?

Pour aller plus loin

www.arcade-paca.com/financementspublics2003
(Cf. p.95)

Dépenses choisies, dépenses déterminées ?

Nous avons choisi d'examiner deux paramètres susceptibles d'exercer une influence sur les choix des collectivités publiques en matière culturelle. Toutefois, il s'agit de pistes de réflexion qui devraient être complétées par des travaux plus précis. Nous nous limitons ici à présenter deux facteurs susceptibles d'exercer une influence plus ou moins forte sur les choix politiques en matière culturelle. Le premier est la composition sociodémographique des territoires concernés, le second, qui nous semble le plus déterminant, renvoie à l'histoire des interventions culturelles et souligne le poids des décisions passées sur les décisions présentes.

Des publics différenciés ?

L'une des vertus de la décentralisation est de permettre une administration des territoires à proximité des populations qui les habitent. De cette façon, une meilleure prise en compte de la situation de ces habitants, de leurs besoins, de leurs aspirations devrait se traduire dans les choix publics, notamment en matière culturelle.

Cependant, les différences de composition sociodémographique des territoires n'épousent pas les frontières administratives (régionales, départementales ou communales). C'est pourquoi, les singularités de la population d'une collectivité territoriale ne sauraient faire oublier sa diversité : il n'y a pas de territoire socialement homogène. Cela étant, les écarts dans la composition des populations entre communes ou départements peuvent influencer sur les orientations de l'action publique d'autant plus que les pratiques culturelles des français sont marquées par des facteurs sociaux, culturels et démographiques dont les politiques culturelles ne peuvent ignorer les effets²³.

Ainsi, par exemple, le facteur âge est un élément important dans l'analyse des variations des pratiques culturelles. Les membres des jeunes générations sont plus nombreux à pratiquer une activité artistique en amateur ou à sortir au spectacle. Si, en ce qui concerne ces générations, l'âge est une variable plus déterminante que la catégorie sociale, il ne faut pas négliger d'autres facteurs explicatifs. Ainsi, l'accès à l'enseignement scolaire et supérieur, auquel est associée une fréquentation plus élevée des lieux et manifestations culturelles, peut expliquer des écarts entre générations qui vont progressivement s'atténuer au fur et à mesure du vieillissement de ceux qui auront bénéficié de la

démocratisation de ces enseignements. De même, les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes générations peuvent avoir un effet sensible, notamment en termes économiques, sur l'accès à certains lieux culturels. A partir de ces analyses nationales, de plus amples investigations pourraient être faites au regard de l'inégale distribution sur le territoire régional des différentes classes d'âge. Par exemple, hormis les Bouches-du-Rhône, la proportion de personnes âgées est plus élevée dans l'ensemble de la région que la moyenne française, en particulier dans le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Or les chiffres sur les pratiques culturelles tendent à montrer que ces pratiques ont tendance à décroître avec l'âge.

Un autre facteur conditionnant les pratiques culturelles est usuellement le revenu des individus. Ici, un niveau de revenu moyen élevé dans les Alpes-Maritimes tend à produire un effet inverse de celui de l'âge, puisque dans ce département le revenu fiscal moyen est bien supérieur à la moyenne nationale. En revanche, le département des Bouches-du-Rhône comptabilise plus de la moitié des bénéficiaires régionaux du RMI, alors qu'il ne représente que 40% de la population régionale.

Outre l'âge et le revenu, la fréquence des pratiques culturelles est amplement liée à l'activité des personnes, les agriculteurs et les chômeurs correspondant à des catégories de la population qui ont usuellement des pratiques culturelles peu élevées. Le poids de l'agriculture est supérieur à la moyenne nationale dans le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Le taux de chômage de la région est supérieur d'environ deux points à celui de la moyenne nationale, les départements du Var et des Bouches-du-Rhône étant les plus touchés. Enfin, les personnes résidant dans des communes rurales ou des villes de moins de 100 000 habitants ont en moyenne des pratiques plus faibles que les autres (Tableau 56).

Il convient ici de constituer trois groupes distincts :

- Le premier groupe regroupant les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes qui ont des taux d'urbanisation élevés, supérieurs à la moyenne nationale ;
- Le deuxième groupe concerne le Var et le Vaucluse qui ont des taux d'urbanisation inférieurs à la moyenne nationale ;
- Le troisième groupe enfin avec les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence où les taux d'urbanisation sont très faibles relativement à la moyenne nationale.

Plus largement, la composition sociodémographique de la population doit être appréciée au regard de sa traduction (forte ou faible) dans la représentation politique des territoires, ainsi qu'au travers des liens entre les milieux politiques et d'autres milieux sociaux. Les enseignants, le monde de la santé (infirmières, per-

sonnels hospitaliers), le secteur public globalement, les professions intellectuelles, constituent en effet des groupes sociaux dont la présence et la fidélité sont essentielles au succès des saisons culturelles. Leurs attentes, réelles ou supposées (notamment selon des logiques d'attractivité des territoires à l'égard de populations susceptibles de s'y installer), pèsent alors sur les choix en matière de politiques culturelles et donc sur les volumes et les orientations des dépenses publiques.

Rappelons-le, ce début d'analyse, trop rapide bien entendu, est mentionné ici comme une hypothèse de travail pour l'interprétation des résultats chiffrés des enquêtes sur les dépenses des collectivités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tableau 56

Indicateurs économiques et sociaux de la région PACA

	PACA	France	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hautes-Alpes	Vaucluse	Var
Population								
Densité population (2005)	151,3	111,8	22,1	248,5	374,6	23,7	148,3	161,9
Poids relatif des jeunes % (2004)	23,8	25	23,6	21,9	24,9	23,9	25,6	22,9
Poids relatif des personnes âgées % (2004)	23,7	20,7	26	26,7	20,9	23,5	21,9	26,1
Taux de chômage % (2005)	11,9	10	10,5	10,2	12,9	8	11,4	12,5
Poids relatif de l'agriculture % (2005)	2,5	3,5	5,8	1,3	1,5	4,5	6,1	3
Poids relatif du tertiaire % (2005)	80,7	73,8	75	83,2	81,7	82,3	75,1	81,2
Impôt sur le revenu par habitant (milliers d'euros)	0,8	0,8	0,6	1	0,7	0,6	0,6	0,8
Taux d'urbanisation % (1999)	88,8	88,8	52,7	94	96	51	85,3	77,9

Source : Insee (2007), Données économiques et sociales Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tableau 57

Les pratiques culturelles à l'âge adulte au cours des douze derniers mois (en %)

	Lecture de livres	Cinéma	Musée, exposition ou monument historique	Théâtre ou concert	Pratiques amateurs
Ensemble	58	50	45	29	14
Age					
15-24 ans	72	89	46	40	24
25-44 ans	59	61	49	31	16
45-64 ans	56	40	47	30	11
65-74 ans	49	21	39	24	9
75 ans et plus	48	11	28	11	5
Sexe					
Femme	66	50	45	30	16
Homme	50	51	45	28	12
Lieu de résidence					
Commune rurale	48	38	40	22	12
Moins de 100 000 habitants	56	43	43	24	13
100 000 habitants et plus	62	60	46	33	15
Unité urbaine de Paris	71	66	54	44	18
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteur exploitant	31	12	24	12	4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	50	40	41	24	13
Cadre et profession libérale	84	71	76	60	19
Profession intermédiaire	73	62	61	41	20
Employé	64	49	44	25	12
Ouvrier	33	29	27	14	7
Etudiant	80	94	53	44	29
Chômeur et inactif	37	34	29	16	12
Niveau de vie					
1 ^{er} quartile	46	39	29	16	11
2 ^e quartile	50	41	37	22	10
3 ^e quartile	61	54	48	32	16
4 ^e quartile	76	68	68	49	19
Diplôme					
Sans diplôme	31	27	23	12	6
CEP	46	19	31	17	6
CAP, BEP	45	39	39	18	9
BEPC	68	63	48	30	17
BAC	73	69	57	41	22
Supérieur	85	80	72	57	25

Champ : personnes de 15 ans et plus.

Lecture : 89% des 15-24 ans sont allés au moins une fois au cinéma au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee (2000), Enquête permanente sur les conditions de vie.

Des héritages distincts ?

La situation relative des dépenses culturelles est aussi le reflet des héritages qui échoient aux décideurs publics. Les actes, notamment budgétaires, des responsables en place en 2003 sont très largement déterminés par les décisions antérieures et donc par l'activité ou l'inactivité de leurs prédécesseurs. Celle-ci pouvant résulter d'un rapport intense ou indifférent aux affaires culturelles, d'une sociologie de la population locale, de la dimension de la commune, de sa situation géographique ou de sa proximité avec des villes plus importantes. L'histoire accumulée (un ensemble patrimonial, des équipements culturels importants, des manifestations emblématiques ayant "échappé" progressivement au territoire) impose en grande partie ses exigences : il faut tous les ans voter à nouveau les crédits affectés au conservatoire, au réseau de bibliothèques, la subvention à la maison d'opéra, aux festivals, à tous les organismes bénéficiant d'une convention pluriannuelle ou visés par un partenariat avec l'Etat, etc.

Ainsi, sauf à envisager un déménagement des opéras concernés, les Villes de la région dotées d'un tel outil culturel sont vouées à en assurer une part importante du financement et à rechercher au profit des mêmes équipements un soutien substantiel de la part des autres collectivités publiques. La vétusté des bâtiments, de nouveaux besoins en termes de fonctionnement contribuent en plus à faire varier, parfois de façon très sensible, d'une commune à l'autre, le montant des aides publiques attribuées au secteur culturel. Il faudrait alors pouvoir isoler ces grosses institutions ou manifestations pour observer la structure des dépenses culturelles et comparer pertinemment les choix faits dans les différentes Villes de la région.

Des investigations pourraient être faites concernant les mesures nouvelles prises au sein des collectivités territoriales (nouvelles manifestations, nouveaux équipements, nouveaux dispositifs). Leurs volumes et leurs orientations permettraient d'identifier plus nettement les choix politiques autrement dilués dans une masse d'actions reconduites chaque année.

De ce point de vue, on peut enfin observer que les héritages des Villes se différencient fortement et rendent très peu pertinente la comparaison de leurs choix culturels. Ainsi, pour un total de 431 millions d'euros de budget consacré par les 76 Villes de la région au financement de la vie culturelle, la Ville de Marseille en

assure à elle seule près du quart (106 millions). Avec 6 autres communes et une agglomération, Nice (66 millions), Cannes (32 millions), Avignon (23,2 millions), Aix-en-Provence (22,6 millions), le SAN Ouest-Provence (16,2), Antibes (11,7) et Toulon (10,5), elles assurent 66,8% de ces financements (288,2 millions d'euros). En considérant la culture comme un élément de choix des fonctions urbaines, voire métropolitaines, il est difficile de s'étonner de l'inégale répartition territoriale des dépenses culturelles publiques. Celles-ci allant principalement vers les territoires fortement urbanisés. Il est alors faiblement pertinent de parler des dépenses des Villes et il serait préférable de s'intéresser aux dépenses des chefs-lieux de départements et de la région pour cerner les orientations de dépenses qui sont à la fois les plus volumineuses et fort distinctes de celles qu'assument les autres communes.

D'une certaine façon, la division des collectivités publiques en catégories (communes, départements, région) n'a guère de sens. D'autres regroupements (par taille de budget ou nombre d'habitants) permettraient de rassembler dans des catégories de ce point de vue homogènes, des collectivités publiques attachées à des quantités comparables de populations et de moyens financiers.

De quels "choix" ces dépenses sont-elles le reflet ? Quelles politiques culturelles ces données peuvent-elles dessiner ?

Nous l'avons déjà évoqué, les strates accumulées au fil du temps, d'équipements et de manifestations culturelles, de dispositifs et de programmes..., constituent l'essentiel des affectations de ces dépenses culturelles des collectivités. Les mesures nouvelles dépendant des assemblées territoriales n'ont vraisemblablement ici (comme dans les autres régions) qu'une place marginale, et que cette enquête ne permet pas d'évaluer.

De même, il faut distinguer les dépenses publiques (produit de l'action des services), la production des structures financées et la production d'effets sociaux, de changements dans les rapports des populations à la (aux) culture(s). Une action culturelle est loin d'être uniquement définie par le volume des moyens qui lui sont alloués. Pour la même somme, des choix sensiblement différents peuvent être faits par les professionnels à la tête des équipements ou des manifestations ou par les associations recevant des subventions. C'est alors, la concrétisation des politiques culturelles territoriales qui échappe à ces enquêtes. Il faudrait pourtant mettre en relation des moyens financiers avec des faits précis comme le nombre de spectacles diffusés, d'expositions temporaires organisées, de productions réalisées, de places mises en vente, etc. Ce type d'analyse est abordé dans l'enquête, sur la question spécifique du spectacle vivant, et plus précisément sur la diffusion, les différents outils d'observation de l'Arcade permettant peu à peu de le réaliser.

La question des indicateurs de performance est aujourd'hui particulièrement sensible. Son évocation dans la lettre de mission adressée en 2007 par le président de la République à la Ministre de la culture et de la communication a inquiété plusieurs professionnels de la culture qui s'en sont publiquement émus. Si l'évaluation des politiques culturelles est une activité complexe, il faut pourtant rappeler qu'elle ne saurait se réduire à la seule mise en relation des moyens alloués avec les produits de l'activité des organismes les ayant reçus. En revanche, faute de telles précisions, force est de reconnaître que les montants affectés aux affaires culturelles ne sont pas en mesure de dessiner les orientations des politiques culturelles. Ils ne peuvent non plus indiquer ni mesurer des variables territoriales dans le contenu de ces politiques, au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou entre les territoires de celle-ci et ceux des autres régions françaises. Il est alors particulièrement regrettable de ne pouvoir apprécier des différences territoriales que, pourtant, la décentralisation a pour vocation d'autoriser.

De même, l'activité d'entreprises privées du secteur culturel peut avoir bénéficié d'interventions publiques (facilités d'implantation pour des entreprises de la distribution de produits culturels, création de salles de cinéma, construction de Zéniths ou d'autres types d'équipements ultérieurement loués à des producteurs de spectacles, création de pépinières d'entreprises culturelles dans des friches industrielles ou d'autres lieux, interventions économiques en faveur de ces entreprises, etc.). La vie culturelle régionale est aussi marquée par ces activités qui ne sont pas complètement indépendantes des pouvoirs publics. Les moyens publics investis en leur faveur (lorsqu'ils relèvent de politiques économiques) n'apparaissent donc pas intégralement dans ces données consacrées aux dépenses culturelles²⁴.

Plus largement, nos investigations ne nous permettent pas de cerner les volumes financiers consacrés à des opérations économiques, touristiques, scolaires (par exemple la mise en place de "chèques culture"), sociales, etc., dont il serait possible de considérer qu'elles ont un effet non négligeable sur la vie culturelle.

Enfin, il arrive de plus en plus fréquemment que les collectivités publiques, de leur propre initiative ou dans le cadre de coopérations (notamment intercommunales, mais aussi entre collectivités de niveaux différents), formulent des projets culturels globaux ou sectoriels (plan pour la lecture publique, schémas départementaux pour les enseignements artistiques du spectacle vivant, etc.). Il serait alors utile de pouvoir identifier les sommes affectées à de tels projets et donc susceptibles d'exprimer un choix politique plus formalisé. Ces bilans étant vraisemblablement faits au niveau des collectivités intéressées, ils pourraient être intégrés aux résultats des enquêtes régionales concernant les dépenses culturelles publiques.

L'utilité des enquêtes sur les financements publics de la culture

Les limites précédemment relevées quant à la possibilité de lire les politiques culturelles menées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard des dépenses des collectivités publiques (prises isolément ou cumulées) ne doivent pas faire oublier l'utilité de ces travaux sur lesquelles nous voudrions terminer. Trois termes permettent de qualifier cette utilité : connaissance, démocratie et arguments.

Connaissance : donner à voir

L'évaluation des politiques culturelles est une activité complexe en particulier dans son acception "managériale", c'est-à-dire orientée par la perspective de mesurer si les objectifs poursuivis ont été atteints. Il est en effet très rare de disposer dans ce domaine d'objectifs préalablement et clairement définis et, plus encore, mesurables. Les orientations des politiques de la culture ne sont pas énoncées de façon précise mais dans un discours qualitatif. Souvent implicites, elles font de plus l'objet de débats nombreux : démocratisation ou démocratie culturelles ? soutien à la création ou à la conservation ? rassemblement par la culture ou reconnaissance de la diversité des cultures ? résistance aux industries culturelles ou soutien aux industries créatives ? recherche de l'excellence artistique ou de l'intégration sociale voire de la convivialité ? etc.

Il semble préférable, si l'on veut bien considérer l'évaluation comme une nécessité démocratique (voir ci-dessous) et comme imposée par les volumes financiers conséquents mis au service de ces politiques, d'adopter une conception plus cognitive de l'évaluation où il s'agit avant tout de connaître une politique : les mesures prises, les moyens investis, les investissements réalisés, les dispositifs mis en place. En somme : les "produits" des services de l'Etat et de ceux des collectivités territoriales (indépendamment de toute mise en relation avec des effets sociaux attendus).

De ce point de vue, les enquêtes régionales concernant les dépenses publiques permettent de faire le point sur l'action la plus élémentaire des collectivités publiques : l'allocation de ressources. Le difficile travail de comparaison de ces choix budgétaires, nous l'avons souvent souligné, dans le temps et dans l'espace, voire entre niveaux d'action publique (Communes / Départements-Région-Etat) permet malgré tout de mieux situer ces dépenses, de repérer leurs convergences ou des mécanismes de compensation, voire de rééquilibrage, ou, à l'inverse, certains déséquilibres.

Sans doute, ces données ne disent pas tout (loin de là, même) des contenus concrets des politiques menées, mais ils constituent un préalable indispensable à leur connaissance.

Démocratie : rendre des comptes

Si la production de chiffres pour la culture est une activité qui peut paraître bien technique, voire technocratique (rappelons que le service des études et recherches du Ministère de la culture et de la communication est issu d'une recommandation de l'ex-commissariat général au Plan), et par conséquent d'abord destinée aux techniciens de l'action culturelle, elle est aussi une façon pour les pouvoirs publics de rendre des comptes sur leurs activités. La démocratie serait un rituel passablement vide si elle se limitait à permettre aux citoyens de désigner ceux qui durant la durée d'un mandat parleront en leur nom. Le développement de formes multiples de communication sur ce que font les organes des collectivités territoriales vient alors donner aux citoyens et aux organisations de la société civile des outils d'information et d'appréciation sur les choix et actes de leurs représentants et des services placés sous leur autorité.

L'état des dépenses publiques permet ainsi à chacun de connaître quels sont les usages faits par les collectivités publiques de l'impôt et des autres ressources financières qu'elles peuvent mobiliser. Sans revenir ici sur la difficile question des espaces de choix dont disposent réellement les équipes dirigeantes à un moment donné, les budgets affectés aux affaires culturelles dessinent des priorités, des orientations, des hiérarchies qui peuvent servir de base à une mise en débat des choix publics, associant non seulement les acteurs des politiques culturelles dans toute leur diversité, mais aussi ceux qu'on désigne comme les "simples citoyens" ou les "habitants ordinaires".

Toutefois, cette utilité suppose qu'un soin particulier soit apporté à l'accessibilité de ces éléments d'information. Sans imaginer pouvoir parvenir à une fine connaissance de ces tableaux par chaque habitant de la région, il est en revanche nécessaire de mobiliser tous les outils techniques aujourd'hui disponibles pour rendre ces informations accessibles. Au-delà des moyens de communication, une réflexion sur la forme de ces documents doit conduire à en améliorer régulièrement la présentation afin de limiter les effets de paris risqués sur des pré-requis trop souvent absents chez les utilisateurs.

24- Cette enquête recouvre les dépenses culturelles réalisées par la Région et les Départements sur tous leurs budgets (culture mais également emploi, économie...). En revanche, les dépenses de l'Etat sont essentiellement celles du Ministère de la culture et de la communication (Drac et administration centrale), à l'exception de quelques crédits relevant de la Préfecture pour le secteur du Livre et les dépenses des Villes récoltées sont uniquement celles de la fonction 3 "culture" du compte administratif.

teurs potentiels de ces données. La variété des supports d'information, la mise en réseau de données provenant de différentes régions ou du niveau national, un travail d'information concernant des publics ciblés (élus, cadres des collectivités territoriales, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) sont des points auxquels il est nécessaire de veiller (et pour lesquels des moyens financiers doivent être prévus). Sans volonté d'informer, l'utilité de ce travail important s'en trouverait fortement affectée. Plus encore, le sentiment que les affaires culturelles sont des affaires de spécialistes et de professionnels risque d'en être accru à rebours de la perspective stimulante d'une plus forte démocratisation des modalités d'élaboration de ces politiques.

Arguments : pouvoir plaider

Plusieurs témoignages de cadres culturels territoriaux ont insisté sur l'utilité de ces données pour soutenir les dossiers dont ils sont responsables au sein de leurs collectivités. Des situations de déséquilibre ou de lacunes peuvent en effet être objectivées par des données chiffrées, ainsi que par une cartographie détaillée de la spatialisation de ces dépenses.

Dans un contexte où par leur formation de nombreux techniciens de l'action publique territoriale sont amenés à mettre en chiffres l'action de leurs services, à construire des tableaux de bord ou des indicateurs divers, les responsables de politiques culturelles ne peuvent s'opposer sans préjudice pour leur secteur à une telle évolution des façons de penser et de faire. Par ailleurs, nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, le volume des dépenses publiques pour la culture, en particulier dans cette région, est d'un niveau tel qu'il faut à la fois rendre des comptes chiffrés sur les usages faits de ces moyens financiers et pouvoir argumenter sur le même registre des demandes en faveur de dépenses nouvelles.

En outre, même si l'effort culturel des collectivités territoriales en Provence-Alpes-Côte d'Azur semble indiquer un relatif consensus autour de la pertinence de ces dépenses, la culture reste un secteur dont la légitimité est plus fragile et contestée que d'autres. Dans des contextes économiques difficiles, notamment pour les collectivités territoriales, face à des enjeux exigeant une forte mobilisation de moyens publics (le social, l'environnement), les dépenses culturelles doivent être rigoureusement justifiées pour sortir dans les meilleures conditions des arbitrages qui ont lieu lors de la construction des budgets publics.

Ajoutons enfin que la coopération entre collectivités publiques appelle à une meilleure connaissance de la situation de leurs territoires et des moyens qu'elles investissent dans le champ culturel. L'expérience des protocoles de décentralisation, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. p.95), puis des expériences régionales (en Lorraine et Midi-Pyrénées) ont montré la nécessité d'outils performants pour des diagnostics territoriaux. L'Arcade en est un, et le développement de ces coopérations justifie plus qu'auparavant l'étude des politiques culturelles locales, notamment à travers leurs dimensions budgétaires. En particulier, le développement de la coopération intercommunale devrait reposer sur des diagnostics précis des politiques menées jusqu'à présent. L'élaboration de projets culturels intercommunaux pouvant conduire à la définition de stratégies communes et à la mise en commun de moyens financiers. Ceux-ci peuvent permettre de mutualiser un certain nombre de charges, mais les observations montrent plutôt que les politiques intercommunales tendent à permettre la définition d'actions qui ne pouvaient s'envisager dans le seul cadre des communes et de leurs budgets.

Toutefois, on observe que l'élaboration de ces enquêtes et les données qu'elles recueillent sont très rarement le produit de questions précises ou débattues. Cette édition 2003 a fait l'objet pour la première fois d'un travail rapproché avec, dans un premier temps la Drac et la Région, qui ont été associées à la mise à plat de la méthodologie et à la construction de la nomenclature, permettant ainsi, sur le spectacle vivant plus particulièrement, d'analyser plus finement la donnée à travers par exemple le repérage des différents dispositifs de conventionnement de ces deux collectivités publiques. Néanmoins, à l'inverse d'autres travaux d'étude de l'Arcade orientés par des problématiques très clairement identifiées sur des secteurs, les enquêtes sur les financements publics ne peuvent pas encore apporter toutes les réponses que recherchent les acteurs des politiques culturelles, avec par exemple le choix partagé par l'ensemble des collectivités enquêtées de questions préalablement posées. Il serait donc certainement souhaitable, tout en conservant le principe d'états des lieux réguliers et construits pour la comparaison, d'ajouter à ces enquêtes des développements concernant des questions plus précises et partagées, préalablement débattues entre les acteurs des politiques culturelles dans leur ensemble ou de politiques plus spécifiques, de façon à ce qu'un accord existe sur le thème de ces questions et sur leurs formulations.

Des propositions ?

La mise en œuvre de l'enquête sur les financements publics représente un investissement très important pour une agence régionale comme l'Arcade. Le décalage entre l'année de référence et la restitution de l'analyse illustre en grande partie cet investissement, décalage que l'on retrouve d'ailleurs au niveau national. Rappelons également que ce travail dépasse largement le périmètre de compétences de l'Arcade puisqu'il concerne l'ensemble des dépenses culturelles, un choix méthodologique garant de la rigueur scientifique de l'enquête, mais qui vient épaissir d'autant le travail. 2003 a été l'occasion d'une remise à plat intégrale de la nomenclature, permettant d'affiner notamment le traitement sur le spectacle vivant. Néanmoins quelques propositions peuvent être formulées afin de parfaire et de développer la dimension collective de la définition, de la réalisation et de la publication de ces enquêtes.

Un premier axe consisterait à intégrer un échantillon de villes de moins de 10 000 habitants dans les enquêtes menées sur les dépenses culturelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de mieux rendre compte de l'engagement de ces collectivités. Il serait également intéressant d'harmoniser les nomenclatures utilisées pour la collecte des données sur les Villes avec celles utilisées pour les Départements, la Région et l'Etat afin de ne pas être limité dans la comparaison, mais cette option aurait d'importantes conséquences sur la lourdeur de l'enquête et sur les moyens humains nécessaires à sa mise en œuvre.

Un deuxième axe concernerait la mise en débat des méthodes entre les observatoires régionaux et les services ministériels, de façon à permettre plus facilement la comparaison des données recueillies en France, voire en Europe, et à gérer le mieux possible le difficile équilibre entre la stabilisation de ces méthodes et leurs inéluctables évolutions. Les territoires mettant en œuvre des stratégies d'observation culturelle pourraient prendre l'initiative d'une plateforme de coordination et de concertation nationale entre elles et les services de l'Etat pour mieux planifier dans le temps ces travaux d'enquête. De plus, s'il est difficile d'imaginer aujourd'hui une harmonisation des démarches régionales en termes de méthode, il serait intéressant de mettre en place des travaux coopératifs entre des territoires qui rencontrent des problématiques similaires.

Un troisième axe est celui de la mise en débat de ces enquêtes avec tous les acteurs des politiques culturelles. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, des initiatives ont été prises en ce sens, pour l'instant plutôt avec

les représentants des institutions partenaires que sont la Drac et la Région. Au-delà des seules administrations publiques responsables de ces dépenses, il nous semble fructueux de partager toutes les questions qui doivent être résolues lors de la définition et de l'analyse de ces enquêtes. Ce partage serait non seulement un bon moyen d'en améliorer le contenu mais aussi de permettre une large appropriation de ces données.

● **Données générales**

Benhamou, Françoise. *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Le Seuil, 2006

Cardona Jeannine, Lacroix Chantal ; Ministère de la culture et de la communication, DEPS. *Les chiffres clés de la culture*. La documentation française, 2007, 2004

Ministère de l'intérieur, Direction Générale des Collectivités locales pour les dépenses totales des collectivités. *Les collectivités locales en chiffres*. 2006

Ministère de la culture et de la communication, DDAI - DEPS. *Dépenses culturelles des collectivités locales en 2002*. In *Notes statistiques du DEPS* n° 21, juillet 2006, 134 p.

Ministère de l'intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales. *Les finances des collectivités locales depuis 20 ans*. In *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 53, 2007

Vazeille Olivier., Sonnette Catherine. *Dépenses sociales, premières dépenses publiques*. In *Insee Première*, n°1102, 2007

Données économiques et sociales Provence-Alpes-Côte d'Azur. Insee, 2007

Enquête permanente sur les conditions de vie. Insee, 2000

Ministère de la culture et de la communication, DEPS. *Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques*. In *Culture Prospective*, n°3, 2007

Pranlong-Mars Dominique. *Les compagnies des arts du cirque et de la rue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2001-2005]*, Arcade 2006.

● **Travaux sur l'observation culturelle régionale**

Ministère de la culture et de la communication, DDAI - DEPS. *Observer la culture en région : Contribution du groupe de travail sur l'observation culturelle en région : Arteca, Oppes, Musique et Danse en Poitou-Charentes, OPC et Arcade*, novembre 2003.

Ministère de la Culture et de la Communication DDAI, DEPS.

Observation culturelle en région. In *Notes statistiques du DEPS*

1-*L'emploi culturel*, n° 18, 2006, 45 p.

2-*Le financement de la culture par les collectivités territoriales*, n° 19, 2006, 31 p.

3-*Les publics : fréquentation, usages et représentations*, n° 20, 2006, 60 p.

Baraize, François, Négrier, Emmanuel. *L'observation culturelle régionale*, Actes du séminaire de Montpellier, OPPES, juillet 2002.

Pignot, Lisa, Saez, Jean-Pierre. *L'observation dans les politiques territoriales et l'observation culturelle en région : quelles articulations ? Actes du séminaire de Grenoble* Observatoire des politiques culturelles, janvier 2003.

Dupuis, X., Meon, JM. *Accompagnement du réseau des partenaires de l'information et de l'observation culturelle en région Nord-Pas de Calais - Bilan des séminaires et des auditions menés avec les acteurs* Observatoire des politiques culturelles, 2006.

Martin Cécile. *Repères sur l'observation culturelle régionale* In *L'observatoire* n°31, hiver 2007.

● **Travaux sur les financements publics de la culture en région**

Arcade *Les financements publics de la culture en 1999*. In *Données et territoires* n°1, septembre 2002.

Arcade *Etat des lieux du spectacle 2005*

Arteca *Les dépenses culturelles des villes de plus de 10000 habitants en Lorraine en 2004*. (idem en 2001, 2002, 2003) In dossier d'information n° 15

Arteca *Tableaux de bord des financements culturels publics en Lorraine en 1999*, novembre 2001

Arteca *Synthèse des dépenses culturelles publiques en Lorraine*, 1996 à 2003

Arteca *Les dépenses culturelles de la DRAC Lorraine et du conseil régional de Lorraine, 2000 à 2003*

Obster *Les financements publics de la culture en région Languedoc-Roussillon en 1999*.


Obster *Les financements publics de la culture en région Languedoc-Roussillon en 2002*.

Obster *L'évolution du financement public de la culture en Languedoc-Roussillon : 2002-2005*, publiée en 2006.

Osservatorio Culturale del Piemonte *Sette anni di osservatorio un primo bilancio e nuove prospettive*, 2005.

> Pour aller plus loin

www.arcade-paca.com/financementspublics2003

 <http://www.arcade-paca.com/financementspublics2003>



ARTS DU SPECTACLE
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES ARTS DU SPECTACLE | MÉTIERS ET FORMATIONS | VIE PROFESSIONNELLE | RESSOURCES | L'ARCADE



www.arcade-paca.com

Le site Internet www.arcade-paca.com est une plate-forme de ressources et d'orientation des publics sur la musique, la danse, le théâtre, le cirque et les arts de la rue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un dossier sera consultable sur le site de l'Arcade à partir du **15 décembre 2007**, avec notamment :

> **Les annexes de la publication**

Élément d'analyse des dépenses de fonctionnement des Villes
Les différences méthodologiques entre observatoires régionaux et études ministérielles
Charte des missions de services publics
Protocole de décentralisation culturelle entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

> **Les tableaux de bords 2003 par secteur**

Culture
Spectacle vivant
Zoom Musique
Zoom Danse
Zoom Théâtre, cirque, arts de la rue
Cinéma, audiovisuel
Arts visuels
Patrimoine

> **La synthèse de l'enquête 1999**

> **Un lien vers les différentes études menées dans les autres régions et au niveau national**

Ministère de la culture et de la communication – DEPS
Arteca
Oppes - Obster

LES FINANCEMENTS PUBLICS

DE LA CULTURE 2003

en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisée depuis 1990, l'enquête sur les financements publics de la Culture en 2003 représente un travail important d'observation, partagé par l'ensemble des collectivités. Ainsi les dépenses de l'Etat, de la Région, des 6 Départements et d'un panel de 76 Villes ont été repérées et qualifiées afin de rendre compte des choix d'intervention publique selon les secteurs, les territoires, les collectivités, les fonctions...

Pour cette édition 2003, l'Arcade a souhaité associer l'Observatoire des politiques culturelles à ce travail, et plus précisément à la mise en perspective des données.



collection REPÈRES • N°3 - DÉCEMBRE 2007

est éditée par l'Arcade Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Agence régionale des arts du spectacle)

Directeur de la publication Bernard Maarek, **coordination collection Repères** Sylvia Andriantsimahavandy, **réalisation N°3 Arcade - comité de rédaction** Bernard Maarek, Valérie Fayolle, Sylvia Andriantsimahavandy, Cécile Martin, Nathalie Moureau, Philippe Teillet, Jean-Pierre Saez, **ont collaboré à ce numéro** Marie-Paule Piroud, Karine Binisti, Philippe Fanise, Dominique Pranlong-Mars, Gilles Pagès, **conception et réalisation graphique** Emmanuelle Fabre-Iscaïn - Tirage 3 000 exemplaires.

L'Arcade est missionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles) pour soutenir et développer les différents secteurs de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque en Provence-Alpes-Côte d'Azur : information, analyse et observation, promotion et accompagnement artistique, concertation professionnelle, formation.

Président : Alain Hayot - Directeur : Bernard Maarek

17 rue Venel BP 84 13101 Aix-en-Provence Cedex 1 Tél. : 04 42 21 78 00 - Fax : 04 42 21 78 01

Mél : arcade@arcade-paca.com - Internet : www.arcade-paca.com

Code APE : 913E - N° Siret : 305 350 795 00038 - N° ISSN : 1955-7299

